

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS
ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2020

DOSSIER : R-4096-2019

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me NICOLAS ROY et
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 5 DÉCEMBRE 2019

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
avocat pour Brookfield renewable trading and
marketing LP (BRTM);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat des Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>PAGE</u> |
|---|-------------|
| PRÉLIMINAIRES | 4 |
| PREUVE DE HQT - Panel 2 | |
| FRANÇOIS ANCTIL | |
| MARC-ANTOINE ROY | |
| WAHIBA SALHI | |
| BENOÎT DELOURME | |
| JACQUES PRÉVOST | |
| FRANÇOIS MIRALLES | |
| INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE | 36 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN | 103 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER | 178 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ | 184 |
| INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY | 187 |
| INTERROGÉS PAR LA FORMATION | 204 |

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du cinq (5)
8 décembre deux mille dix-neuf (2019), dossier
9 R-4096-2019. Demande de modification des tarifs et
10 conditions des services de transport pour l'année
11 2020.

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
13 Lise Duquette, présidente de la formation, de même
14 que maître Nicolas Roy et monsieur Jocelin Dumas.

15 L'avocat de la Régie est maître Alexandre de
16 Repentigny.

17 La requérante est Hydro-Québec Transport
18 représentée par maître Yves Fréchette.

19 Les intervenants sont :

20 Association hôtellerie Québec et Association
21 restauration Québec représentées par maître Steve
22 Cadrin;

23 Association québécoise des consommateurs
24 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie
25 forestière du Québec représentés par maître Pierre

1 Pelletier;
2 Brookfield renewable trading and marketing LP
3 représentée par maître Nicolas Dubé;
4 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
5 (Section Québec) représentée par maître André
6 Turmel;
7 Regroupement national des conseils régionaux de
8 l'environnement du Québec représenté par maître
9 Prunelle Thibault-Bédard;
10 Stratégies énergétiques et Association québécoise
11 de lutte contre la pollution atmosphérique
12 représentées par maître Dominique Neuman;

13 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
14 qui désirent présenter une demande ou faire des
15 représentations au sujet de ce dossier?

16 Nous demandons aux participants de bien
17 vouloir s'identifier à chacune de leurs
18 interventions pour les fins de l'enregistrement et
19 de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant
20 la tenue de l'audience.

21 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de
22 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la
23 salle d'audience. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, bonjour à tous. Merci, Madame la Greffière.

1 Alors, il me fait plaisir, au nom de mes collègues
2 et du mien, de vous souhaiter une bonne première
3 journée d'audience. La formation examinera dans les
4 prochains jours le dossier tarifaire du
5 Transporteur d'électricité.

6 En plus des régisseurs, l'équipe de la
7 Régie est composée de mesdames Rachida Kebdani,
8 Geneviève Rivard, Emmanuelle Picher, Maria Gheorghe
9 et messieurs Gaston Bilodeau, Martin Parent et
10 Robert Chaîné. L'avocat au dossier est maître
11 Alexandre de Repentigny. Enfin, madame Johanne
12 Lebuis agira comme greffière pour cette audience.

13 Alors, permettez-moi de procéder aux
14 consignes d'usage qui ont généralement cours à la
15 Régie. L'horaire de l'audience est de neuf heures
16 (9 h 00) à plus ou moins quinze heures (15 h 00),
17 avec une pause en matinée et pour le dîner.

18 Nous vous rappelons qu'il est interdit de
19 manger dans la salle d'audience et que les cafés
20 doivent être laissés à l'entrée. Des pichets d'eau
21 sont à votre disposition.

22 La Régie a tenté, comme à d'habitude, de
23 tenir compte de l'ensemble des disponibilités des
24 participants. Cela dit, il se peut qu'en fonction
25 de la progression du dossier, le calendrier se

1 trouve modifié. C'est arrivé à quelques reprises
2 dans les derniers jours, ça peut survenir encore.
3 Alors, voilà. Je compte sur votre collaboration
4 pour négocier entre vous les arrangements
5 nécessaires à la réorganisation de vos
6 participations respectives. Si vous proposez des
7 modifications, je vous prierais d'en faire part à
8 madame la greffière à la première occasion.

9 Alors, comme nous l'avons indiqué dans
10 notre correspondance transmise avec le calendrier,
11 celle d'hier, la Régie a pris connaissance de la
12 preuve et elle invite les participants à en faire
13 une présentation ciblée.

14 Me Fréchette, nous avons pris connaissance
15 de votre lettre à propos de la nôtre d'hier
16 relativement aux indicateurs de liaison avec le
17 MTER et du temps de préparation nécessaire. Nous ne
18 croyons pas un bon usage du temps d'audience de
19 remettre toute la présentation du panel 1 pour ces
20 interrogations qu'on avait. Alors, nous vous
21 demanderons de procéder comme prévu avec le panel 1
22 et, demain matin, avant de débiter le
23 contre-interrogatoire, vous pourrez ajouter à votre
24 présentation sur ces questions-là. Parlant...

25 Oui, Maître Fréchette.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Pouvez-vous me permettre un commentaire à cet
3 égard-là ou...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ah! Allez-y.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 ... c'est peut-être le moment ou...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Allez-y, si vous êtes...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Oui. Sinon je peux y aller plus tard.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... vous êtes déjà debout.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Bon. Bien, vous savez, moi, m'asseoir ou me...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Allez-y.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Alors, bien tout d'abord, bonjour à tous. Yves
20 Fréchette pour Hydro-Québec TransÉnergie et
21 extrêmement encore heureux d'être ici cette année
22 pour vous présenter, avec toute l'équipe de
23 TransÉnergie qui m'accompagne, le dossier tarifaire
24 de l'année deux mille vingt (2020).

25 J'intervenais simplement sur ce sujet-là,

1 j'avais d'autres sujets d'intendance. Moi, c'est
2 pour ça que je ne voulais pas...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est parfait, j'ai d'autres questions.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Bon. Bien, ça fait que j'y vais tout de go là,
7 alors...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Allez-y.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est bien. Alors, peut-être que... puis je ne veux
12 pas, comment je peux bien vous dire, qu'on se
13 comprenne mal ou que vous pensiez qu'il y a des
14 réticences par rapport à ce qu'on vient de discuter
15 et par rapport à la... de ce que vous avez lu hier
16 du courriel que je vous ai transmis en toute fin de
17 journée.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Hum, hum.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Mais, peut-être vous donner une perspective qui est
22 différente qui va vous permettre d'apprécier les
23 choses qui étaient incluses là dans mon courriel
24 puis peut-être qu'à la pause ça pourra vous amener
25 à vous... un petit conciliabule ensemble puis peut-

1 être voir si, dans ce que je vous ajoute ce matin
2 va vous donner une vision différente des choses.

3 (9 h 07)

4 Tout d'abord, les gens du panel... Quand je
5 vous ai écrit hier, on a reçu la documentation, les
6 demandes, les suggestions que vous nous avez
7 faites. Dans le courriel que je vous ai transmis
8 hier ce qui est mentionné, c'est que les gens, les
9 témoins doivent aussi travailler avec les équipes.
10 Alors, rappelez-vous les audiences de l'année
11 dernière quant à la détermination des différents
12 indicateurs, leur poids, le relatif, l'interaction
13 qu'ils auront dans le MTER. Comme je vous
14 expliquais peut-être trop sommairement dans le
15 courriel hier.

16 Les gens qui vont témoigner demain à
17 l'égard des suggestions de la Régie sont répartis
18 dans plusieurs équipes. Alors, vous vous ****
19 souviendrez, madame Kibdani (sic) qui a témoigné
20 l'année dernière à l'égard de l'arrimage. Souktani.
21 J'ai dit Kibdani.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui. Je ne me souvenais pas que madame Kibdani
24 avait témoigné.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oh, excusez! Soutkani. En tout cas, j'avais le
3 dernier bout quand même. J'avais le « i », c'est
4 déjà ça. Donc, son équipe... Hier soir, évidemment,
5 vous comprendrez, quand on reçoit les choses en
6 toute fin de journée comme ça, ces gens-là, on ne
7 peut pas les mobiliser comme ça. Alors, ces gens-là
8 sont mobilisés depuis ce matin, depuis leur
9 arrivée, vient avec ça toute l'équipe de monsieur
10 Chagnon. Alors, monsieur Chagnon qui va témoigner
11 demain. Ces gens-là, eux, vont ni plus ni moins,
12 c'est ceux qui s'occupent de la calibration de tous
13 ces indicateurs-là. Alors, lui, son équipe est
14 répartie à Québec, à Montréal, et caetera, les gens
15 doivent interagir ensemble pour pouvoir faire ce
16 travail-là.

17 Et vient ensuite la troisième équipe, celle
18 de madame Roby qui témoignera demain, autant que
19 possible. C'est ce que je vous demandais. Puis je
20 ne veux pas... Je vous répète comment on voyait les
21 choses, là. Alors, madame Roby, elle, son équipe,
22 c'est tout ce qui concerne la collecte de données.
23 Toute son équipe, c'est vraiment au niveau des
24 indicateurs, comment on va intégrer ça dans nos
25 stratégies, et tout.

1 Alors, lorsqu'on vous écrivait hier que,
2 oui, lorsqu'on reçoit une proposition comme celle-
3 là de la Régie qui, pour nous, est importante, puis
4 on ne veut pas faire les choses à moitié, on doit
5 mobiliser de nombreuses personnes. Et les porteurs
6 du message doivent aussi travailler dans les
7 équipes. Alors, si cet après-midi... Peut-être que
8 c'était mal exprimé dans le courriel. Mais si les
9 gens du panel 1 se présentent ici, je dois vous
10 dire que le travail pour pouvoir répondre
11 adéquatement à ce que vous nous avez transmis hier,
12 malheureusement, ne pourra pas s'effectuer dans des
13 conditions qui sont valables.

14 Ce matin, ces gens-là sont là-dessus,
15 doivent voir... Parce qu'on peut élaborer des
16 propositions, mais les gens doivent les travailler,
17 voir ce que ça donne, intégrer ça dans leur modèle.
18 Alors, peut-être qu'avec ces quelques précisions-
19 là, si je peux vous demander humblement peut-être à
20 la pause de prendre quelques minutes pour voir si
21 ces quelques éléments supplémentaires-là vous
22 amèneraient un petit peu d'ouverture pour la
23 proposition initiale qu'on vous faisait. Peut-être
24 que mon courriel n'était pas assez détaillé à cet
25 égard-là. Si jamais ça pouvait... On a pris bonne

1 note de ce que vous nous dites. Alors, je peux vous
2 dire que ce matin, ils sont à pied d'oeuvre pour
3 essayer de répondre à ça, puis comment tout ça
4 s'insérerait.

5 Mais si vous me permettez, j'apprécierais
6 si, à la pause, vous pourriez peut-être prendre...
7 parce qu'on en aura une ce matin, là, peut-être
8 prendre un petit conciliabule. Je comprends très
9 bien que le temps de la Régie doit être utilisé à
10 bon escient et le plus possible dans des délais.
11 Mais vous comprendrez aussi que quand on reçoit de
12 notre régulateur la veille de l'audience des
13 propositions aussi substantielles que les vôtres,
14 vous comprendrez qu'on aime se présenter ici devant
15 vous avec un travail sérieux, on aime faire les
16 choses convenablement.

17 Parce que quand on fixe des choses puis,
18 par la suite, on se rend compte que ça ne
19 fonctionne pas ou que ça crée des... c'est des faux
20 amis que j'appelle, des indicateurs qui nous
21 donnent soit un sentiment de sécurité incroyable ou
22 qui nous donnent une vision des choses qui est
23 complètement minorée, négative. Alors, ces faux
24 amis-là, on essaie de s'en garder. Et c'est pour ça
25 que les gens essaient de travailler... veulent,

1 souhaitent travailler aujourd'hui. Ce n'était pas
2 pour...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non, non, on comprend ça. Et puis on en rediscutera
5 à la pause.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ce n'est pas une difficulté.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est parfait.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est juste que c'était pour éviter un engagement,
14 que vous arrivez en contre-interrogatoire avec
15 cette question-là, et d'éviter un engagement le
16 plus possible. Alors, c'était dans cette
17 perspective-là...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Tout à fait.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... qu'on vous l'a soumis.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Tout à fait. On n'a pas pris ça négativement, au
24 contraire.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça donne une chance justement à vos équipes d'y
3 réfléchir.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Tout à fait.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est juste que le panel 1 est un panel qui est
8 quand même assez large. C'est...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Tout à fait. Mais quand je regarde le calendrier,
11 Madame la Présidente, on a de l'air. Jusqu'à
12 maintenant, en tout cas, il y a de l'air... On a
13 jusqu'au beau vendredi, vendredi treize (13).

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Voici ma deuxième question.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui, je vous écoute. C'est bien. J'allais me
18 rasseoir. Je pensais m'en sauver.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parce qu'on parlait de lettres et calendrier. Dans
21 une de vos lettres, vous parliez de la Phase 2
22 quand on parlait du report du sujet en lien avec
23 les écarts de réception et de livraison. Bon. Il
24 n'y a pas de Phase 2 officielle.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Non, c'est un langage, c'est un écart de langage.

3 (9 h 12)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est correct, on se comprend que c'était la
6 période...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Février.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... d'audience reliée avec les photos voltaïques
11 là.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Tout à fait, tout à fait.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, je voulais juste me... On voulait juste...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui... oui... oui... oui... oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... s'assurer qu'on n'avait pas...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Tout à fait, tout à fait.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... que vous nous demandiez pas de créer une Phase
24 2, officiellement, alors...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Non, non, on ne le souhaite pas.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... je voulais juste...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Mais sur ces sujets-là, je peux vous dire qu'on a

7 bien noté les disponibilités du dix-sept (17)...

8 donc, du dix-sept (17) février au mois de... trente

9 (30)...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Jusqu'au trente (30) mars.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Trente (30) mars. Donc, vous voulez les

14 disponibilités.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Si vous voulez une décision tarifaire en temps

17 opportun...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... ça va être plus...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 C'est bien. La seule chose que je me posais comme

24 questions... Bien, en tout cas, on va voir les

25 travaux. Les travaux... maître Dubé est là, là,

1 puis je ne veux pas... Mais les échanges vont
2 débuter sous peu là parce qu'il faut toujours
3 mettre autour de cette...

4 Parce qu'à partir du moment où on souhaite
5 avoir des discussions, on doit mettre autour de cet
6 environnement... créer un environnement de sécurité
7 où les gens peuvent s'échanger de la documentation
8 et parler librement. Alors, on est en train de
9 faire ça, maintenant.

10 La question que j'avais, à cet égard-là,
11 c'est : Est-ce qu'on pourrait précéder? En tout
12 cas, vous pourrez peut-être regarder ça, si jamais
13 on avait une proposition à vous soumettre. Je pense
14 que les dates étaient du treize (13), quatorze
15 (14)?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Euh... douze (12) et treize (13).

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Douze (12) et treize (13). Alors, je ne sais pas
20 si... En tout cas, on verra là si jamais...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 On regardera le calendrier...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 ... on verra.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... mais... euh...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 On vous reviendra plus tard.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je sais que personnellement, dans une autre... Je
7 suis en audiences du quatorze (14) au vingt (20)
8 janvier et je pense que monsieur Dumas aussi.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 En tout cas.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est ça, ça fait que ça va être...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 En tout cas, on verra.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien, enfin, on regardera le calendrier à ce
17 moment-là, mais relativement aux centrales
18 voltaïques, mon autre question est la suivante.

19 On pensait faire usage des deux jours, du
20 douze (12) et treize (13) décembre, qui étaient
21 libérés et on regardait pour les photovoltaïques.
22 La question est la suivante : Vous nous avez dit,
23 pour la question de la preuve, des DDR, et caetera,
24 que vous équipes avaient le droit à des congés de
25 Noël, on comprend ça. Alors...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, mais quand même, on vous a... on a juste
3 déplacer d'une journée ou deux. C'est quand même
4 pas si mal, je peux vous le dire.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, mais on vous fait une contre-offre, si vous
7 le voulez.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Je vous écoute. Il faut que je prenne des notes.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, si la Régie et les intervenants, si on est
12 en mesure de vous envoyer les DDR, le treize (13)
13 décembre plutôt que le dix-huit (18) parce qu'on
14 pourrait mettre à profit les douze (12) et treize
15 (13), est-ce que ça vous permettrait de répondre le
16 huit (8)?

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Le huit (8)... euh... janvier.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Le huit (8) janvier plutôt que le dix (10) janvier?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je vais devoir vous revenir.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Vous n'avez pas besoin de me répondre tout de
25 suite, mais c'est une considération. Puis, ensuite,

1 si vous êtes en mesure, bien, je vais demander aux
2 intervenants, évidemment, s'ils sont en mesure,
3 eux-mêmes, d'envoyer des DDR le treize (13) plutôt
4 que le dix-huit (18).

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Je vais devoir vous revenir parce que les gens qui
7 s'occupent de ça ne sont pas ici, ce matin.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Donc, je vais les consulter, si vous me le
12 permettez, à la pause du dîner ou... parce que je
13 vais certainement prendre le temps d'y...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Pas de problème. Une petite dernière question.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 C'est bien.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Habituellement, vous déposez, aux alentours du dix
20 (10) décembre, votre requête pour la fixation des
21 tarifs provisoires en matière de transport. Est-ce
22 que vous pensez toujours la déposer vers la même
23 date?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ou les audiences faisaient décaler votre demande?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Écoutez, d'habitude, on le fait tout de suite
5 après, mais on va rester dans la même eau là, on ne
6 vous mettra pas ça le vingt (20) décembre, on se
7 comprend là, pour que ça vous... Non, non, on
8 souhaite, tout le monde, faire ça rapidement.
9 Oui... autour du treize (13).

10 On me dit qu'autour du treize (13) là, la
11 requête sera prête. Treize (13) ou seize (16)? Le
12 treize (13) ou seize (16) parce que le vendredi,
13 treize (13)... peut-être... Alors, donc, ça serait
14 le treize (13) ou seize (16), selon moi. Vous aurez
15 donc la mise à jour, comme d'habitude, et puis la
16 demande là qui viendra avec.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Avec... Vous allez porter une attention
19 particulière, j'imagine, dans votre demande, au
20 fait que les annexes 4 et 5 vont être discutées
21 plus tard?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui, tout à fait, mais bon, elles vont demeurer...
24 Tout à fait là, il n'y a pas de souci avec ça.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Elles sont sous discussions.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vais avoir une question, mais là ça va être pour
7 maître Thibault-Bédard.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est bien. Alors, je...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Ça fait que moi, je vais revenir, j'aurai des
14 petites choses, puis je vais...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Pas de problème.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui... s'il vous plaît... C'est une petite question
21 de précision, en fait, c'est concernant les réseaux
22 collecteurs, les centrales photovoltaïques. Dans
23 votre demande d'intervention, vous aviez demandé de
24 participer à ce sujet.

25

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Quand la preuve avait été déposée, on avait demandé
5 aux gens de reconfirmer leur intérêt à participer
6 sur ce sujet. On n'a rien reçu de votre part, mais
7 quand on a reçu votre lettre, sur le calendrier,
8 disant : « Les délais ne fonctionnent pas pour
9 nous. » On a compris que...

10 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

11 L'intérêt demeurait.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... l'intérêt demeurait.

14 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce que vous pourriez me confirmer que vous
18 entendez participer sur les centrales photo...

19 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

20 Oui, oui, l'intérêt demeure. Désolée, c'est une
21 omission. Je prends le blâme, je crois que je
22 n'avais pas vu passer votre demande de reconfirmer
23 notre intérêt, dans la première correspondance que
24 vous avez mentionnée.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Alors, je vous remercie. C'était ma seule
3 question là, je voulais juste voir si l'intérêt
4 demeurerait. Et je vois maître Dubé s'avancer.

5 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci beaucoup, Maître Thibault-Bédard.

9 (09 h 17)

10 Me NICOLAS DUBÉ :

11 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Nicolas Dubé
12 pour BRTM. Simplement une précision sur le
13 calendrier. BRTM ne présentera pas de preuve mardi
14 prochain, le dix (10) décembre.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Il est vrai que dans notre intervention nous avons
17 identifié d'autres sujets. C'était au moment de
18 l'intervention. Donc, après analyse du dossier, en
19 avoir discuté avec notre cliente, la seule preuve
20 que nous avons déposée était le rapport de
21 Bill Marshall sur les annexes 4 et 5. On va quand
22 même être présents pour entendre les sujets
23 d'intérêt pour Brookfield dont perte et taux de
24 pertes de transport.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je vous remercie. Je pense que vous faites la
3 journée de maître Fréchette, parce que vous libérez
4 encore plus de temps. Alors, je vous remercie.

5 Maître Fréchette, vous aviez d'autres questions si
6 j'ai bien compris. Ça terminait pour moi mes
7 questions au procureur. Alors, allez-y.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Alors là c'est un vrai démarrage de ce dossier
10 plein de rebondissements, rebonjour à vous trois.
11 Alors, le Panel 2, comme vous voyez, est déjà prêt
12 à être assermenté. Tout d'abord, sur votre lettre
13 procédurale du deux (2) décembre deux mille dix-
14 huit (2018), vous nous demandiez de nous préparer
15 adéquatement pour des questions sur ce qui concerne
16 le poste de l'Aqueduc.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Alors, ce que je peux vous dire c'est que le Panel
21 3 qui a été chambardé, chamboulé, par tous ces
22 rebondissements aura deux témoins qui viendront
23 spécifiquement répondre aux questions de la Régie
24 et qui pourront expliquer toute la valeur de ce
25 projet-là, de ces investissements-là qui sont faits

1 au poste l'Aqueduc, à quel point ce poste-là, vous
2 serez en mesure de le voir, est stratégique pour
3 les montréalais. Comme vous allez voir, quand on
4 voit Des Bailleurs et d'autres grandes installations
5 qui y sont raccordées, l'usine Des Bailleurs étant
6 l'usine d'épuration des eaux de la Ville de
7 Montréal.

8 Alors, vous serez en mesure de voir à quel
9 point le Transporteur amène du soin à ces
10 installations. Alors, les gens, monsieur Talbot et
11 monsieur Picard seront présents au Panel 3 et
12 seront en mesure de vous présenter la situation,
13 ainsi que de répondre à vos questions. Leur C.V.
14 ont été déposés hier. Vous les avez dans la liste
15 des C.V. qui ont été déposés à la Régie.

16 Maintenant, dans cette même lettre, vous
17 nous demandiez une analyse de sensibilité pour les
18 prochains dossiers d'investissement. C'est monsieur
19 Delourme qui est ici installé sur le Panel 2 qui
20 sera en mesure de s'exprimer à ce sujet-là. Donc,
21 vous aurez les informations tel que vous l'avez
22 demandé dans votre lettre du deux (2) décembre.

23 Maintenant, en ce qui concerne le
24 calendrier. Il y a un seul élément que je voulais
25 porter à votre attention. On verra comment la

1 semaine se déroule. Et puis ça c'est par mansuétude
2 pour votre humble procureur. J'apprécie toujours,
3 quand c'est possible, d'avoir une période de
4 jachère ou une période tampon entre la fin des
5 audiences et puis les plaidoiries. Vous comprendrez
6 que ça me permet de discuter avec madame Salhi,
7 monsieur Verret et puis de voir avec eux ce qu'on a
8 entendu, faire la somme et puis ensuite arriver à
9 la plaidoirie, puis ne pas être trop plate, puis
10 être en mesure de vous présenter quelque chose de
11 façon structurée. Alors, je veux juste que vous
12 gardiez ça en réserve.

13 Dans la première mouture du calendrier, on
14 plaidait tous le jeudi, sauf maître Pelletier qui a
15 des difficultés. Je pense que lui vous l'aviez mis
16 au vendredi et puis la réplique avait lieu à ce
17 moment-là le vendredi. Puis je peux vous dire aussi
18 quand on décale la réplique comme ça, bien ça me
19 permet aussi d'avoir la chance de faire la somme
20 avec l'équipe de ce qu'on a entendu, puis de vous
21 faire une vrai réplique, parce que sinon, je vais
22 vous dire que répliquer le jour même quand j'ai eu
23 sept, cinq ou six collègues, c'est de vous trouver
24 un bon fil conducteur. J'apprécie toujours avoir la
25 chance de parler avec monsieur Verret et madame

1 Salhi pour le faire.

2 Alors, voyons comment la semaine se
3 déroulera, mais si jamais il y avait un petit peu
4 d'espace qui me permettait aussi de bénéficier la
5 veille du travail de monsieur Claude, notre
6 valeureux sténographe, qui me permet aussi de
7 constater, de lire les notes pour pouvoir aussi
8 m'arrimer à une plaidoirie pour ne pas paraphraser
9 qui que ce soit de façon erronée. Alors, je voulais
10 juste soumettre ça à votre gouverne, puis peut-être
11 on verra comment le dossier va évoluer si
12 naturellement ça peut se faire.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui. Ce que je vous mentionnerais, c'est que si on
15 devait garder, sauf pour la question des questions
16 de liaison avec le MTER, le Panel 1 aujourd'hui, et
17 que maître Dubé a eu la gentillesse de nous
18 mentionner qu'il n'y aurait pas de preuve de BRTM,
19 il y aurait la preuve de la FCEI et on serait
20 capables de la glisser fort probablement lundi, le
21 neuf (9), ce qui libérerait complètement la journée
22 du mardi.

23 (9 h 22)

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui, tout à fait.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et on pourrait garder les argumentations le
3 mercredi et, à la rigueur, penser à la réplique le
4 jeudi douze (12) décembre en matinée.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Ça pourrait être parfait. Voyons comment la semaine
7 va se dérouler.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est que si on reporte beaucoup de choses au
10 début, bien, évidemment, ça vous laisse moins de
11 temps à la fin.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Avec les années, j'ai toujours confiance, on
14 réussit toujours l'impossible. Je vous le dis,
15 Madame Duquette, on a toujours réussi. Puis en plus
16 vous avez deux collègues expérimentés avec vous.
17 Moi je suis confiant. Je suis confiant. Voilà!
18 C'est les éléments que je voulais porter à votre
19 attention de façon générale. Évidemment, on va
20 suivre les consignes de la Régie pour arrimer nos
21 témoignages sur vraiment l'essentiel.

22 Vous avez une présentation qui vous a été
23 déposée hier. Je l'ai en format papier. Moi, je
24 suis d'une vieille école. Si jamais pour vous
25 trois, vous souhaitez en avoir une copie papier,

1 j'en ai, n'hésitez pas.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 J'apprécierais.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Moi, je suis d'une certaine époque, je l'avoue.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 J'avoue que je suis encore bilingue papier...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Vous, vous êtes très jeune. Je vais vous en
10 procurer si vous me permettez.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 J'apprécierais.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Alors voici.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 J'avoue que les commentaires...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Alors, sur ces bavardages, Madame Duquette, Madame
19 la Présidente... On a deux présidents cette fois-
20 ci. Sans vous porter ombrage, Monsieur Dumas. Donc,
21 nous serions prêts à l'assermentation des témoins
22 pour procéder par la suite à l'adoption de la
23 preuve.

24 Ou peut-être pendant que madame Lebuis
25 s'installe, je pourrais peut-être rapidement vous

1 présenter le panel. Ça va vous permettre un petit
2 peu de cibler qui témoignera sur quoi. Alors, vous
3 avez à la droite complètement monsieur Roy qui, lui
4 aussi d'ailleurs, je pourrais... Ah, excusez-moi!
5 Monsieur Anctil. Monsieur Anctil qui lui aussi
6 évidemment ne porte pas la cravate d'usage, mais
7 c'est un oubli, c'est un oubli. Alors, permettez-
8 moi. Vous avez son c.v. qui a été déposé également
9 à la Régie. Je l'avais il y a deux instants. Parce
10 que je ne veux pas me tromper sur ses... Ah, voilà!

11 Monsieur Anctil, chef Prévisions de
12 contrôle du réseau, évidemment diplômé en génie
13 électrique de l'Université de Sherbrooke; il a un
14 diplôme d'études supérieures spécialisées en
15 gestion au HÉC de Montréal; et il est membre de
16 l'Ordre des ingénieurs du Québec; il est évidemment
17 responsable de l'équipe Statistiques du réseau qui
18 produit les taux de pertes. Alors, monsieur Anctil
19 se prononcera donc sur l'aspect pertes et taux de
20 pertes du Transporteur.

21 Vous avez à sa gauche monsieur Roy, Marc-
22 Antoine de son prénom, qui est chef Orientation et
23 expertise du réseau; membre de l'Ordre des
24 ingénieurs du Québec; diplômé de l'UQTR en génie
25 électrique; évidemment il a aussi... vous verrez ça

1 à son c.v., un DESS, un diplôme d'études
2 supérieures spécialisées en gestion de
3 l'ingénierie. Alors, monsieur Roy est de l'équipe
4 qui est responsable de fournir les stratégies
5 opérationnelles, déterminer les critères
6 d'exploitation et évaluer la performance globale
7 des activités de contrôle du réseau principal.
8 C'est ce que vous verrez à son c.v. Alors, monsieur
9 Roy témoignera également sur le sujet des taux de
10 pertes.

11 On m'indique qu'il y a peut-être des
12 difficultés à l'arrière, à distance. Peut-être
13 vérifier avec l'équipe technique. On me dit qu'à
14 distance on n'est pas en mesure de... Ce n'est pas
15 moi qu'on veut entendre. Je pense que, avec moi, on
16 s'essaie. Je pense que c'est plutôt les témoins et
17 vous qu'on souhaite entendre, vous trois.

18 Alors, il y a madame Salhi et monsieur
19 Delourme qui sont de commune renommée ici. Je ne
20 vous les présenterai pas. Mais vous avez leur c.v.
21 évidemment. Il n'y a pas de souci.

22 Et vous avez deux personnes qu'on a ni plus
23 ni moins sorties de l'IREQ, qu'on a amenées avec
24 nous. Vous avez d'abord monsieur Jacques Prévost
25 qui est chercheur en contrôle de réseau à l'IREQ;

1 il est diplômé en génie de l'École polytechnique.
2 Jacques, est-ce que je peux dire l'année? Mil neuf
3 cent quatre-vingt-neuf (1989). Il est membre de
4 l'Ordre des ingénieurs du Québec. Et il viendra
5 vous témoigner, il viendra témoigner sur la note
6 technique qui a été préparée par nos collègues de
7 l'IREQ pour les fins d'appui des témoignages qui
8 vous sont faits, des démonstrations et des suivis
9 qu'on vous a faits suite à l'audience de l'an
10 dernier.

11 (9 h 27)

12 Et à sa gauche on a monsieur François
13 Miralles qui est un chercheur également de l'IREQ
14 en science des données et calcul haute performance.
15 Vous trouverez son curriculum vitae aussi à HQT-11,
16 Document 1.4 qui a été déposé; il est doctorant en
17 génie électrique de l'école Polytechnique de
18 Montréal, évidemment qui a été précédé par une
19 maîtrise, et un baccalauréat en génie électrique de
20 l'École des Mines d'Alès en France et il témoignera
21 avec son collègue, monsieur Prévost, sur la note
22 technique de l'IREQ qui est en appui aux
23 représentations du Transporteur.

24 Alors, ces brèves présentations étant
25 accomplies, peut-être, Madame Johanne, si

1 l'assermentation...

2 PREUVE DE HQT - Panel 2

3

4 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce cinquième (5e)
5 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

6

7 FRANÇOIS ANCTIL, chef - Prévision contrôle du
8 réseau, ayant une place d'affaires au Complexe
9 Desjardins, Tour Est, Basilaire 2, Montréal
10 (Québec);

11

12 MARC-ANTOINE ROY, chef - Orientation et expertise
13 en contrôle de réseau, ayant une place d'affaires
14 au 2, Complexe Desjardins, Basilaire 1, Montréal
15 (Québec);

16

17 WAHIBA SALHI, chef - Affaires réglementaires et
18 tarifaires, ayant une place d'affaires au Complexe
19 Desjardins, Tour Est, 19e étage, Montréal (Québec);

20

21 BENOÎT DELOURME, chef - Innovation technologique et
22 évolution du réseau, ayant une place d'affaires au
23 Complexe Desjardins, Montréal (Québec);

24

25 JACQUES PRÉVOST, chercheur, ayant une place

1 d'affaires au 1800, boulevard Lionel-Boulet,
2 Varennes (Québec);

3

4 FRANÇOIS MIRALLES, chercheur à l'Institut de
5 recherche d'Hydro-Québec, ayant une place
6 d'affaires au 1800, boulevard Lionel-Boulet,
7 Varennes (Québec);

8

9 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
10 solennelle, déposent et disent :

11

12 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

13 Formalités accomplies, il en reste une, celle de
14 l'adoption de la preuve. Je vais vous faire ça
15 rondement comme à l'habitude.

16 Q. **[1]** Alors, peut-être avec vous, Monsieur Anctil. En
17 ce qui concerne la pièce HQT-6, Document 1.1 ainsi
18 que les réponses aux demandes de renseignements
19 correspondantes ont été préparées sous votre
20 gouverne et vous les adoptez comme étant votre
21 témoignage?

22 M. FRANÇOIS ANCTIL :

23 R. Oui.

24 Q. **[2]** C'est bien, je vous remercie. Monsieur Roy
25 maintenant, même question, la pièce HQT-6, Document

1 1 ainsi que les réponses aux demandes de
2 renseignements, toujours dans vos deux cas, pour le
3 sujet des pertes et pertes de transport du réseau,
4 est-ce qu'elles ont été préparées sous votre
5 gouverne et vous les adoptez comme étant votre
6 témoignage?

7 M. MARC-ANTOINE ROY :

8 R. Oui.

9 Q. **[3]** Alors, Madame Salhi, vous, c'est la serpillère,
10 est-ce que le dossier tarifaire du Transporteur a
11 été préparé et déposé sous votre bonne gouverne et
12 vous l'adoptez comme étant votre témoignage?

13 Mme WAHIBA SALHI :

14 R. Oui, je suis une bonne femme de ménage.

15 Q. **[4]** C'est bon, mais je ne voulais pas... je ne
16 voulais pas, au contraire là, placer un doute sur
17 vos capacités, Madame. Je vous présentais ça plutôt
18 comme étant « elle embrasse tout », elle embrasse
19 tout. On oublie l'outil là. C'est un...

20 R. Tous les coins et les recoins.

21 Q. **[5]** C'est un témoin qui embrasse tout par ses
22 talents, c'est ce que je voulais dire. Ensuite,
23 Monsieur Delourme, s'il vous plaît. Alors, la pièce
24 HQT-6, Document 1.1 sur le sujet, ainsi que les
25 réponses aux demandes de renseignements sur le

1 sujet des impacts des projets sur les pertes et les
2 taux de pertes de transport, ainsi que l'analyse de
3 sensibilité que vous présenterez bientôt, tantôt...

4 M. BENOÎT DELOURME :

5 R. Oui.

6 Q. **[6]** ... ont été préparés sous votre contrôle et
7 vous les adoptez comme étant votre témoignage, bien
8 sûr?

9 R. Oui.

10 Q. **[7]** Merci. Alors, monsieur Prévost maintenant, la
11 pièce HQT-6, Document 1.1, à son annexe 2, hein, où
12 on y voit la note technique, alors les réponses aux
13 demandes de renseignements qui en découlent ont été
14 préparées sous votre bonne gouverne et vous les
15 adoptez comme étant votre témoignage?

16 M. JACQUES PRÉVOST :

17 R. Oui.

18 Q. **[8]** Monsieur Miralles, vous êtes le dernier et non
19 pas le moindre, hein. Alors, la pièce HQT-6,
20 l'annexe 2, la même question que votre collègue.
21 Alors, la pièce elle-même, toujours sur le sujet de
22 la note technique, hein, et en ce qui concerne les
23 réponses aux demandes de renseignements ont été
24 préparées sous votre bonne gouverne et vous les
25 adoptez comme étant votre témoignage?

1 M. FRANÇOIS MIRALLES :

2 R. Oui.

3 Q. [9] Alors, ces formalités sont faites. Alors, si
4 vous me permettez, je vais laisser la parole au
5 panel qui pourra vous entretenir, donc vous faire
6 la présentation du panel 2 ce matin. Je vous
7 remercie.

8 Mme WAHIBA SALHI :

9 (9 h 32)

10 R. Donc, au nom de tous mes collègues présents ici
11 avec moi sur le panel bonjour Madame, Messieurs les
12 Régisseurs, personnel de la Régie, tous les
13 participants à l'audience. Comme vous pouvez le
14 remarquer, nous sommes nombreux sur le panel. Ça
15 témoigne justement de tous les engagements pris par
16 le Transporteur... J'allais dire l'année dernière,
17 mais en fait, c'était en janvier dernier, mais
18 c'était dans le dossier tarifaire de l'année
19 dernière et nous avons déployé tous les efforts qui
20 étaient possible pour rendre au bus la méthode de
21 calculs du taux de pertes de transport et bien
22 évidemment, nous avons répondu à plusieurs suivis
23 demandés par la Régie dans sa décision D-2019-047.

24 Donc, le Transporteur a entre autres déposé
25 un preuve très substantielle. On a eu l'occasion

1 également de présenter la preuve en détail lors de
2 la séance d'information qui s'est tenue au mois
3 d'octobre dernier, à laquelle ont participé le
4 personnel de la Régie et les intervenants. Nous
5 avons également répondu à amener des précisions à
6 plusieurs questions que l'on a reçues des
7 intervenants et de la Régie.

8 Donc, selon le Transporteur toutes ces
9 informations présentes au dossier vont maintenant
10 vous permettre de prendre des décisions éclairées,
11 notamment, pour fixer un taux de pertes pour
12 application à compter du premier (1^{er}) janvier au
13 Tarifs et conditions de transport d'Hydro-Québec et
14 également de statuer sur les suivis demandés dans
15 la décision D-2019-047 qui ont tous pour but ultime
16 un taux de pertes valide, bien évidemment, en
17 considérant qu'aujourd'hui la méthode de calcul du
18 taux de pertes est robuste et contre-validée, puis
19 aussi, une prise en compte efficiente des pertes de
20 transport dans le cadre des projets
21 d'investissement, en considérant que l'approche qui
22 a été proposée par le Transporteur est complète
23 pour valoriser les pertes électriques et surtout
24 suffisantes pour justifier un projet
25 d'investissement dès le dépôt de la demande

1 d'autorisation.

2 La présentation va être structurée en deux
3 étapes. La première étape va porter sur toute la
4 robustesse qui a été amenée dans la méthode de
5 calcul du taux de pertes, puis la deuxième partie
6 va porter sur la prise en compte des pertes dans
7 les projets d'investissement.

8 Alors, la première partie va être couverte,
9 vous allez le voir par l'entièreté du panel, mais
10 la deuxième partie qui est sur les projets
11 d'investissement va être faite par mon collègue
12 Benoît Delourme. Donc, sans plus tarder, je vais
13 passer la parole à mon collègue, Roy, pour
14 commencer avec la première étape de la
15 présentation.

16 M. MARC-ANTOINE ROY :

17 Merci, madame Salhi. Donc, tel que vous l'avez
18 mentionné, on va commencer par la partie 1 de la
19 présentation, c'est-à-dire de vous présenter les
20 efforts qu'on a faits pour rendre robuste notre
21 méthode de calculs pour les taux de pertes. Donc,
22 un peu en rappel des travaux qu'on a faits cette
23 année, premièrement, allégués en robustesse au
24 niveau de la méthode actuelle. Première étape qu'on
25 a faite cette année pour rendre plus robuste la

1 méthode actuelle, c'est de renforcer l'équipe de
2 façon permanente c'est-à-dire qu'on a ajouté un
3 cadre qui est monsieur Anctil et un ingénieur à
4 l'équipe taux de pertes, l'équipe statistiques,
5 pour s'assurer d'avoir plus de robustesse. En plus
6 de ces deux personnes-là qui s'ajoutent de façon
7 permanente à l'équipe, treize (13) personnes ont
8 contribué à améliorer la robustesse ou à identifier
9 comment rendre plus robuste le taux de pertes cette
10 année. Treize (13) personnes d'Hydro-Québec en plus
11 de quatre chercheurs de l'IREQ qui ont contribué au
12 dossier.

13 Finalement, au niveau de la méthode
14 actuelle, tel qu'on vous l'avait mentionné à la
15 cause l'année dernière, on a fait appel aux
16 ressources spécialisées en contrôle, afin de
17 déceler les vulnérabilités du processus et de nous
18 aider à identifier des mesures correctives ou des
19 mesures de contrôle à ajouter dans notre méthode
20 pour la rendre plus robuste, ce qui a été fait.
21 Notre méthode est maintenant robuste grâce à cet
22 élément-là.

23 Au niveau des travaux sur les outils pour
24 la contrevalidation ou pour l'analyse des taux de
25 pertes. Le Transporteur tient à rappeler que son

1 outil d'avenir dans lequel il veut investir sera
2 SCRT, tel qu'on a mentionné dans la rencontre
3 technique. Néanmoins, on est conscients qu'on ne
4 peut pas attendre SCRT et qu'on devait prendre des
5 actions immédiatement. Donc, on a fait des
6 investissements dans différents outils. Le premier,
7 on a travaillé avec l'IREQ à développer une méthode
8 orthogonale ou une méthode indépendante si on veut
9 pour justement s'assurer de vous valider que notre
10 taux de pertes est toujours bon. Cette méthode-là,
11 c'est la méthode de simulation par estimateur
12 d'état qui vous sera présentée dans le détail tout
13 à l'heure par monsieur Prévost.

14 (9 h 37)

15 On a également cherché d'autres méthodes
16 pour voir quelle serait la meilleure méthode de
17 contrevalidation, quelles autres méthodes
18 pourraient exister pour réussir à contrevalider le
19 taux de pertes et s'assurer qu'on ait un outil de
20 contrevalidation efficace. Et ces travaux-là vous
21 seront présentés par monsieur Miralles puis ce qui
22 est ressorti, c'est que la méthode la plus efficace
23 pour contrevalider le taux de pertes, de façon
24 orthogonale, est l'estimateur d'état et on va vous
25 le démontrer au cours de cette présentation-ci.

1 Alors, on a également, à la demande de la
2 Régie, analysé les années deux mille dix-sept
3 (2017) et deux mille dix-huit (2018), de façon
4 horaire, pour voir s'il y avait des pistes
5 intéressantes pour pouvoir déceler, encore là, des
6 erreurs au niveau du taux de pertes.

7 Ce qui en ressortira, c'est qu'au niveau
8 de... Encore une fois, la meilleure méthode de
9 contrevalidation, c'est la méthode contrevalidation
10 par l'estimateur d'état qu'on a développé avec
11 l'IREQ.

12 Et lorsqu'on identifie les enjeux, avec
13 celle-ci, ça vaut la peine de forer de façon
14 horaire, mais de forer de façon horaire
15 aléatoirement ou toute l'année, c'est beaucoup
16 d'efforts pour peu de résultats. C'est ce qu'on va
17 vous démontrer dans la suite de la présentation.

18 Finalement, on va traiter des facteurs
19 influençant le taux de pertes. Donc, on va revenir
20 sur les facteurs influençant le taux de pertes et
21 sur les analyses qu'on a faites, sur les années
22 deux mille dix-sept (2017) et deux mille dix-huit
23 (2018), et sur les efforts qu'on a faits pour
24 rechercher des nouveaux facteurs influençant le
25 faux de pertes.

1 Ça fait que ça va être un peu ça le reste
2 de la présentation, mes collègues vont rentrer dans
3 davantage de détails sur l'ensemble de ces
4 éléments-là.

5 Ce que j'aimerais que vous reteniez de cet
6 acétate-ci, c'est qu'on a constaté la
7 problématique, on a pris en charge la
8 problématique, on a établi un plan de redressement
9 qu'on a réalisé à l'aide des treize (13) ressources
10 que je vous mentionnais précédemment et des quatre
11 chercheurs de l'IREQ, et qu'on a adressé la
12 problématique, on a réglé la problématique. C'est
13 ce qu'on va vous démontrer dans la présentation,
14 aujourd'hui.

15 Donc, sur ce, je passe la parole à monsieur
16 Anctil qui va vous parler, justement, de comment...
17 qu'est-ce qu'on a fait pour rendre plus robuste la
18 méthode actuelle.

19 M. FRANÇOIS ANCTIL :

20 Merci beaucoup, Marc-Antoine. Donc, de mon côté là,
21 je vais vous expliquer là dans quelle mesure on a
22 réussi à amener à un autre niveau, notre processus
23 de calcul du taux de pertes.

24 En fait, je vous présente, ici, là, les
25 quatre étapes, dans les boîtes bleu pâle ici. Donc,

1 les quatre étapes du processus de taux de pertes
2 qui sont : l'acquisition des données, la validation
3 des données, les mises à jour topologiques du
4 réseau et la production de statistiques.

5 En fait, pour chacune de ces étapes-là, on
6 est allé ajouter des recommandations et des
7 contrôles, suite à l'exercice, le travail qu'on a
8 réalisé avec les ressources spécialisées en
9 contrôle.

10 Ensuite de ça, on a ajouté une partie qui
11 est très importante, qui est la comparaison avec la
12 méthode de contrevalidation, qui nous permet,
13 lorsqu'il y a des éléments de divergence, de faire
14 une boucle de rétroactions, finalement, pour aller
15 retourner faire la validation des données.

16 Donc, ce qui est important de retenir, à ce
17 niveau-là, c'est qu'on a un processus qui est
18 maintenant plus robuste par le travail qui a été
19 fait avec les ressources spécialisées en contrôle
20 et surtout, aussi, par la méthode de
21 contrevalidation qui a été développée par l'IREQ.

22 Donc, sur ce, je vais laisser la parole à
23 mon collègue, Jacques, de l'IREQ, qui va vous
24 expliquer un peu cette méthode de contrevalidation.

25

1 M. JACQUES PRÉVOST :

2 Merci, François. On passe à l'acétate suivant, s'il
3 vous plaît. Donc, dans ma présentation, je vais...
4 Ma présentation va porter sur la comparaison entre
5 la méthode officielle utilisée pour produire le
6 taux de pertes officiel et la méthode de
7 contrevalidation que nous avons développée à l'IREQ
8 pour venir, un peu, s'assurer de la fiabilité des
9 résultats de la méthode officielle.

10 Dans un premier temps, je vais décrire
11 sommairement les deux méthodes. Puis, par la suite,
12 je vais les comparer en regard de leurs points
13 forts et faibles de chacune. Et je vais compléter
14 ma présentation avec une comparaison des taux
15 évalués par chacune des méthodes.

16 Donc, je commence, d'emblée. La première
17 méthode, ici, qui est la méthode officielle, est
18 une méthode qui considère le réseau de transport
19 comme une boîte noire. C'est une méthode qui ne
20 s'intéresse qu'aux entrées et sorties du réseau.
21 Donc, c'est une méthode qui ne porte aucun intérêt
22 en regard des types de pertes, par exemple, de la
23 localisation des pertes, sur quels sous-réseaux,
24 sur quelles régions. Est-ce que c'est des pertes de
25 différentes natures? Par effet couronne? Pertes de

1 joules, et caetera? Donc, c'est une méthode de
2 boîte noire qui s'intéresse à uniquement la
3 réception, les mesures de réceptions qui, en
4 général sont de l'ordre d'environ quatre cents
5 (400). Et les mesures de livraison qui sont de
6 l'ordre d'environ douze cents (1200). Ici,
7 l'équation résultante pour calculer les pertes,
8 c'est simplement un bilan des entrées et sorties.
9 (9 h 42)

10 Ces mesures-là sont composées de mesures de
11 capteur, qui sont des mesures de puissance
12 instantanée et des mesures de compteur qui sont des
13 mesures d'énergie mensuelle. Donc, on combine
14 l'ensemble de ces mesures-là afin d'obtenir des
15 taux de pertes mensuelles dans un premier temps et
16 éventuellement annuelles.

17 Une des faiblesses de cette méthode-là
18 réside dans cette équation-ci où est-ce qu'une
19 erreur sur un des paramètres va avoir directement
20 une répercussion sur le calcul du taux de pertes,
21 donc une omission d'un des points de réception ou
22 encore une erreur advenant le cas qu'on ne détecte
23 pas la présence d'une erreur sur un des points de
24 mesure va entraîner inévitablement une forte
25 variation du taux de pertes qui va être conséquent

1 avec l'erreur. Donc, ça fait le tour un peu de ma
2 présentation en regard de la méthode officielle.

3 On va passer à l'acétate suivante, pour
4 présenter la méthode de contrevalidation que nous
5 avons développée et que nous proposons d'utiliser
6 pour contrevérifier les taux calculés par la
7 méthode officielle.

8 La méthode de contrevalidation,
9 contrairement à la méthode officielle, s'intéresse
10 au détail du réseau de transport. Ce faisant, on
11 modélise explicitement chacun des équipements du
12 réseau de transport.

13 On va procéder, par exemple, à la
14 représentation des états des équipements, à savoir
15 lesquels sont en service et hors service. On va
16 procéder aussi à l'évaluation de la consommation
17 d'énergie de chacun de ces équipements-là. Et ce
18 faisant, en modélisant le contenu du réseau de
19 transport, on a aussi accès à d'autres mesures qui
20 ne sont pas utilisées par la méthode boîte noire,
21 qui sont les mesures de transit sur ce réseau-là.

22 Avec le modèle de réseau, les mesures de
23 transit sur les différents liens, lignes,
24 transformateurs, on peut à ce moment-là venir
25 contrevalider les mesures aux entrées et sorties du

1 réseau de transport. Donc, ça nous permet avec une
2 solution d'estimation d'état d'écarter la présence
3 d'erreurs ou d'amenuiser disons la présence
4 d'omissions de mesures en périphérie du réseau.

5 Cette méthode-là va donc utiliser une autre
6 approche pour faire le calcul des pertes. Bon. Ici,
7 je vous présente une équation qui est de nature
8 électrique. Mais essentiellement, cette équation-là
9 qu'est-ce qu'elle nous dit, c'est que, pour chacun
10 des équipements, on va faire l'addition des pertes
11 qui sont engendrées par chacun de ceux-ci. Et c'est
12 la façon qu'on va... C'est de cette façon-là qu'on
13 va calculer les pertes du réseau de transport.
14 Donc, une approche complètement différente ici par
15 rapport à la méthode officielle.

16 Acétate suivante s'il vous plaît. Ici, dans
17 cette acétate, je m'intéresse à faire état des
18 points forts et des points faibles de chacune de
19 ces méthodes-là. Pour ça, j'ai retenu trois
20 sujets : la précision, la robustesse et l'aspect de
21 ventilation que je vais parcourir et que je vais
22 traiter en regard de chacune des méthodes.

23 D'abord la précision. La méthode officielle
24 est de loin la meilleure méthode en termes de
25 précision pour obtenir un taux de pertes des plus

1 précis parce que, essentiellement, elle prend en
2 considération tous les types de pertes en traitant
3 le réseau comme une boîte noire. Certains types de
4 pertes étant fort difficiles à considérer lorsqu'on
5 essaie de les estimer par eux-mêmes, tenter même de
6 les mesurer par eux-mêmes.

7 À titre d'information, par exemple, des
8 pertes de nature inductive, par exemple, qu'on va
9 retrouver lorsque des lignes sont en parallèle avec
10 des voies ferrées ou des clôtures, évidemment ces
11 équipements conducteurs-là à proximité vont être
12 induits d'un certain courant, ce qui va engendrer
13 des pertes. Des pertes de nature, par exemple, de
14 courants de fuites sur les isolateurs des lignes de
15 transport.

16 (9 h 47)

17 Donc, il y a une panoplie de pertes qui
18 peuvent être assez complexes à considérer lorsqu'on
19 veut les représenter par elles-mêmes. Et l'avantage
20 de la méthode boîte noire, c'est qu'en évitant
21 d'avoir à les représenter de façon indépendante,
22 elle permet d'obtenir un niveau de précision très
23 robuste.

24 En contrepartie, la méthode de
25 contrevalidation, ne permet pas de considérer

1 certains types de pertes, dont ceux que je viens de
2 vous mentionner. Ces types de pertes-là sont trop
3 complexes à modéliser, on ne dispose pas
4 suffisamment d'informations pour les modéliser.

5 Ce qui fait en sorte que la méthode de
6 contrevalidation laisse tomber une certaine portion
7 des pertes du réseau de transport. Donc, en termes
8 de précision, c'est la méthode officielle,
9 évidemment, qui gagne la palme.

10 En contrepartie, pour qu'est-ce qui est de
11 la robustesse, comme je l'ai mentionné
12 précédemment, la méthode officielle est directement
13 affectée par une erreur au niveau des entrées et
14 sorties. On parle d'environ quinze cents (1500)
15 entrées et sorties. Ces entrées-là se doivent donc
16 d'être surveillées de très près, afin d'éviter que
17 toute erreur, par exemple, une panne d'acquisition,
18 une erreur, par exemple, en regard d'un nouveau
19 transformateur qui s'ajouterait subitement, qu'on
20 n'a pas considéré, qu'on ne considère pas
21 immédiatement. Tous ces types d'erreurs-là en
22 regard des entrées et sorties de la méthode vont
23 avoir une influence directe sur le taux de pertes
24 calculé.

25 Donc, la méthode est assez peu robuste, à

1 cet égard. La méthode de contrevalidation, quant à
2 elle, utilise beaucoup de mesures redondantes,
3 d'informations redondantes. Par exemple, des
4 mesures de transit qui vont permettre de
5 contrevérifier des mesures de productions ou de
6 livraisons et vont permettre, grâce à une solution
7 d'estimation d'état, d'écarter les mesures qui sont
8 en erreur, afin de produire des estimés qui sont
9 plus robustes. Ces estimés-là seront, par la suite,
10 utilisés pour faire le calcul des pertes.

11 Donc, au niveau robustesse, c'est la
12 méthode de contrevalidation qui est clairement
13 gagnante.

14 En troisième point, on parle de la
15 ventilation des pertes. La méthode officielle
16 utilisant une boîte noire, seules les pertes sur
17 l'ensemble du réseau peuvent être évaluées.

18 La méthode de contrevalidation représentant
19 chacun des équipements du réseau, les pertes sur
20 chacun de ces équipements-là peuvent être évaluées
21 et les pertes représentées, par exemple, les pertes
22 joules versus les pertes par effet couronne peuvent
23 aussi être évaluées. Ce qui peut s'avérer
24 intéressant pour expliquer certaines variations
25 observées sur le court terme.

1 En résumé, ici, je présente le tableau. Je
2 représente cette comparaison-là sous la forme d'un
3 tableau où est-ce qu'on peut voir que la méthode
4 officielle bénéficie d'une précision... est
5 gagnante au niveau de la précision, mais est plutôt
6 perdante au niveau de la robustesse et de la
7 ventilation. Alors, qu'il s'agit de l'inverse pour
8 la méthode de contrevalidation.

9 C'est pour ça qu'on considère ces méthodes-
10 là orthogonales parce que les forces et les
11 faiblesses de chacune sont à l'inverse de l'autre.
12 Et aussi, les méthodologies pour faire le calcul,
13 sont complètement différentes. Le taux de pertes
14 obtenu avec une est issu d'une méthodologie
15 différente du taux de pertes obtenu avec l'autre.
16 Donc, ces méthodes sont dites orthogonales.

17 Prochain acétate, s'il vous plaît. Ici, je
18 présente un exemple de résultats que nous avons
19 obtenus avec l'application de ces méthodes. À
20 gauche, on a un graphique, sur une base temporelle,
21 de l'ordre, peut-être, d'une semaine de résultats
22 où est-ce qu'on présente, en bleu, le taux de
23 pertes calculé par la méthode officielle. En rouge
24 ou en orange, le taux de pertes calculé par la
25 méthode de contrevalidation.

1 Les deux méthodes, qu'est-ce qu'on peut
2 voir, dans un premier temps, c'est que les
3 résultats sont assez consistants entre les
4 méthodes. On voit que... O.K., on va y aller comme
5 ça, c'est bon.

6 (9 H 52)

7 O.K., donc, on peut voir que les résultats
8 des deux méthodes se suivent assez bien. On peut
9 aussi constater... On présente ici une situation où
10 est-ce qu'il y a une forte variation soudaine du
11 taux de pertes. On parle d'une variation de l'ordre
12 de simple au double du taux de pertes qui se
13 présente ici. Et on peut voir que les deux méthodes
14 quand même réagissent, sont consistantes en regard
15 des taux qu'elles calculent. Les résultats sont
16 consistants.

17 C'est intéressant donc de voir que ces
18 méthodes-là se suivent quand même assez bien d'un
19 niveau temporel. On le voit bien. Et que, aussi,
20 sans rentrer dans les détails, mais la méthode de
21 contrevalidation, comme j'ai mentionné, c'est une
22 méthode qui ne représente pas l'ensemble des
23 pertes. Et, ici, comme on connaît, on estime
24 grossièrement la portion des pertes non
25 représentées à environ cinq pour cent (5 %), on

1 compense le résultat de la méthode de
2 contrevalidation pour ajouter un cinq pour cent
3 (5 %) de façon constante. Et ça nous permet de voir
4 que le biais entre les deux méthodes est à peu près
5 nul. C'est-à-dire qu'il n'y a pas, par exemple, la
6 méthode de contrevalidation qui fournirait
7 systématiquement un taux inférieur à la méthode
8 officielle. Ce qui permet de nous rassurer en
9 regard que, même si on ne représente pas
10 complètement tous les types de pertes dans la
11 méthode de contrevalidation, on peut les compenser
12 de façon raisonnable.

13 Enfin, ici, il est intéressant de montrer
14 aussi que, sans la méthode de contrevalidation, le
15 Transporteur qui aurait vu soudainement un taux de
16 pertes varier du simple au double aurait
17 certainement été porté à douter d'erreurs dans son
18 jeu de données et à prendre des actions pour aller
19 forer plus en détail pour essayer de trouver
20 l'explication à cet endroit-là.

21 L'explication à cet endroit-là vient d'un
22 phénomène d'effet couronne qui est apparu. Et comme
23 la méthode officielle ne permet pas de quantifier
24 ce phénomène-là, le Transporteur à ce moment-là
25 aurait foré inutilement dans son jeu de données,

1 parce que, en fait, il n'y avait absolument aucune
2 erreur dans cette situation-là, et n'aurait pu
3 conclure à une explication en regard de cette
4 variation-là. Donc, la méthode de contrevalidation
5 est fort utile pour venir supporter le Transporteur
6 dans son quotidien.

7 Ici à droite, on reprend essentiellement,
8 mais avec une vue statistique, les résultats de
9 gauche. Ici, on a calculé les différences entre les
10 deux méthodes, la différence entre les deux taux,
11 mais pour l'ensemble de l'année deux mille dix-huit
12 (2018). Ce qui nous a permis d'établir une
13 distribution de cette erreur-là. Cette
14 distribution-là est intéressante d'une part parce
15 qu'elle montre qu'elle a la forme d'une
16 distribution qu'on dit normale. Donc, c'est une
17 distribution qu'on devrait s'attendre d'avoir parce
18 que, normalement, les erreurs de mesures suivent
19 cette forme de distribution-là, donc l'addition de
20 ces erreurs-là devrait aussi suivre éventuellement
21 la même forme.

22 Donc, ça nous réconforte de voir cette
23 forme-là. Ça nous réconforte aussi de voir que, sur
24 l'ensemble de l'année deux mille dix-huit (2018),
25 il n'y a pas d'erreurs extrêmes, d'erreurs

1 grossières ou souvent, en statistique, appelées
2 « outlier » qui sont présentes. C'est-à-dire qu'il
3 n'y a pas d'événement dans toute l'année dix-huit
4 (2018) sur une base horaire qui ait amené des
5 écarts de taux de pertes qui sont très
6 substantiels. Ça laisse donc confiance en regard de
7 la qualité des données ayant servi à calculer les
8 pertes pour l'année deux mille dix-huit (2018).

9 Enfin, de cette distribution-là, on peut
10 tirer un certain niveau d'incertitude. On peut
11 évaluer que, par exemple, le niveau d'incertitude
12 de cette distribution-là serait de l'ordre de plus
13 ou moins un point cinq pour cent (1,5 %).

14 Si on refait le même travail sur une base
15 mensuelle, à ce moment-là, évidemment, comme les
16 erreurs s'annulent au fil du temps en additionnant
17 disons des points horaires, on finit qu'on moyenne
18 les choses, on annule les erreurs, sur une base
19 mensuelle on arrive avec une précision de l'ordre
20 de plus ou moins point trois pour cent (,3 %). Ce
21 qui veut dire, par exemple, que si on avait un taux
22 de cinq point quatre pour cent (5,4 %), ce taux-là,
23 la vraie valeur de ce taux-là se situerait entre
24 cinq point quatre (5,4 %) et plus ou moins point,
25 c'est-à-dire entre cinq point un (5,1 %) et cinq

1 point sept pour cent (5,7 %).

2 (9 h 57)

3 Donc, c'est qu'est-ce que cette méthode-là
4 nous permet d'identifier en termes d'erreurs. À
5 l'intérieur de plus ou moins point trois pour cent
6 ($\pm 0,3$ %) pour des taux de pertes mensuelles, la
7 méthode n'est pas suffisamment précise pour
8 identifier des erreurs. Les erreurs doivent excéder
9 cette incertitude-là.

10 Bon. Ça peut paraître beaucoup, mais je
11 veux faire un point en regard de la précision de la
12 méthode officielle du taux de pertes qui vous est
13 soumis. Le taux de pertes est calculé sur une base
14 mensuelle, vous est soumis sur une base annuelle,
15 et on peut estimer que pour le taux de pertes
16 calculé par la méthode officielle, sur une base
17 mensuelle, celui-ci serait précis de l'ordre de
18 plus ou moins point quinze pour cent ($\pm 0,15$ %).
19 C'est-à-dire sur une base mensuelle...

20 Je reviens avec mon exemple. Si le taux
21 qu'on calcule est cinq point quatre (5,4 %),
22 normalement, il devrait se situer... la vraie
23 valeur se situer à quelque part en regard de cinq
24 point vingt-cinq (5,25 %) et cinq point cinquante-
25 cinq (5,55 %).

1 Ce qui fait en sorte qu'en regard de la
2 précision du taux de pertes de la méthode
3 officielle, la méthode de contrevalidation permet
4 quand même de bien borner et d'identifier des
5 erreurs grossières qui pourraient être présentes.

6 Donc, ici, on peut conclure que la méthode
7 de contrevalidation qu'on oppose à la méthode
8 officielle, permet certainement d'identifier des
9 erreurs potentielles et permet de mieux guider le
10 Transporteur pour prendre action lors de ces
11 situations. Ça complète ma présentation. Je reviens
12 sur la conclusion de ma présentation.

13 Je vous ai présenté les deux méthodes. On
14 peut voir qu'avec la méthode de contrevalidation,
15 on est capable d'identifier, jusqu'à un certain
16 niveau de précision, la présence d'erreurs. Et on
17 peut donc être confiant que cette méthode-là peut
18 servir, certainement, au Transporteur pour son
19 travail.

20 Maintenant, je passe la parole à Benoît qui
21 va faire état d'autres méthodes de validation.

22 M. BENOÎT DELOURME :

23 Bonjour. Alors, donc, je voulais revenir sur
24 l'étude sur les facteurs influençant le taux de
25 pertes de transport.

1 Donc, on se rappelle de la genèse de cette
2 demande, c'était en deux mille seize (2016), de
3 mémoire, lorsque justement, on observait des
4 variations inexpliquées du taux de pertes qui
5 allaient en croissant. Et la Régie nous avait
6 interrogés sur les facteurs qui expliqueraient
7 cette croissance.

8 Et à l'époque, dans une DDR 34.2 là, elle
9 est marquante, celle-là, pour moi, nous avons en
10 fait, livré une explication qualitative des
11 différents éléments qui pourraient influencer ce
12 taux de pertes.

13 Suite à ces explications, en fait, la Régie
14 avait souhaité avoir plus d'informations et dans sa
15 décision de cause tarifaire, nous avait enjoins à,
16 en fait, quantifier ces facteurs-là, et a donc mené
17 une étude pour chiffrer les facteurs influençant le
18 taux de pertes.

19 Alors, nous avons eu deux années pour
20 réaliser cette étude. Et l'année dernière, à la
21 cause tarifaire de l'année dernière, nous vous
22 avons livré ces résultats.

23 Alors, qu'est-ce qu'on avait obtenu comme
24 résultats? Et bien, d'une part, nous avons réussi
25 à identifier les grands facteurs influençant et on

1 se rappelle que le plus grand facteur influençant
2 le taux de pertes, selon nous, et bien, c'était ce
3 qu'on appelait le transit Nord-Sud, c'est-à-dire,
4 en fait, l'énergie qui est transitée sur les grands
5 corridors, donc La Grande et Manic. Et on avait
6 identifié le fait que, bien, plus on transigeait
7 sur ces corridors et plus le taux de pertes
8 augmentait.

9 Et puis, bien, quelque part, c'était
10 intuitivement lié, en fait, au fait que la
11 production était située... était éloignée de la
12 charge et qu'en fait, bien, plus cette production
13 est éloignée de la charge, bien, plus on va avoir
14 de pertes sur le réseau. Alors, ça, c'était le
15 premier élément qui était ressorti de l'analyse.

16 Le deuxième élément qui était ressorti de
17 l'analyse, c'était que le taux de pertes était
18 également sensible à l'effet couronne et puis,
19 l'effet couronne, lui, et bien, était quelque
20 part... variait de manière indépendante à la
21 manière dont on exploitait le réseau, dans la
22 mesure où il était uniquement généré par les
23 conditions météorologiques qu'on pouvait subir
24 d'une année à l'autre.

25 Et que donc, en fait, pour une année sèche,

1 et bien, on aurait un effet couronne plutôt faible.
2 Et puis pour une année plutôt pluvieuse bien on
3 aurait des effets de couronne plutôt forts. Et donc
4 ces éléments-là, en fait, d'une année à l'autre
5 finalement ne pouvaient pas être prédits dans la
6 mesure où c'était lié aux conditions
7 météorologiques. Donc, ça introduisait quelque part
8 un facteur d'incertitude quant à l'établissement du
9 taux de pertes, étant donné qu'on n'est pas en
10 mesure de forcément établir des conditions
11 météorologiques précises.

12 (10 h 02)

13 Le troisième élément qui était ressorti
14 également c'était que la mise en service de projets
15 structurants du type ligne 735 Chamouchouane-
16 Montréal par exemple ou Micoua-Saguenay et bien,
17 également, pouvait avoir une influence
18 significative sur le taux de pertes. Alors, on
19 avait montré que pour la ligne Chamouchouane-
20 Montréal, on allait chercher zéro virgule zéro huit
21 point de pourcentage (0,08 %) à la baisse pour une
22 année de référence sur le taux de pertes, mais
23 qu'en revanche au-delà de ces projets structurants
24 et majeurs, il n'y en a pas beaucoup, tous les
25 autres projets, oui, pouvaient influencer le taux

1 de pertes, mais leurs facteurs d'influence étaient
2 plutôt faibles. Et donc, ce qui ressortait
3 également de cette analyse, c'est que finalement
4 en-dehors de ces trois grands facteurs, transit
5 Nord-Sud, effet couronne, gros projets
6 structurants, tous les autres facteurs, finalement,
7 étaient plutôt de faible influence, nombreux et
8 difficiles à distinguer entre eux quant à savoir
9 lequel avait fait bouger le taux de pertes d'un
10 bord ou de l'autre. Donc, en fait, on retombait un
11 peu sur la conclusion qualitative qu'on avait
12 livrée en deux mille seize (2016) quant au fait
13 qu'il était à un moment donné indiscernable et
14 difficile de distinguer les éléments entre eux.

15 Ce qui était également ressorti finalement
16 de cette analyse, c'était qu'on s'était quand même
17 aperçu que le taux de pertes, il ne variait pas de
18 manière cohérente par rapport aux grands facteurs
19 qu'on voyait sur le réseau et ça avait, finalement,
20 provoqué le point de départ, la résolution de
21 toutes les problématiques de robustesse du calcul
22 du taux de pertes que Marc-Antoine et François
23 viennent de vous expliquer, comment on a pris le
24 problème en main et comment on l'a résolu. Donc, il
25 y avait quand même eu un effet positif par rapport

1 à ça dans la mesure où on avait remarqué que le
2 taux de pertes, bien il s'envolait et il ne
3 s'envolait pas à cause de phénomènes physiques, il
4 s'envolait à cause de la qualité de la donnée qui
5 finalement s'était dégradée.

6 Alors, ça c'était l'année dernière. Suite à
7 cette présentation l'année passée, la Régie
8 souhaitait que nous poursuivions nos analyses et
9 nous avait demandé quelques éléments
10 complémentaires par rapport à ces facteurs
11 influençants. Alors, je n'irai pas dans les
12 détails. On a déjà eu l'occasion d'en parler en
13 réunions techniques, mais à haut niveau, qu'est-ce
14 qu'il en ressortait? Eh bien, en refaisant nos
15 calculs sur l'année de dix-sept et dix-huit (2017-
16 2018) de sensibilité, bien on confirmait que les
17 taux, la stabilité, la sensibilité de notre taux de
18 pertes étaient équivalentes.

19 Donc, finalement, d'une année à l'autre,
20 notre réseau était sensible de la même manière pour
21 le taux de pertes. Ça veut dire que finalement
22 structurellement le réseau n'ayant pas changé et
23 bien le transit Nord-Sud restait prépondérant,
24 l'ajout de projets structurants restait
25 prépondérant, l'effet couronne restait prépondérant

1 et par contre, tous les autres facteurs restaient
2 de faible influence et il n'y avait pas vraiment
3 d'éléments qui se distinguaient d'une année à
4 l'autre. On avait quelques petits éléments, je
5 dirais, presque anecdotiques dans la mesure où pour
6 l'année deux mille dix-huit (2018) ABI était en
7 lock-out et donc on s'était aperçus
8 qu'effectivement les modifications de charge dans
9 le sud avaient une légère variation, mais c'était
10 très très local et lié aux conditions de calculs
11 qu'on avait utilisées.

12 Le deuxième élément c'était, bien je viens
13 de le dire, on confirmait la faible influence des
14 autres facteurs, c'est-à-dire qu'en-dehors du
15 transit Nord-Sud, de l'effet couronne et des
16 projets structurants, tous les autres étaient de
17 faible influence et donc difficiles à distinguer
18 les uns par rapport aux autres.

19 La Régie nous avait également demandé de
20 poursuivre notre analyse de facteurs influençants
21 et d'aller un peu plus loin. Alors, l'ordre qu'on
22 avait choisi dans le dépôt de preuve c'était une
23 démonstration un peu par l'absurde en essayant
24 d'intuitivement aller chercher des éléments qui
25 seraient peut-être intéressants dans la zone

1 Gaspésie, puis on a montré en fait par une petite
2 analyse statistique que finalement, même sur une
3 zone dans laquelle on avait fort espoir de trouver
4 des éléments qui, d'un point de vue
5 électrotechnique semblaient évidents, bien
6 finalement on n'arrivait pas à discerner d'éléments
7 prépondérants, même dans une zone où on avait
8 toutes les chances de notre côté. Alors,
9 finalement, ce que je dirais, on a la recherche non
10 concluante des facteurs prépondérants parmi les
11 facteurs de faible influence. C'est-à-dire que
12 parmi tous les petits facteurs, essayer d'en
13 retrouver un gros parmi les petits, dans la zone
14 Gaspésie qui était une bonne talle pour en trouver,
15 bien, on n'en a pas trouvés.

16 Et qu'est-ce qu'on concluait? On concluait
17 qu'en fait on se heurtait une fois de plus au fait
18 que les facteurs, bien ils sont combinés et puis
19 indissociables, puis qu'on arrivait pas à les
20 distinguer. Donc, distinguer le vent par rapport à
21 la charge locale de la Gaspésie, bien finalement,
22 ce n'est pas suffisant. Il fallait aller plus loin.
23 Il fallait introduire énormément de facteurs
24 finalement dans cette zone de Gaspésie pour essayer
25 de trouver des grandeurs explicatives.

1 (10 h 07)

2 Donc là, si je regarde ça d'un point de
3 vue, je dirais, business et puis efforts par
4 rapport à de l'explication, le Transporteur
5 considérait que finalement il y avait... il y avait
6 comme un mur là théorique puis que la valeur à
7 essayer de franchir ce mur-là, elle était...
8 c'était trop important, trop d'efforts, trop
9 finalement d'argent pour essayer d'aller chercher
10 quelque chose qui n'avait que faible valeur d'un
11 point de vue explicatif. Et donc, c'est un peu ça
12 qu'on a amené comme idée dans la cause tarifaire.

13 Néanmoins, on a François qui va un petit
14 peu vous faire un « overview » des différentes
15 méthodes qu'on a regardées pour essayer un peu
16 mettre un peu plus de corps à cette intuition
17 d'ingénieur et puis un peu de rigueur aussi à notre
18 démarche. Alors, je vais céder la parole à François
19 là-dessus.

20 M. FRANÇOIS MIRALLES :

21 R. Merci, Benoît. Bonjour à tous. Donc, dans cette
22 diapositive, je vais faire une revue de la
23 méthodologie.

24 M. BENOÎT DELOURME :

25 Excuse-moi, François, en fait, j'ai oublié une

1 « slide », je suis désolé. Merci Wahiba. Je suis un
2 petit peu nerveux. Excusez-moi. Je suis désolé.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 En attendant que monsieur Delourme reprend ses
5 sens, je voulais... permettez-moi, j'ai fait une
6 erreur tantôt, puis ça va permettre à monsieur
7 Delourme de se prendre une contenance. Je voulais
8 m'excuser auprès de monsieur François Miralles.
9 Alors, j'ai dit « doctorant », mais il n'est pas
10 doctorant, il est docteur. Alors, je vous prie de
11 noter, alors les efforts... Je m'étais trompé,
12 hein, François, bien sûr. Alors, j'espère que tu me
13 pardonneras. Alors, c'est parce qu'il est tout
14 jeune, hein, on dit « docteur ». Eh! Oui,
15 effectivement, c'est le talent.

16 M. FRANÇOIS MIRALLES :

17 R. J'ai eu mon doctorat en deux mille sept (2007).

18 Q. **[10]** C'est ça. Alors, je voulais seulement le noter
19 pour les fins des notes là. Alors, monsieur
20 Miralles est docteur.

21 Alors, est-ce que, Monsieur Delourme, cette
22 pause vous a permis de retrouver vos sens?

23 M. BENOÎT DELOURME :

24 R. Oui, Maître.

25 Q. **[11]** Je vous remercie.

1 R. En fait, en substance, j'ai déjà un petit peu
2 parcouru l'essence de la « slide » là, mais je vais
3 y revenir quand même point par point. Donc, en
4 fait, la question qui se pose là, c'est... sur
5 l'étude sur les facteurs influençant le taux de
6 pertes là, pourquoi la poursuivre finalement?
7 Pourquoi poursuivre cette analyse?

8 Bien, le premier élément de réflexion qui
9 viendrait à l'esprit, ce serait de poursuivre pour
10 essayer de garantir la robustesse du taux de pertes
11 et puis de s'assurer que finalement ce qu'on publie
12 est bon.

13 Alors, c'est vrai qu'initialement c'était
14 la seule méthode dont on disposait, donc c'était le
15 seul élément qu'on avait pour garantir la qualité
16 de notre taux de pertes. Puis on voit qu'il a fait
17 son travail dans la mesure où il a déclenché tout
18 ce processus d'amélioration qu'on vous présente
19 aujourd'hui. Et ça a marché parce que finalement le
20 taux de pertes était « exagérément mauvais », entre
21 guillemets, et donc on a fait ce qu'il fallait pour
22 le corriger.

23 Maintenant, en fait, avec tout ce qu'on a
24 fait aujourd'hui, on s'est doté d'un processus
25 d'outils complémentaires beaucoup plus puissant et

1 beaucoup plus robuste. Jacques vous a expliqué
2 comment finalement c'était orthogonal puis comment
3 c'était bien dimensionné pour maintenir le taux
4 dans des bornes là. Donc, on était capable d'avoir
5 un bel outil qui était capable de bien encadrer
6 notre taux de pertes.

7 Eh bien, aujourd'hui, on considère que
8 l'analyse des facteurs influençant le taux de
9 pertes, d'une année à l'autre là, comme moyen de
10 validation de la robustesse, bien c'est obsolète,
11 c'est insuffisant. Ça ne permettra jamais
12 d'expliquer aussi bien que l'estimateur d'état.

13 Donc, poursuivre pour essayer de continuer
14 à garantir, c'est inutile. Il y aura trop d'efforts
15 à faire pour être aussi bon que l'estimateur
16 d'état. Donc, pour nous là, ça permet... ça nous
17 fait dire que finalement on a mieux que ça. On a
18 mieux que ça pour réussir à encadrer le taux de
19 pertes.

20 Après, la deuxième question, bien c'est
21 peut-être poursuivre pour mieux expliquer. Puis là
22 on part peut-être un plus dans un... c'est un petit
23 peu là où l'aspect business me revenait. C'était
24 que finalement c'est un peu un exercice académique.
25 Alors, a priori déjà, c'est très complexe, ce sera

1 coûteux puis en même temps, sans forcément une
2 grosse garantie de succès dans la mesure où, a
3 priori, les éléments à trouver ne sont pas évidents
4 à trouver, donc il y a de l'effort à mettre.

5 Et donc là, c'est là où, d'un point de vue
6 du Transporteur, et en relation avec mes priorités
7 d'affaires, mais dans mon budget de recherche, je
8 n'ai pas forcément envie de mettre de l'argent sur
9 cet effort-là, j'ai d'autres sujets très mordants
10 et très « bleeding-edge » comme on dirait, à
11 traiter. Et donc, je préférerais mettre mes efforts
12 de recherche un petit peu ailleurs.

13 Donc, selon moi, et selon le Transporteur,
14 les analyses de sensibilité, pour nous, elles sont
15 complètes et elles ont apporté les résultats
16 attendues dans la mesure où aujourd'hui on est fier
17 de vous présenter un nouveau processus robuste et
18 que c'est un petit peu ça qu'on cherchait à faire.

19 Alors là, cette fois-ci, je passe la parole
20 à François.

21 M. FRANÇOIS MIRALLES :

22 R. Donc, merci, Benoît, et bonjour à tous. Donc,
23 dans cette diapositive, je vais faire une revue de
24 la méthodologie en comparant les méthodes choisies
25 par le Transporteur avec d'autres méthodes de

1 contrevalidation en fonction des objectifs visés.

2 Donc, pour le premier objectif, qui est
3 celui d'expliquer les taux de pertes, on vient de
4 voir que l'étude de sensibilité et l'estimateur
5 d'état permettaient de bien expliquer les
6 variations du taux de pertes et d'une année sur
7 l'autre.

8 (10 h 12)

9 Ensuite, on a vu que l'utilisation
10 conjointe de la méthode par mesurage et
11 d'estimateur d'état permettait d'avoir un estimé du
12 taux de pertes qui est précis et robuste. Donc, on
13 voit que les deux besoins d'expliquer et de
14 calculer le taux de pertes ont été couverts par nos
15 deux méthodes.

16 Donc, maintenant, je vais faire un
17 commentaire sur la méthode de régression qui a été
18 proposée par l'AHQ-ARQ dans sa recommandation 17 du
19 document C-AHQ-ARQ-0018. Donc, l'objet en étude est
20 un circuit électrique gouverné par des phénomènes
21 décrits par des relations physiques connues. Donc,
22 je parle ici de la théorie de l'électricité étudiée
23 en génie électrique. L'estimateur d'état fait un
24 usage directement de cette théorie et tient
25 également compte de la topologie du réseau qui est

1 connue et mise à jour. Également, les données du
2 SCADA sont injectées continuellement dans
3 l'estimateur d'État. Ce qui nous permet d'obtenir
4 un estimé du taux de pertes qui est suffisamment
5 précis et robuste.

6 En regard, l'AHQ-ARQ propose d'utiliser une
7 régression qui est une méthode issue des
8 mathématiques très flexibles, mais dont
9 l'application dans notre cas sera très complexe.
10 Donc, ici, j'ai ressorti la formule d'une
11 régression. Tout d'abord, il va devoir falloir
12 trouver les régresseurs X_i . Donc, c'est les
13 facteurs d'influence qui sont en relation avec le
14 taux de perte Y_i . Cette relation peut être
15 linéaire, non linéaire, non linéaire monotone, non
16 linéaire non monotone.

17 Il y aura différents types de relations
18 entre les facteurs X_i et Y_i . Et il s'agira de
19 mesurer le degré de cette relation qui peut se
20 faire par différentes mesures, par exemple il y a
21 différents types de coefficients de corrélation.

22 Par la suite, il va falloir estimer les
23 coefficients Béta i . Et le problème, ce sera que,
24 comme on aura un grand nombre de facteurs X_i , même
25 avec des algorithmes de réduction de

1 dimensionnalité, on va avoir des problèmes de
2 convergence des facteurs Bêta i . Donc, déjà,
3 l'application de cette méthode n'est pas du tout
4 évidente.

5 Par la suite, la méthode de régression fera
6 face à un problème de maintenance à long terme.
7 C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il va y avoir des
8 changements de topologie du réseau, il va falloir
9 mettre à jour le modèle. Et tout ça pour des
10 résultats qui ne sont pas forcément précis et dont
11 la robustesse est complètement inconnue.

12 Donc, contre l'usage de la régression,
13 j'oppose des arguments de philosophie des sciences,
14 de mathématiques et de stratégies industrielles qui
15 mènent à la conclusion que l'analyse de régression
16 est redondante et moins probante par rapport aux
17 méthodes utilisées par le Transporteur pour
18 contrevalider le taux de pertes. Donc, ceci vient
19 donc réfuter la recommandation numéro 17 du
20 document C-AHQ-ARQ-0018.

21 Donc, maintenant, je passe la parole à
22 Marc-Antoine qui va faire une synthèse sur la
23 robustesse de la méthode du calcul du taux de
24 pertes de transport. Merci.

25

1 M. MARC-ANTOINE ROY :

2 R. Merci, François. Je vais essayer d'utiliser le
3 micro aussi bien que Benoît. Donc, on arrive un peu
4 à la conclusion de la première partie de la
5 présentation. La première partie, on rappelle ce
6 qu'on visait à vous présenter, c'était de vous
7 montrer comment on avait rendu notre méthode plus
8 robuste et comment on s'est assuré d'avoir une
9 méthode de contrevalidation efficace ou la
10 meilleure méthode de contrevalidation.

11 Donc, la méthode actuelle est maintenant
12 robuste. On l'a vu, on a fait affaire avec les
13 ressources spécialisées en contrôle pour identifier
14 dans le processus les vulnérabilités et nous
15 identifier des méthodes de contrôle efficaces,
16 qu'on a implantées, pour s'assurer que la méthode
17 officielle en elle-même soit robuste.

18 (10 h 17)

19 On a également développé et implanter
20 l'estimateur d'état, la méthode de contrevalidation
21 par estimateur d'état pour, une fois qu'on a
22 terminé nos revalidations, contrevalider notre
23 validation pour nous assurer qu'on reste à
24 l'intérieur de bornes acceptables, tel qu'il vous a
25 été présenté par Jacques et François.

1 Donc, aujourd'hui, on a un processus
2 robuste avec une méthode de contrevalidation
3 efficace qui nous permet de nous assurer que notre
4 taux de pertes reste à l'intérieur de bornes
5 acceptables.

6 On a fait une revalidation complète et en
7 détail des taux de pertes pour chacune des années
8 deux mille seize (2016), deux mille dix-sept (2017)
9 et deux mille dix-huit (2018). En fait, même avant
10 de faire la revalidation complète, on a établi un
11 processus de revalidation exhaustive et détaillée
12 pour s'assurer de revalider, dans le détail, deux
13 mille seize (2016), deux mille dix-sept (2017) et
14 deux mille dix-huit (2018).

15 Donc, on a revalidé ces éléments-là dans le
16 détail. On a implanté un contrôle renforcé, depuis
17 deux mille dix-huit (2018). On a contrevalidé,
18 également, les résultats de l'année deux mille dix-
19 huit (2018), avec l'estimateur d'état, et on a fait
20 une validation horaire des années deux mille dix-
21 sept (2017) et deux mille dix-huit (2018).

22 On rappelle que, suite à notre
23 revalidation... Donc, on avait revalidé nos taux de
24 pertes deux mille seize (2016), dix-sept (2017),
25 dix-huit (2018) et on a contrevalidé et fait la

1 validation par après.

2 La contrevalidation et la validation
3 horaire n'a pas fait changer le taux de pertes
4 qu'on avait déjà calculé suite à notre
5 revalidation.

6 Pour ces raisons-là, on estime que les taux
7 de pertes deux mille seize (2016), deux mille dix-
8 sept (2017) et deux mille dix-huit (2018), sont
9 fiables et valides, et on va demander à la Régie de
10 les approuver. Sur ce, je vous passe la parole,
11 Madame Salhi.

12 Mme WAHIBA SALHI :

13 R. À Benoît.

14 M. MARC-ANTOINE ROY :

15 R. À Benoît.

16 M. BENOÎT DELOURME :

17 R. O.K. Donc, comme Wahiba vous l'a expliqué, en début
18 de présentation, on avait deux volets, en fait,
19 pour cette présentation, ce matin. Un premier volet
20 sur la robustesse du taux de pertes et un second
21 volet sur les pertes, la relation entre les pertes
22 et les projets d'investissement. Donc, là,
23 j'aborderai, désormais, cet item-là, sur les
24 pertes... la relation entre pertes et projets
25 d'investissement.

1 Donc, on se rappelle qu'en suivi de la
2 décision de l'année dernière, on avait plusieurs
3 méthodes que... La Régie nous avait demandé de
4 proposer différentes méthodes afin d'évaluer
5 l'impact des projets de transport sur le taux de
6 pertes.

7 Donc, on s'est interrogé... Je dirais que
8 le débat a quand même glissé, en fait, entre la
9 décision de l'année passée, la preuve que nous
10 avons fournie cet été, la réunion technique que
11 nous avons eue à l'automne et les différentes DDR.
12 Et quelque part, finalement, on a un petit peu
13 itéré avec la Régie, avec nos collègues, nos vis-à-
14 vis de la Régie, et j'ai l'impression qu'au-delà de
15 la décision de l'année dernière, le besoin a un
16 petit peu bougé. Donc, et ça s'est un peu reflété
17 dans les différentes DDR.

18 Alors, tant qu'à moi là, aujourd'hui, la
19 pertinence d'un suivi de l'impact d'un projet sur
20 le taux de pertes là, si l'objectif, c'est de
21 garantir la robustesse du taux de pertes, un petit
22 peu comme je venais de l'expliquer tout à l'heure,
23 bien, on tombe dans la catégorie des méthodes
24 explicatives, comme François vient de vous
25 l'expliquer. Ça ne permettra pas de prédire les

1 variations de taux de pertes, dans la mesure où il
2 y a pleins d'autres facteurs qui vont influencer ce
3 taux de pertes-là. Et comme on l'a déjà expliqué
4 aussi, c'est largement supplanté par la méthode
5 d'estimation d'état qui va, elle, permettre de bien
6 encadrer la méthode officielle.

7 Donc, dans le fond, en plus de ça,
8 l'analyse de sensibilité qu'on a fait nous a
9 démontré qu'en dehors des projets majeurs et
10 structurants, l'influence des autres projets était
11 quand même relativement faible.

12 Donc, selon le Transporteur, finalement, un
13 suivi a posteriori de l'impact d'un projet sur le
14 taux de pertes, bien, ce n'est pas pertinent. Ça ne
15 servira pas à mieux s'assurer que le taux de
16 pertes, il est robuste et il est bien calculé,
17 étant donné qu'on a mieux que ça pour y arriver.

18 Au-delà de ça, l'interrogation qui avait
19 été soulevée par l'AHQ-ARQ était le fait que ça
20 permettrait également d'évaluer des volumes
21 économisés de pertes pour aider HQD à mieux prédire
22 son approvisionnement pour l'année suivante et
23 subséquente.

24 Écoutez, ça là, c'est de
25 l'opérationnalisation complète des travaux d'HQD et

1 ça fait complètement partie intégrante de ma
2 relation d'affaires entre HQD et HQT. Je le traite
3 avec lui, en bilatéral, et ça fait partie de notre
4 travail de « day to day ». Donc, je ne vois pas
5 l'intérêt d'avoir à exposer ou discuter de ça à la
6 Régie, dans la mesure où je suis déjà en relation
7 avec HQD, là-dessus.

8 Donc... donc, c'est ça. Donc, un suivi a
9 posteriori sur l'influence des projets sur le taux
10 de pertes. On pense que, le Transporteur pense
11 qu'aujourd'hui, et en dépit de la décision de
12 l'année dernière de la Régie, ça n'est pas
13 pertinent.

14 Est-ce que tu veux changer de « slide »,
15 s'il te plaît? Alors, l'autre élément qui était
16 discuté, c'était la prise en compte des pertes
17 différentielles dans les analyses économiques.
18 Alors, là, l'objectif, cette fois-ci, c'est de
19 bâtir des analyses économiques qui soient robustes
20 et pertinentes, pour le coup là c'est quelque chose
21 qui m'allume.

22 L'analyse économique dans les dossiers
23 d'investissement ça permet de faire quoi? Bien ça
24 permet de choisir. C'est vraiment important de se
25 rappeler que ça permet de choisir parmi des

1 solutions qui sont envisagées et qui présentent les
2 meilleurs coûts sur la période de temps considérée.
3 Analyse économique. Et qu'est-ce qu'on prend en
4 compte dans l'analyse économique? Bien on prend en
5 compte les éléments prépondérants et qui permettent
6 une différenciation.

7 (10 h 23)

8 Évidemment, là-dedans, qu'est-ce qu'on va
9 prendre? Eh bien ce sont les investissements, la
10 répartition dans le temps des investissements et
11 effectivement, leur valeur résiduelle dans la
12 mesure où la durée d'analyse est peut-être pas
13 correspondante à la durée de vie des équipements.
14 Ça c'est les CAPEX. Les éléments récurrents qu'on
15 va également prendre en compte, les OPEX, ce sont
16 la taxe sur les services publics, éventuellement
17 les coûts d'exploitation et d'entretien des
18 scénarios. Alors, là, selon le Transporteur, si ces
19 coûts sont équivalents entre les solutions, bien ça
20 peut être négligé dans la mesure où ça n'est pas
21 différentiateur et si c'est différent entre les
22 solutions, bien la plupart du temps, c'est très
23 très faible par rapport aux CAPEX. Donc, encore une
24 fois, on pourrait les négliger, on peut les
25 négliger.

1 Il reste des pertes différentielles, qui
2 elles on peut les ranger dans les OPEX. Et elles,
3 pour le coût, elles sont différenciatrices et elles
4 peuvent être majeures et aider à soit renforcer une
5 décision, soit carrément à renverser une décision
6 dans la mesure où, par exemple, Micoua-Saguenay ou
7 Chamouchouane-Montréal, on a vu que les pertes
8 faisaient basculer un choix qu'on aurait pu porter
9 en considérant uniquement les CAPEX.

10 Alors, ça c'était un petit rappel
11 méthodologique en fait sur l'analyse économique,
12 son intérêt, sa puissance également et puis sur les
13 hypothèses sous-jacentes pour monter une analyse
14 économique pertinente.

15 Je passerais à l'acétate suivante, François
16 s'il te plaît. Alors, je vais rentrer un petit peu
17 dans les détails et selon la lettre de la Régie sur
18 la volonté de mieux comprendre finalement la
19 DDR-7.1 dans laquelle on décrivait la prise en
20 compte des pertes dans nos analyses économiques.
21 Alors, on a fait un petit dessin. Alors, je vais
22 aller doucement là-dessus.

23 Oui, je fais attention, il n'y a pas de
24 chat qui va suivre le pointeur, donc on va être
25 correct. Donc, on a dessiné tous les cas de figure

1 qui pourraient apparaître dans une analyse
2 économique.

3 Alors, pour bien comprendre la légende, en
4 bleu ciel, ça représente les coûts de la solution
5 sans les pertes. Autrement dit, les CAPEX. Donc, si
6 je regarde mon premier cas 1 ici, je considère une
7 solution 1 qui a des CAPEX comme ça et une solution
8 2 qui a des CAPEX plus élevés. O.K.

9 En bleu foncé, on va avoir les coûts
10 associés aux pertes différentielles calculées avec
11 la formule polynomiale, c'est-à-dire la formule ou
12 l'original qu'on utilisait qui permettait
13 d'extrapoler le volume des pertes, puis en
14 multipliant ça par le coût des pertes, on obtenait
15 le petit rectangle bleu foncé.

16 En gris ici, on va avoir les coûts associés
17 aux pertes différentielles calculés avec l'analyse
18 des huit mille sept cent soixante heures (8760 h).
19 Autrement dit, la nouvelle formule qu'on vous
20 propose et qu'on a décrite dans le document de
21 preuve et qu'on a utilisée pour Micoua-Saguenay.

22 En bleu petit ciel, c'est l'analyse de
23 sensibilité sur les coûts des pertes
24 différentielles. C'est ce qu'on a proposé dans
25 Micoua-Saguenay, c'est-à-dire une analyse de

1 robustesse en faisant varier différents paramètres
2 et en montrant comment finalement le coût des
3 pertes influençait l'analyse économique. Donc, on a
4 quatre couleurs.

5 Vous voyez bien que là, en fonction des
6 cas, il n'y a pas forcément toutes les couleurs.
7 Pourquoi? Bien, c'est parce qu'en fait, on va vous
8 proposer une réponse progressive, une réponse
9 adaptée à la difficulté du problème. Si le problème
10 n'est pas compliqué, allons-y simple. Si le
11 problème est complexe, alors là, on sort
12 l'artillerie lourde et on va vous proposer une
13 évaluation des pertes plus en détails.

14 Alors, si je regarde mon premier cas, mon
15 premier cas c'est quoi? Bien, c'est une analyse
16 économique dans laquelle je compare deux scénarios.
17 Un pas cher, un cher et c'est le cher qui est
18 porteur des pertes. Autrement dit, si j'ai beaucoup
19 de pertes, mon scénario 2 sera de plus en plus
20 défavorable. Autrement dit, les pertes ne vont pas
21 renverser la situation et vont faire juste me
22 renforcer dans mon idée que c'est bien le scénario
23 1 que je dois retenir.

24 Donc, dans ce cas-là, et bien on propose
25 d'utiliser la formule polynomiale pour évaluer le

1 volume des pertes et puis s'assurer que ça va bien
2 du bon bord. L'exemple qu'on a là-dedans, bien ce
3 serait par exemple le projet à Sherbrooke qui
4 finalement avait des CAPEX inférieurs et le
5 scénario alternatif était plus cher et générait
6 plus de pertes.

7 (10 h 27)

8 Le deuxième cas, un petit peu plus
9 compliqué, là les pertes vont être du côté du
10 scénario pas cher. Donc, j'ai un scénario pas cher,
11 mais qui a plus de pertes et un deuxième scénario
12 plus cher. Donc là, ce qu'on propose, c'est de dire
13 que si les pertes évaluées par le polynôme sont
14 inférieures à la moitié de l'écart, dans ce cas-là
15 on considère que le polynôme est suffisant.

16 Là l'exemple qu'on pourrait avoir, c'est le
17 raccordement du parc éolien à Rivière Nouvelle. On
18 avait un scénario à deux cent trente kilovolts
19 (230 kV) et un scénario alternatif à trois cent
20 quinze kilovolts (315 kV), le scénario à deux cent
21 trente (230 kV) était porteur de pertes plus que le
22 trois cent quinze (315 kV). Donc, autrement dit,
23 malgré les pertes, on a quand même choisi le deux
24 cent trente kilovolts (230 kV). Donc, ça, c'est un
25 exemple qui permet d'illustrer ce cas de figure.

1 Pourquoi est-ce qu'on a choisi la moitié de
2 l'écart? Bien, c'est parce qu'on s'est dit qu'on
3 était... c'était difficile de se tromper du double.
4 On n'est pas... il faudrait se tromper du double
5 pour que ça devienne... pour que ça devienne...
6 pour inverser la décision, donc c'est pour ça qu'on
7 a choisi ce critère.

8 Alors là, bien évidemment, vous allez avoir
9 la gradation finalement. C'est le cas où finalement
10 j'ai un scénario pas cher, un scénario cher, mais
11 cette fois-ci le polynôme m'indique que les pertes
12 sont plus grandes que la moitié de l'écart entre
13 les deux.

14 On a dit « oh! Là attention. Peut-être que
15 les pertes pourraient faire renverser le choix. »
16 Alors, pour s'assurer qu'on fait le bon choix, ce
17 qu'on propose de faire, c'est de faire une analyse
18 de robustesse, une analyse de sensibilité, donc on
19 va faire jouer tous les petits paramètres qui ont
20 permis d'évaluer ce bloc de pertes, que ce soit le
21 facteur d'utilisation, que ce soit le coûts de
22 pertes, et caetera, comme on a déjà fait la
23 démonstration dans Micoua-Saguenay, on a plusieurs
24 paramètres qu'on peut faire varier. Et là on va
25 s'assurer de voir si, avec cette sensibilité, eh

1 bien, le choix reste le même.

2 Donc, vous voyez la réponse graduée. Ici,
3 je fais juste du polynôme, mais là ici je vous
4 propose du polynôme plus une analyse de
5 sensibilité.

6 Je complexifie, j'ai le même cas de figure,
7 j'ai encore des pertes qui sont plus que la moitié
8 entre 1 et 2. Je fais une analyse de sensibilité et
9 là cette fois-ci, j'ai des cas qui me ferait
10 renverser la cible, mon choix. J'ai des cas qui me
11 montrent que, en fait les pertes, sous certaines
12 conditions, feraient en sorte que je pourrais
13 changer d'avis. Et je vous rappelle, l'analyse
14 économique sert à faire un choix, donc il faut être
15 certain de son choix.

16 Là ce qu'on vous propose, c'est que si
17 selon certains critères, certaines analyses de
18 robustesse, on serait amené à renverser notre
19 choix, et bien dans ce cas-là, on sort l'artillerie
20 lourde, c'est-à-dire qu'au lieu d'évaluer les
21 pertes avec le polynôme, on va les évaluer avec la
22 méthode des huit mille sept cent soixante (8760)
23 heures pour avoir un meilleur profil. Et on va
24 faire une analyse de sensibilité par-dessus ce
25 profil-là. Et là on verra bien à quel endroit on

1 tombe.

2 OÙ est-ce qu'on tomberait? Bien, on tombe
3 dans le cas 3. Le cas 3, c'est quoi? C'est Micoua-
4 Saguenay, c'est Chamouchouane-Montréal. On a un
5 scénario 1 avec un CAPEX qui est inférieur au
6 scénario 2, mais qui est porteur d'énormément de
7 pertes qu'on a évalué avec le polynôme. Bien là,
8 immédiatement là, si le bloc de pertes et même avec
9 le polynôme fait renverser le choix.
10 Immédiatement, on utilisera les huit mille sept
11 cent soixante (8760) heures pour évaluer le volume
12 de pertes. Et on fera l'analyse de sensibilité
13 comme on s'est déjà engagé à le faire dans Micoua-
14 Saguenay.

15 Donc, vous voyez une réponse graduée qui va
16 du simple, avec des cas où c'est évident que le
17 poids des pertes n'est pas différentiateur, à une
18 analyse beaucoup plus complexe dans laquelle les
19 pertes sont différentiatrices, il faut changer
20 notre choix.

21 Donc, en fonction de la catégorie dans
22 laquelle on va se trouver, eh bien, on adaptera
23 l'outil à la situation en regard de ce qu'on aura
24 devant les mains.

25 Donc, la proposition du Transporteur, selon

1 nous, pour évaluer les pertes aujourd'hui, elle es
2 complète, pour valoriser les pertes électriques.
3 Elle est suffisante, et elle est suffisante pour
4 justifier un projet dès le dépôt de la demande
5 d'autorisation du projet, avec un exercice de ce
6 type-là on est confiant de la qualité de l'analyse
7 économique et du choix qui en découle. Du choix qui
8 en découle. Est-ce que tu peux passer à la
9 « slide » suivante, s'il te plaît?

10 Alors, j'aimerais juste ramener quelques
11 éléments de synthèse par rapport à la prise... à
12 cette analyse économique. Donc, du point de vue du
13 Transporteur, puis là j'essaie de juste... je
14 généralise un petit peu l'outil d'analyse
15 économique à nos yeux.

16 Les éléments pertinents à l'analyse
17 économique sont évalués au cas par cas par le
18 transporteur, dépendamment de ce qu'on va
19 construire, de ce qu'on va regarder, c'est pas
20 forcément les mêmes éléments qui sont
21 prépondérants. Et le Transporteur les examine aux
22 cas par cas et fait ses choix des éléments
23 prépondérants à mettre dans son analyse économique.

24 Si je regarde un petit peu en détail
25 concernant les coûts d'entretien et d'exploitation,

1 selon le Transporteur, leur inclusion systématique,
2 elle n'est pas requise dans la mesure où la plupart
3 du temps, soit ils sont équivalents ou soit ils ne
4 sont pas différentiateurs, ils sont négligeables
5 par rapport aux autres éléments de l'analyse
6 économique, donc c'est trop de détails par rapport
7 à ce qu'on a à faire.

8 (10 h 32)

9 Cependant, advenant un cas pour lequel le
10 Transporteur les jugerait pertinents, bien on les
11 intégrera parce que si ce sont des Opex qui font
12 changer notre choix, bien on évaluera les Opex,
13 évidemment.

14 Concernant les pertes précisément, bien la
15 méthodologie d'inclusion qui sera déployée, ce sera
16 telle que je viens de vous la présenter puis telle
17 qu'on l'a décrite dans la DDR-7.1. Évidemment en
18 fonction des scénarios considérés, si j'ai, par
19 exemple, une ligne sept trente-cinq (735) à
20 considérer, les pertes par effet couronne seront
21 considérées. On s'est déjà engagé à cela.

22 En revanche, compte tenu de ça, compte tenu
23 de cette méthodologie, qu'on considère comme étant
24 robuste et pertinente, nous soumettons le fait...
25 nous soutenons le fait qu'un suivi a posteriori de

1 l'acuité des prévisions de pertes, on a déjà dit
2 qu'il était complexe, qu'il est peu probant et que
3 le Transporteur ne juge pas pertinent de s'y
4 astreindre.

5 Donc, malgré le fait qu'on vous a présenté
6 une solution, une méthodologie dans le dossier de
7 tarification déposé au mois de juillet, et après
8 les discussions en réunions techniques et
9 différentes DDR, c'est pas que... on se rétracte,
10 dans le fond, c'est presque, quasiment. Mais, en
11 fait, vous avez une décision, donc on vous a
12 répondu. Mais, on pense que quand même c'est peu
13 probant et que ce n'est pas pertinent. Donc, à vous
14 de voir si on poursuit ou pas.

15 Donc, si je conclus, les analyses
16 économiques présentées par le Transporteur doivent
17 avant tout permettre de faire des choix, c'est
18 vraiment ça qu'il faut se rappeler, en tenant
19 compte de notre contexte d'affaires, donc de nos
20 spécificités.

21 Et c'est pour ça, en fait, qu'en fonction
22 de chacune des analyses économiques, bien il faudra
23 se reposer la question de qu'est-ce qu'on doit
24 mettre dedans.

25 Je vérifie que je ne me perds pas. Oui.

1 C'est bon. Alors, est-ce que tu peux changer de
2 « slide ». Voilà!

3 Donc, si je peux me permettre une petite
4 synthèse des deux éléments que je viens de
5 soumettre. Alors, on considère que, avec la méthode
6 proposée, on a une prise en compte qui est
7 efficiente des pertes de transport dans les
8 prochains investissements. Elle est graduée, elle
9 dépend de la difficulté, elle dépend de la
10 complexité.

11 On pense que et on soumet que le suivi a
12 posteriori de l'impact des projets sur les pertes
13 est non pertinent dans la mesure où on a bien mieux
14 aujourd'hui pour encadrer les taux de pertes.

15 Et que les méthodes pour valoriser les
16 pertes dans les analyses économiques, elles, elles
17 sont complètes et suffisantes et permettent de
18 prendre une décision au bon moment, au moment où on
19 va soumettre le dossier et qu'il n'y ait nul besoin
20 de poursuivre par la suite avec une mesure de
21 l'acuité des prévisions a posteriori.

22 Ça conclurait ma partie, je passerais la
23 parole à Wahiba.

24 Mme WAHIBA SALHI :

25 Donc, pour conclure, on va revenir sur les éléments

1 pertinents, donc les éléments sur lesquels vous
2 allez avoir à vous prononcer. Donc, le Transporteur
3 demande à la Régie d'approuver le taux de pertes
4 projeté de cinq virgule trois pour cent (5,3 %)
5 pour l'année vingt-vingt (2020), considérant que
6 les méthodes de calculs sont maintenant robustes et
7 contrevalidés.

8 Également, de constater que les suivis de
9 décision, de la décision D-2019-047, ont été
10 complétés. Ils ont été nombreux puis ils ont été,
11 je dirais, amplement détaillés par mes collègues.

12 On vous demanderais aussi de retenir
13 l'estimateur d'état comme la méthode... comme
14 méthode de contrevalidation des taux de pertes
15 réels. C'est une méthode qui, somme toute, est très
16 valable et orthogonale à la méthode de calculs.
17 Donc, c'est une méthode qui permet de bien
18 contrevalider le taux de pertes.

19 Et finalement, d'approuver les approches
20 proposées pour valoriser les pertes électriques
21 dans les futures demandes d'autorisation de projets
22 d'investissement, comme vient de vous le mentionner
23 mon collègue Benoît.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Q. [12] C'est bien, merci, Madame Salhi. Alors, peut-

1 être deux petites questions pour compléter
2 l'interrogatoire en chef, si vous me permettez.
3 Alors, j'ai une première question au panel. L'AHQ-
4 ARQ, à son mémoire, recommande, à sa recommandation
5 16, je vous fais la lecture :

6 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
7 demander au Transporteur de valider
8 les taux de pertes de transport des
9 années 2014 à 2017 à l'aide du modèle
10 de réseau de l'IREQ avant d'approuver
11 définitivement le taux de pertes de
12 5,3 % pour 2020. L'AHQ[...] est d'avis
13 que d'autres corrections pourraient
14 être nécessaires aux taux de 2014 à
15 2017 entraînant des compensations
16 potentielles à venir.

17 Est-ce que vous avez un commentaire à cet égard?

18 M. MARC-ANTOINE ROY :

19 R. Oui. Merci. Premièrement, le Transporteur tient à
20 rappeler que la présente demande tarifaire vise
21 l'approbation d'un taux pour deux mille vingt
22 (2020) qui repose sur les années deux mille seize
23 (2016), dix-sept (17), dix-huit (18).

24 Donc, on ne croit pas pertinent la
25 nécessité de revalider les années antérieures à

1 deux mille seize (2016).

2 (10 h 37)

3 Néanmoins, le Transporteur rappelle, comme
4 on l'a vu dans à travers notre présentation, à
5 travers différentes années, on a fait plusieurs
6 revalidations dans le passé. Notamment, on a
7 identifié les facteurs influençant le taux de
8 pertes, comme l'a mentionné Benoît, ces facteurs-là
9 nous ont aidés à identifier des erreurs qu'on est
10 venue divulguer l'année passée et qu'on a
11 corrigées. On a mis en place un processus de
12 revalidation rigoureux et structuré. Et on a
13 revalidé les années deux mille cinq (2005) à deux
14 mille dix-sept (2017).

15 Finalement, on a revalidé, de façon
16 horaire, les années deux mille dix-sept (2017) et
17 deux mille dix-huit (2018), et on a contrevalidé
18 l'année deux mille dix-huit (2018). Je vous
19 rappelle que la validation horaire des années deux
20 mille dix-sept (2017) et deux mille dix-huit
21 (2018), et la contrevalidation de l'année deux
22 mille dix-huit (2018), n'ont pas permis de déceler
23 d'erreurs supplémentaires suite à la revalidation
24 qu'on avait faite.

25 Pour la suite de ma réponse, je vais faire

1 référence à la DDR-3, réponse 4.2.1 de la Régie.
2 Notre réponse à la DDR-3 de la Régie. Dans cette
3 DDR, néanmoins, on a évalué la possibilité de
4 retourner, de refaire des simulations d'estimations
5 d'états avec les années antérieures à deux mille
6 seize (2016).

7 Donc, le Transporteur et l'IREQ ont évalué
8 que la possibilité... que c'était impossible de
9 retourner, de façon antérieure à deux mille seize
10 (2016), étant donné les grandes modifications qu'il
11 y avait eues aux modèles de réseau, aux modèles non
12 représentés du réseau, spécifiquement. Donc, on ne
13 juge pas possible de revenir en arrière à deux
14 mille seize (2016), avec la méthode d'estimateur
15 d'état, à cause de cette limitation-là.

16 Pour ce qui est de deux mille seize (2016)
17 et deux mille dix-sept (2017), on a également
18 évalué la possibilité de refaire l'évaluation de
19 deux mille seize (2016) et deux mille dix-sept
20 (2017) avec les méthodes d'estimateurs d'état et on
21 a évalué les efforts à deux mois à temps plein pour
22 une ressource de l'IREQ et une ressource du
23 Transporteur pour pouvoir faire cette
24 contrevalidation-là.

25 Et un autre élément à tenir en compte,

1 c'est... même si on faisait la contrevalidation à
2 l'aide de l'estimateur d'état, pour les années deux
3 mille seize (2016) et deux mille dix-sept (2017),
4 on rappelle que pour ce qui est du détail du BISI,
5 on a un historique seulement de deux ans. On l'a
6 déjà mentionné dans la dernière cause tarifaire.

7 Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire
8 que si on devait aller, on devait refaire cette
9 contrevalidation-là et qu'on devait identifier des
10 éléments de vigilance, on ne serait pas en mesure
11 de forer dans nos données pour pouvoir déceler d'où
12 provient cet élément-là, qu'est-ce qui expliquerait
13 cette cause-là. Pour cette raison-là, on estime que
14 l'effort versus ce que ça nous apporterait, n'en
15 vaut pas la chandelle.

16 Finalement, comme je l'ai mentionné
17 précédemment, on a effectué une validation
18 rigoureuse des années deux mille seize (2016), dix-
19 sept (2017) et dix-huit (2018). Suite à cette
20 validation rigoureuse-là, on a revalidé, de façon
21 horaire, deux mille dix-sept (2017) et deux mille
22 dix-huit (2018) et on a contrevalidé deux mille
23 dix-huit (2018).

24 La revalidation horaire et la
25 contrevalidation de deux mille dix-huit (2018),

1 n'ont pas permis de déceler d'erreurs faisant
2 varier le taux de pertes. Dans cet ordre-là, on
3 estime que le Transporteur a répondu à l'ensemble
4 des suivis demandés par la Régie. On juge également
5 que les années deux mille seize (2016), deux mille
6 dix-sept (2017) et deux mille dix-huit (2018), sont
7 fiables et valides. Pour cette raison, on vous
8 demande d'autoriser le taux de pertes deux mille
9 vingt (2020). Une dernière question?

10 Q. **[13]** Oui. Alors, maintenant, l'AHQ-ARQ, toujours
11 dans son mémoire, à la recommandation 19, je vous
12 en fais la lecture :

13 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
14 demander au Transporteur de
15 poursuivre pour l'année deux mille
16 dix-neuf (2019) l'exercice de
17 validation sur une base horaire du
18 taux de pertes qu'il a réalisé pour
19 deux mille dix-sept (2017) et deux
20 mille dix-huit (2018) et d'en faire
21 rapport dans la prochaine cause
22 tarifaire.

23 Est-ce que vous avez un commentaire, à cet égard?

24 R. Oui. Donc, comme on l'a démontré dans la présente
25 présentation, la méthode de validation officielle,

1 la méthode de calcul du taux de pertes officiel a
2 été renforcée et rendue robuste. On a ajouté
3 plusieurs méthodes, plusieurs points de contrôle et
4 un point de contrôle de contrevalidation, une fois
5 que tous les points de contrôle avaient été saisis.

6 D'autre part, on a également démontré
7 qu'une validation horaire, sans l'estimateur
8 d'état, c'était beaucoup d'énergie pour forer plein
9 d'endroits qui n'en valent pas nécessairement la
10 peine.

11 Donc, ce qu'on propose davantage, c'est
12 d'utiliser l'outil qu'on juge pertinent pour faire
13 de la contrevalidation, c'est-à-dire l'estimateur
14 d'état. Lorsque l'estimateur d'état identifiera des
15 points de vigilance ou des éléments qui semblent
16 incohérents, là, le Transporteur forera, de façon
17 horaire, ces données-là pour s'assurer de
18 comprendre quels phénomènes expliquent ou
19 n'expliquent pas cette variation-là, et apportera
20 les corrections nécessaires, si requis.

21 Donc, en résumé, mon message c'est qu'on a
22 trouvé le bon outil pour contrevalider le taux de
23 pertes, c'est l'estimateur d'état. Lorsqu'on
24 détectera, avec l'estimateur d'état, des enjeux au
25 niveau de notre taux de pertes, on va forer de

1 façon horaire, mais on ne forera pas de façon
2 horaire significativement sinon on voit juste des
3 variations du taux de pertes sans avoir d'indices
4 sur qu'est-ce qui les cause ou qu'est-ce qui nous
5 apporterait cet élément-là.

6 Donc, pour cette raison-là, on vous propose
7 de contrevalider avec l'estimateur d'état et de
8 forer au moment où c'est pertinent de le forer,
9 c'est-à-dire lorsque l'estimateur d'état décèle des
10 éléments de vigilance. Merci.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Merci, Monsieur Roy. Alors, ça complète... Si vous
13 me le permettez... l'heure étant ce qu'elle est,
14 alors, nous en sommes à dix heures quarante
15 (10 h 40) et dépassé là... Si vous me le permettez,
16 je pense que c'est peut-être le bon moment de
17 prendre un pause et puis de peut-être vous revenir,
18 je ne sais pas, à moins cinq (10 h 55) là, si ça
19 vous convient?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 On va même pousser jusqu'à onze heures (11 h).

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Ah! C'est bien, c'est parfait. Je vous remercie.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, on va reprendre... on suspend jusqu'à onze

1 heures (11 h).

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'est bien. Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 (11 h 01)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour. Je vais prendre une minute avant que vous
9 commenciez votre contre-interrogatoire. Maître
10 Fréchette, simplement pour vous dire, on va quand
11 même demander à votre panel 1 de faire sa
12 présentation sur les sujets qu'il devait faire cet
13 après-midi. Et ils pourront, soit demain matin
14 avant les contre-interrogatoires, faire une preuve
15 complémentaire, si vous voulez, sur la question
16 qu'on a envoyée hier, ou, si ça accommode,
17 répondre, prendre ça comme si c'était la première
18 question du contre-interrogatoire de la Régie. Et
19 donc, à ce moment-là, ça sera en après-midi.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Alors c'est noté. Je vous remercie d'avoir pris
22 quand même quelques minutes pour considérer les
23 quelques éléments supplémentaires que je vous avais
24 suggérés. Vous me permettrez quand même, puisqu'ils
25 sont affairés, de les contacter, vers l'heure du

1 repas, pour voir à quelle heure ils vont pouvoir se
2 présenter ici et puis à quel moment. Je vais voir
3 si... Je vais lancer un message, là. Mais pour voir
4 à quelle heure ils vont pouvoir être présents
5 sachant que l'heure de terminaison sera quinze
6 heures (15 h) d'une façon ou d'une autre. C'est
7 bien.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Bonjour, Maître Cadrin.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

11 Bonjour. Bonjour à la Régie; bonjour aux membres du
12 panel également, tous, jusqu'au bout. Alors, Steve
13 Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

14 Q. **[14]** Une question en lien avec la présentation tout
15 d'abord, si vous me permettez, Madame la
16 Greffière... On a essayé pendant la pause d'être
17 bien bons puis d'ouvrir quelques documents à
18 l'avance, mais ça ne nous a pas servis. C'est à la
19 page 10 pour les fins de la référence.

20 Peut-être une question, comme je disais, un
21 peu hors contexte. Les autres seront plus en ligne.
22 Mais comme vous en avez parlé dans le cadre de
23 votre présentation, Monsieur Delourme
24 principalement, ici, vous nous parliez dans la
25 section du milieu des « résultats obtenus

1 précédemment ». Et vous nous parliez également,
2 dans le fond, des éléments que vous deviez
3 regarder. Dans le fond ce que vous avez regardé,
4 c'est que vous avez regardé les transits,
5 l'identification des grands facteurs influençant
6 les pertes, transit nord-sud, l'effet couronne.

7 Et puis finalement vous aviez parlé des
8 mises en service des projets structurants, des
9 grands projets structurants ou des gros projets
10 structurants comme vous les aviez identifiés, qui
11 ont une influence significative. Vous avez donné
12 l'exemple de Micoua-Saguenay où on s'est déjà parlé
13 et Chamouchouane dont on a déjà parlé également.
14 C'est exact?

15 M. BENOÎT DELOURME :

16 R. Oui.

17 Q. **[15]** Et peut-être simplement pour nous parler de
18 l'influence significative. Est-ce que vous pouvez
19 nous donner un ordre de grandeur un par rapport à
20 l'autre? Est-ce que Micoua-Saguenay versus
21 Chamouchouane on parle d'une même ampleur ou le
22 même niveau d'influence significative, sans tomber
23 dans des chiffres précis?

24 R. On avait qualifié... Quand on avait présenté
25 l'étude l'an passé, on avait dit que, à peu près

1 avec une influence de point un pour cent ($,1\%$) sur
2 le taux de pertes, on considérerait que c'était
3 significatif. Donc, Chamouchouane-Montréal était à
4 point zéro huit ($,08$). Donc, il rentrait à peu près
5 dans la catégorie. Micoua-Saguenay, je n'ai pas en
6 tête le chiffre, là. Mais ça devrait être un petit
7 peu inférieur à ça. C'est ça.

8 Q. **[16]** Un petit peu inférieur à Chamouchouane?

9 R. Oui.

10 Q. **[17]** D'accord. C'est dans les mêmes ordres de
11 grandeur?

12 R. Oui, je qualifierais ça dans les mêmes ordres de
13 grandeur. Parce que, après ça, les autres les plus
14 faibles, on tombe à moins que point zéro cinq ($,05$)
15 ou moins que point zéro quatre ($,04$). Donc ça
16 devient petit.

17 Q. **[18]** D'accord. Alors, on prend notre point zéro
18 huit ($,08$) comme point de référence, Chamouchouane.
19 On est un peu en bas de point zéro huit ($,08$) de
20 Chamouchouane quand on va parler de Micoua si j'ai
21 bien compris votre réponse?

22 R. Je pense.

23 Q. **[19]** Je vais maintenant vous poser une question en
24 lien avec la demande de renseignements numéro 2 de
25 l'AQCIE-CIFQ. C'est le document B-0045. Madame la

1 greffière a déjà ouvert à l'écran, et qui sort en
2 gris. Il y a quelques questions en lien avec tout
3 ça. Mais je vous invite tout de suite pendant ce
4 temps-là, les témoins, tiens, à aller faire un tour
5 aux pages 3 et 4 plus précisément, à la réponse
6 1.1. Madame la Greffière, quand vous voulez, vous
7 vous joignez à nous. On peut continuer nous pendant
8 ce temps-là, si vous voulez.

9 (11 h 06)

10 Alors, tout d'abord, il y a un beau tableau
11 que vous ne voyez pas à l'écran présentement, mais
12 à la page 3, on voit la variation des taux de
13 pertes révisés là, deux mille six (2006) à deux
14 mille dix-huit (2018). Alors, on a un tableau avec
15 cette ligne bleue qui nous montre les variations.

16 À la page 4, aux lignes 9 à 15, plus
17 précisément, et je vais vous en faire lecture pour
18 aider tout le monde collectivement à être au même
19 endroit. Donc, aux lignes 9 à 15 :

20 Toutefois, dans ses travaux de
21 revalidation du taux de pertes, le
22 Transporteur a identifié un enjeu qui
23 pourrait être à l'origine d'une partie
24 des variations pour les années deux
25 mille cinq (2005) à deux mille seize

1 (2016). Pour les années deux mille
2 cinq (2005) à deux mille onze (2011),
3 en raison du profil particulier
4 observé pour les quatre dernières
5 heures de chacune des journées, les
6 données de l'équipe PCR étaient
7 corrigées manuellement selon
8 l'expertise des ressources en poste.
9 Par contre, l'ampleur de ces
10 corrections est inconnue et le
11 Transporteur n'est donc pas en mesure
12 de valider ces ajustements.

13 Peut-être juste pour comprendre correctement, dans
14 le milieu de la citation là :

15 [...] profil particulier observé pour
16 les quatre dernières heures de chacune
17 des journées.

18 Qu'est-ce que c'est ça?

19 M. FRANÇOIS ANCTIL :

20 R. En fait, ce profil-là particulier des quatre
21 dernières heures, on veut mentionner que les taux
22 de pertes étaient particulièrement plus élevés pour
23 ces heures-là.

24 Q. **[20]** Donc, le profil particulier que vous constatez
25 pour ces quatre dernières heures là, pourquoi c'est

1 les dernières heures? Est-ce qu'il y a quelque
2 chose de spécial qui vous emmène à comprendre d'où
3 ça sort, le problème?

4 R. En fait, le problème a été identifié puis c'était
5 au niveau informatique, finalement.

6 Q. **[21]** Qu'est-ce que vous voulez dire?

7 R. En fait, pour expliquer un peu le problème de la
8 troncature, ce qui se passe, en fait, c'est que
9 pour ces quatre dernières heures là, les données,
10 finalement, surtout de tout le réseau, étaient
11 tronquées.

12 Donc, ce que ça veut dire, « une donnée
13 tronquée », c'est qu'au lieu d'avoir une donnée,
14 par exemple, à cent point cinq mégawatts
15 (100,5 MW), la donnée n'était pas arrondie
16 supérieure à cent un mégawatts (101 MW), mais elle
17 était tronquée à cent mégawatts (100 MW). Donc,
18 c'était ce que représente la troncature,
19 finalement.

20 Q. **[22]** Et ce, donc, c'est simplement pour les quatre
21 dernières heures, si j'ai bien compris, pour tous
22 les jours entre deux mille cinq (2005) et deux
23 mille onze (2011)? Est-ce que je dois comprendre
24 ça?

25 R. C'était les quatre dernières heures pour tous les

1 jours et c'est un problème qui a duré de deux mille
2 cinq (2005) à deux mille seize (2016), qui a été
3 corrigé par la suite.

4 Q. **[23]** Ah, ça a duré de deux mille cinq (2005) à deux
5 mille seize (2016), la problématique des quatre
6 dernières heures dont on parle, en ce moment?
7 « Right »? Excusez, pardon, exact?

8 R. Oui.

9 Q. **[24]** O.K. Et la question que je voulais valider
10 pour être bien certain de comprendre, c'est tous
11 les jours, ces quatre dernières heures-là posaient
12 problème? Pendant toutes ces années-là? C'est ça?

13 R. Oui. C'était tous les jours, sur toutes les
14 données, en fait. Puis si je peux ajouter une
15 bonification à ça, en fait, pour les années deux
16 mille cinq (2005) à deux mille onze (2011), ce qui
17 s'est passé, comme on l'a mentionné, on n'a pas été
18 en mesure d'évaluer quelle était la correction qui
19 était appliquée, telle que mentionnée.

20 Par contre, on a même fait des démarches
21 pour pouvoir contacter les personnes... la personne
22 retraitée qui procédait à ces modifications-là puis
23 elle n'a pas été en mesure d'évaluer de combien et
24 comment il procédait pour faire cette correction,
25 finalement, au niveau des pertes.

1 Donc, on a fait cette démarche-là, là, pour
2 s'assurer là... On aurait peut-être été en mesure
3 d'évaluer quel aurait été l'impact, mais on n'a pas
4 été capable de le faire.

5 Maintenant, pour les années deux mille
6 douze (2012) à deux mille seize (2016), on a eu une
7 estimation qui a été faite, à l'aide de nos
8 collègues de l'IREQ, finalement. Donc, on a pu, à
9 ce moment-là, faire une correction sur les taux de
10 pertes deux mille douze (2012) à deux mille seize
11 (2016). Donc, ceux qui ont été présentés comportent
12 cette correction-là. Donc, voilà, c'est ça.

13 (11 h 11)

14 Q. **[25]** Et si je reviens dans la citation... Merci
15 pour vos précisions. Si je reviens dans la citation
16 que nous avons eue, et je vous refais lecture là
17 dans le fond d'un passage, on dit « selon
18 l'expertise des ressources en poste ». Alors, peut-
19 être simplement m'expliquer qu'est-ce que ça veut
20 dire « selon l'expertise des ressources en poste. »
21 et ça vient avec la correction manuelle. Est-ce que
22 certains le faisaient et d'autres ne le faisaient
23 pas ou au meilleur de leur connaissance ce que vous
24 vouliez dire? Qu'est-ce que ça signifie?

25

1 M. MARC-ANTOINE ROY :

2 R. Alors, pour préciser notre pensée, François l'a
3 adressé tout à l'heure, en partie. De deux mille
4 cinq à deux mille onze (2005-2011), il y avait une
5 ressource qui faisait cette correction-là.

6 Q. **[26]** Oui.

7 R. Donc, c'est pour ça qu'on a tenté de la contacter
8 pour comprendre quelles genres de corrections elle
9 faisait, est-ce qu'il y avait quelque chose de
10 systématique qu'on était capables d'identifier,
11 est-ce qu'on aurait pu déceler un « pattern » qu'on
12 aurait pu après ça recorriger rétrospectivement.

13 Donc, lorsqu'on a contacté la ressource
14 retraitée, elle n'était pas en mesure de nous
15 identifier de quelle façon ou elle n'avait pas de
16 souvenirs s'il y avait justement un « pattern » ou
17 une correction systématique qu'elle effectuait qui
18 nous permettrait de faire cette correction-là. Ça
19 fait que pour les années de deux mille cinq à deux
20 mille onze (2005-2011), comme il y a eu ou pas des
21 corrections... On sait qu'il y en a eu des
22 corrections, mais on n'est pas en mesure
23 d'identifier le biais de cette correction-là. On ne
24 peut pas la corriger deux fois. Donc, on n'a pas
25 retouché aux données de deux mille cinq (2005) à

1 deux mille onze (2011).

2 Donc, quand on fait référence à l'expertise
3 de ces personnes-là, on fait référence à
4 l'expertise de cette personne-là en particulier,
5 puisque c'était elle qui faisait cette correction-
6 là.

7 Q. **[27]** Je vous arrête une seconde juste pour être sûr
8 que je comprends ce bout-là. Je vous laisse aller
9 tout de suite après. De deux mille cinq à deux
10 mille onze (2005-2011) dans le fond, on ne sait pas
11 quelle correction a été faite finalement. Ça a été
12 fait par la personne qui ne s'en souvient pas, en
13 résumé?

14 R Exact.

15 Q. **[28]** Merci. Vous pouvez continuer. Je m'excuse.

16 R. Deux mille douze à deux mille seize (2012-2016), il
17 n'y avait pas de corrections à effectuer et les
18 données ont été laissées tronquées. Donc, on a pu
19 par après faire une correction estimée avec les
20 collègues de l'IREQ, comme mentionnait monsieur
21 Anctil on a pu estimer de combien cette troncature-
22 là pouvait influencer le taux de pertes et
23 appliquer une correction sur ce même taux de
24 pertes.

25 Q. **[29]** D'accord. Avec la situation qu'on a connue

1 pour les années deux mille cinq à deux mille onze
2 (2005-2011) notamment et ce qu'on a constaté pour
3 deux mille douze à deux mille seize (2012-2016),
4 dans le processus actuel, est-ce que toutes les
5 corrections aux données sont documentées maintenant
6 avec une conservation de l'ancienne donnée et la
7 correction dans le fond qui y a été apportée,
8 méthodologie, pour éviter de répéter le problème
9 qu'on a constaté pour deux mille cinq à deux mille
10 onze (2005-2011) notamment?

11 R. Pour être sûr de s'être exprimé clairement, le
12 problème informatique a été résolu en deux mille
13 seize (2016), donc, il n'y a plus de problème de
14 troncature aujourd'hui dans les données du
15 Transporteur. Cette anomalie-là a été identifiée et
16 corrigée. Maintenant pour les données de deux mille
17 douze à deux mille seize (2012-2016), oui, on a
18 gardé une trace des corrections qu'on a faites par
19 l'IREQ sur ces données-là et la nature de la
20 correction qu'on a effectuée.

21 Q. **[30]** Parfait. Ce que vous dites c'est que dans le
22 futur, donc dans le processus actuel et allant vers
23 l'avant, « going forward » comme on dit, je
24 comprends que pour l'instant il n'y a pas de
25 corrections manuelles qui sont faites. Donc, il n'y

1 a rien qui est colligé ou il n'y a rien qui pris en
2 note. C'est ça?

3 R. En lien avec les troncatures, non.

4 Q. **[31]** En lien avec les troncatures. Et si on sort de
5 simplement la problématique des troncatures qui
6 n'est plus problématique, est-ce que vous allez ou
7 dans le processus actuel, est-ce que vous allez
8 prendre des notes, documenter les corrections que
9 vous allez apporter, au-delà des troncatures dans
10 toutes les autres formes de corrections que vous
11 allez apporter, est-ce qu'on va pouvoir faire cette
12 trace-là? Ce traçage-là je devrais dire.

13 R. En fait, on a des fichiers qui nous permettent
14 effectivement de faire le suivi de chaque évolution
15 du réseau, chaque équipement qui est ajouté, puis
16 on s'assure que toutes les modifications qui sont
17 apportées à notre système sont documentées.

18 Q. **[32]** Peut-être qu'on n'arrive pas à se comprendre.
19 Peut-être que c'est moi qui s'exprime mal,
20 sûrement. Dans le processus actuel maintenant, il
21 va y avoir ou il pourrait y avoir des corrections
22 qui vont être apportées manuellement à certaines
23 données. Oubliez les troncatures. Troncatures c'est
24 un exemple. Il n'y en a plus maintenant mettons
25 pour les fins de la discussion, mais s'il y en a

1 d'autres dans le futur est-ce que dans vos bonne
2 pratiques ou dans les processus actuels vous allez
3 documenter l'ancienne donnée.

4 (11 h 17)

5 Et la donnée corrigée, est-ce qu'on va
6 avoir cette information-là si jamais on veut
7 s'interroger à cette question de correction que
8 vous auriez apportée pour l'élément X, Y ou Z, plus
9 nécessairement la question de la troncature. C'est
10 simplement une question de bonne pratique. Est-ce
11 que c'est maintenant implanté ou pas? Et si c'est
12 pas le cas, bien pourquoi ce ne l'est pas peut-
13 être?

14 Je m'excuse, je vous laisse toujours
15 converser puis je me retourne de côté. Je ne vois
16 pas que vous êtes prêt. Allez-y.

17 M. FRANÇOIS ANCTIL :

18 R. En fait, c'est ça. Evidemment, c'est sûr qu'il y a
19 certains éléments qui ne sont pas tous documentés,
20 mais tout est quand même double vérifié, par
21 exemple, avec tous les éléments de contrôle qu'on a
22 ajoutés. Donc, on s'assure quand on complète une
23 modification à notre système, qu'elle a été
24 regardée par minimalement deux personnes.

25 Puis selon... selon la correction qui a été

1 appliquée, on a différents contrôles qui nous
2 permettent, je dirais, un peu des outils « check-
3 box » qui nous permettent de s'assurer que tout
4 est... tout est complété pour ces différents
5 points-là qui ont été modifiés.

6 Q. **[33]** O.K. Merci. Madame la Greffière, si vous
7 voulez nous amener, avec votre nouvelle souris, à
8 C-AHQ-ARQ-0018, c'est le mémoire amendée de l'AHQ-
9 ARQ, et plus spécifiquement à la page 54.

10 À la page 54, vous avez le tableau 2.13 qui
11 apparaît en début de page. Je vous demanderais de
12 regarder avec moi. On voit que dans ce tableau,
13 évidemment, on parle de l'historique des taux de
14 pertes globales, de transport et de distribution
15 valeurs réelles. C'est une pièce qui est issue là
16 du plan d'approvisionnement, du dossier du plan
17 d'approvisionnement là. C'est pas une pièce, c'est
18 un tableau qui est issue d'une pièce dans le
19 dossier du plan d'approvisionnement qu'on a mis
20 dans notre mémoire.

21 Alors, est-ce que ces résultats du taux de
22 pertes de distribution, si on prend la ligne « Taux
23 de pertes de distribution » qu'on voit apparaître
24 au tableau là, ont été regardés dans le cadre de
25 votre validation des taux de perte de transport?

1 Vous avez tenu compte finalement de la ligne « Taux
2 de pertes de distribution » quand vous avez validé
3 votre taux de pertes de transport?

4 R. Oui, ça a été regardé.

5 Q. **[34]** Comme vous l'avez regardé, comment pouvez-vous
6 nous expliquer peut-être les valeurs extrêmes qu'on
7 peut voir un peu plus dans les taux de pertes de
8 distribution deux mille douze (2012) et deux mille
9 treize (2013) par exemple et même, dans une moindre
10 mesure là, en deux mille seize (2016).

11 M. MARC-ANTOINE ROY :

12 R. En fait, dans le regard du Transporteur, on n'a pas
13 d'opinion sur le taux de pertes du Distributeur,
14 mais on l'a regardé dans une option de validation.
15 O.K.

16 Q. **[35]** Oui, c'est ça.

17 R. Donc, nous, on a regardé le taux de pertes du
18 Distributeur pour s'assurer que le chiffre que,
19 nous, on donnait faisait du sens. Donc, sur les
20 taux de pertes dont vous faites référence, nous, on
21 a regardé notre taux de pertes, on a constaté le
22 taux de pertes du Distributeur, O.K., puis on a
23 fait les contre-validations et les revalidations
24 qu'on jugeait requises pour s'assurer que notre
25 taux de pertes était bon en tenant compte de cet

1 élément-là comme un élément... un élément de
2 vigilance, O.K., s'il devait...

3 Q. **[36]** Oui.

4 R. ... s'il devait nous apporter quelque chose, c'est
5 un élément de vigilance qu'on forait pour voir si
6 on pouvait trouver des explications. Donc, on n'a
7 pas d'explications plus que les revalidations qu'on
8 a déjà faites au taux de pertes de ces années-là.

9 Q. **[37]** Mais, par exemple, je vous donnais... puis je
10 veux juste prendre les chiffres parce qu'ils sont
11 un peu plus gros et plus faciles à identifier là.

12 Si vous prenez deux mille douze (2012) par
13 exemple, vous avez votre taux de pertes de
14 transport à cinq point deux pour cent (5,2 %) et le
15 taux de pertes de distribution là est passé de deux
16 pour cent (2 %) l'année d'avant là, l'année
17 suivante à deux point six pour cent (2,6 %). On
18 voit qu'il y a comme une différence marquée dans le
19 taux de pertes de distribution, il n'y en a pas
20 vraiment autant dans le taux de pertes de
21 transport.

22 Est-ce que vous avez cherché l'explication
23 pour concilier ça? Puis la même question va se
24 poser, ça continue en deux mille treize (2013),
25 mais ça va redescendre en deux mille quatorze

1 (2014). Là je parle du taux de pertes de
2 distribution, bien sûr, quand je dis ça. Alors,
3 vous, vous en tenez compte, alors c'est pas un
4 drapeau qui se lève.

5 R. Tel que mentionné, on l'a utilisé comme élément de
6 vigilance. O.K.

7 Q. **[38]** O.K.

8 R. Donc, lorsqu'on voyait le taux de pertes de
9 distribution s'en aller dans un sens qui pouvait
10 nous amener à nous questionner, on a questionné
11 cette année-là, on l'a foré, on l'a revalidé puis
12 on a cherché des explications jusqu'au mieux qu'on
13 a été capable d'y arriver. Quand on n'arrivait pas
14 à l'expliquer, on le constatait, mais on expliquait
15 pas de... on expliquait pas cette différence-là.

16 (11 h 22)

17 Q. **[39]** O.K. Merci. Est-ce que... Vous vouliez
18 compléter quelque chose? Non. C'est bon. Demande de
19 renseignements numéro 2 de la Régie, B-0041, Madame
20 la Greffière, s'il vous plaît, page 27. Et ce sont
21 les lignes 10 à 13 tout d'abord que nous allons
22 regarder dans cette longue réponse. Et on va parler
23 plus particulièrement de la deuxième proposition
24 pour les fins des questions qui vont nous occuper
25 dans les prochaines secondes, minutes. Ça va? Vous

1 y êtes? Alors, dans la deuxième proposition, donc
2 les lignes 10 à 13 :

3 Cette proposition est également
4 complexe. Elle consiste en un suivi de
5 tous les changements aux postes et aux
6 lignes de transport qui peuvent avoir
7 un impact notable sur le taux de
8 pertes.

9 Question de peut-être nomenclature. Qu'est-ce que
10 vous considérez comme un impact notable sur le taux
11 de pertes? Juste pour les fins qu'on s'entende sur
12 ce que ça veut dire.

13 M. BENOÎT DELOURME :

14 R. Bien, je pense que c'est... Il y a un point à
15 définir effectivement là-dessus. Parce que,
16 justement, dans la réunion technique avec la Régie,
17 on n'a pas forcément réussi à le définir. Et
18 d'ailleurs les différentes DDR de la Régie par la
19 suite sont arrivées à même une qualification plus
20 qu'une quantification. Donc, c'est là où justement
21 il y avait peut-être quelque chose à faire. Donc,
22 le « notable » si, moi, je m'y restreignais, bien,
23 j'irais chercher uniquement les projets de type
24 Chamouchouane-Montréal. Puis si c'est moins que ça,
25 bien, dans le fond, ça ne l'est pas notable et ce

1 serait d'emblée exclu d'une analyse. C'est ça qu'on
2 pense.

3 Q. [40] Dans cet ordre de grandeur-là?

4 R. Oui.

5 Q. [41] C'est ce que, vous, vous qualifieriez...

6 R. Oui.

7 Q. [42] ... de votre point de vue à vous...

8 R. Tout à fait.

9 Q. [43] ... comme étant un impact notable?

10 R. Oui.

11 Q. [44] On pourrait parler peut-être de Micoua-
12 Saguenay également?

13 R. Bien, c'est ça, les projets qui vont avoir une
14 influence sur le... On s'entend, c'est le transit
15 nord-sud qui influence beaucoup les pertes. Donc,
16 si je renforce mon réseau dans ces axes-là, je vais
17 avoir une influence sur le taux de pertes. Donc,
18 c'est ça qu'il faut surveiller. Quand on va arriver
19 près de la charge, eh bien, là, on va avoir une
20 influence beaucoup plus faible, et donc des ordres
21 de grandeur quasiment... un ordre de grandeur de
22 moins qu'un projet de type Chamouchouane-Montréal.

23 Donc, c'est là où... Est-ce que ça vaut
24 vraiment la peine de les suivre? La question se
25 pose. Donc, on pourrait qualifier en disant que,

1 bien, c'est neutre ou c'est de faible influence à
2 la hausse, de faible influence à la baisse. Et on
3 pourrait aussi qualifier un projet de type
4 Chamouchouane-Montréal en disant que ça va avoir
5 une forte influence à la baisse mettons.

6 Mais la question suivante, c'était de le
7 quantifier. Donc, à la quantification, on avait
8 proposé une méthode cet été qu'on a réitérée dans
9 la proposition ici basée sur, encore une fois, un
10 cousin de l'estimateur d'état, dans la mesure où on
11 prend les mêmes huit mille sept cent soixante
12 (8760) points puis on va enlever la ligne puis voir
13 comment ça va varier. Donc, c'est une analyse de
14 sensibilité basée sur du réalisé ou du futurisé, au
15 choix.

16 Donc c'est ça. Donc, le seuil, il est à peu
17 près par là. Il est à peu près par là. Donc, c'est
18 sûr que, si je regardais ça de manière très stricte
19 et puis je regarde mes collègues à droite, là,
20 n'importe quel projet va avoir une influence sur
21 les pertes, n'importe lequel, tous. Si je fais, par
22 exemple, la ligne Romaine-3-Montagnais, la ligne
23 toute seule, est-ce qu'elle influence les pertes?
24 La réponse c'est non. La ligne toute seule, non.

25 Mais le fait d'avoir Romaine-3 branchée sur

1 cette ligne et qui va générer des pertes dans la
2 ligne, bien, là, oui, ça va avoir une influence sur
3 les pertes. Donc, la ligne en tant que telle n'a
4 pas d'influence. Mais le fait de raccorder de la
5 production dans le nord a une influence.

6 Là, la question que je pose à la Régie
7 c'est : est-ce que vous voulez connaître les
8 influences intrinsèques aux paramètres métrisés par
9 le Transporteur? Donc, là, ligne Chamouchouane-
10 Montréal, c'est un projet à moi qui vient mailler
11 mon réseau et donc qui vient faire baisser le taux
12 de pertes. Ou est-ce que vous voulez voir aussi les
13 usagers du réseau de transport comment ils viennent
14 modifier mon taux de pertes? Puis, là, la question
15 est très différente. Parce que ça dépend de ce que
16 le Producteur veut faire, de tout ce que mes
17 clients veulent faire. Et, là, on a la question qui
18 est un petit peu différente.

19 Donc, la manière dont avait interprété la
20 question, la Régie, il y a deux ans, c'était,
21 Transporteur en tant que transporteur avec ses
22 leviers de transporteur, comment maîtrise-t-il son
23 taux de pertes avec ses projets d'investissement?
24 Donc, on avait exclu d'emblée, par exemple, le cas
25 Romaine-Montagnais puisque, lui, bien, moi, en tant

1 que Transporteur, je n'ai pas influencé le taux de
2 pertes, mais le Producteur vient influencer mon
3 taux de pertes parce qu'il transige différemment.
4 Donc, la question est un peu nuancée.

5 Et l'autre question, c'était, bien, par
6 exemple, un projet sur l'île de Montréal dans
7 lequel on prévoit déployer du trois cent quinze
8 kilovolts (315 kV), eh bien, effectivement, passer
9 de cent vingt kilovolts (120 kV) à trois cent
10 quinze kilovolts (315 kV) va avoir une influence
11 sur le taux de pertes. C'est clair. Mais, par
12 contre, la détermination, la quantification de
13 cette influence, elle est extrêmement complexe.
14 (11 h 27)

15 On parle d'un projet qui s'étale sur quinze
16 (15) ans qui y va de manière... de petits bouts par
17 petits bouts et qui, à chaque petite touche, va
18 venir influencer le taux de pertes et essayer de
19 dégager des chiffres associés à ça, mais c'est un
20 travail de romain quoi. Donc... voilà.

21 Q. [45] Alors, vous m'avez amené en suivant la voie
22 vers Montréal, rapidement là, j'avais des questions
23 plus tard, mais je vais les prendre maintenant.

24 Plus loin là, dans cette même proposition,
25 toujours dans la même réponse puis la deuxième

1 proposition, aux lignes 19 à 28, on va parler plus
2 particulièrement de la conversion là du réseau de
3 l'Île de Montréal, trois cent quinze (315 kV) qui
4 est pour vous, un exemple là, d'une modification au
5 réseau et non pas un ajout au réseau.

6 Alors, parlons du cas de la modification au
7 réseau. Peut-être juste nous expliquer un peu mieux
8 là... on n'a peut-être pas compris l'explication
9 là, de quels projets de conversion, dans le fond,
10 est-il question? Et qu'est-ce que ça veut dire? Je
11 comprends que c'est sur quinze (15) ans, que vous
12 mentionnez là, le délai là.

13 R. Bien, en fait, c'est tout ce qu'on a prévu de faire
14 sur l'Île de Montréal, puis je ne m'étendrai pas
15 là-dessus là, mais ça va être la ligne Acqueduc-
16 Saraguay. Ça va être le Plan de conversion des
17 différents postes qui sont associés à ça.

18 Le Corbusier qui a été discuté, cette
19 année, fait partie de ce plan-là. Donc, tous les
20 projets, finalement, sur l'Île de Montréal et de
21 Laval là, qui vont venir modifier complètement la
22 configuration de notre réseau. Et donc, va modifier
23 la manière dont les transits de puissance vont
24 s'établir, mais ça, ça va venir influencer les
25 pertes, c'est sûr.

1 Maintenant, est-ce que ça va être
2 significatif? A priori, je vous dirais que c'est de
3 faible influence. Maintenant, si vous voulez le
4 quantifier, bien, là il faut s'imaginer qu'il va
5 falloir comparer Fleury quand il était à trois cent
6 quinze (315 kV) et quand il l'était, avant, à cent
7 vingt (120 kV). Et caetera, et caetera.

8 Donc, c'est très complexe. Et en même
9 temps, c'est de peu d'influence parce que c'est la
10 charge de Fleury qui n'est finalement, pas si
11 grosse que ça et qui, d'un point de vue provincial,
12 bien c'est une goutte d'eau dans l'ensemble.

13 Donc, c'est là où, en fait, la question de
14 la Régie était finalement très vaste. Et donc, qui
15 n'était pas forcément aisée à répondre de manière
16 efficente, pour nous, parce que ça fait beaucoup
17 de calculs à faire.

18 Q. **[46]** Donc, sur ce projet-là, de conversion du
19 réseau de l'Île de Montréal à trois cent quinze
20 (315 kV), si je résume votre réponse, on n'est pas
21 dans un projet, même s'il s'échelonne sur quinze
22 (15) ans, puis les complexités que vous avez
23 mentionnées, des calculs, mais de votre estimé, ce
24 n'est pas un projet qui va avoir un impact notable?
25 Pour utiliser notre nomenclature là.

1 R. Je pense qu'il reste encore dans la faible
2 influence, oui. Malgré le fait qu'il y en a plein
3 partout, ça reste quand même de la faible
4 influence. Tout à fait.

5 Q. **[47]** Donc, il ne tombe pas sous notre chapeau,
6 l'impact notable?

7 R. C'est mon point de vue.

8 Q. **[48]** C'est bien. C'est la question que je vous
9 pose, merci. Pour ce qui est maintenant de l'ajout,
10 et donc on va reculer dans quelques lignes, dans la
11 réponse que vous donniez, le cas de rajout, mais ce
12 sont les lignes 14 à 18. Je comprends que la
13 réponse de demande de renseignement qui ne veut pas
14 s'afficher à l'écran. Alors, on continue, je vais
15 vous en faire lecture, puis peut-être juste pour
16 recadrer la question correctement :

17 En ayant comme point de départ les
18 huit mille sept cent soixante (8760)
19 situations horaires d'une année avec
20 la mise en service complète d'un
21 changement aux postes ou aux lignes
22 sur le réseau de transport, la
23 complexité des analyses dépend de deux
24 cas de figures. Si le changement
25 consiste en un ajout au réseau,

1 l'analyse consiste à retirer l'élément
2 ajouté au réseau pour chacune des huit
3 mille sept cent soixante (8760) heures
4 de l'année.

5 Alors, c'est le bout important, pour les fins des
6 questions.

7 Q. [49] En quoi cet exercice, lorsque le changement
8 consiste en un ajout au réseau, est-il complexe?
9 Vous comprenez que les retraits de l'élément
10 ajoutés au réseau pour chacune des huit mille sept
11 cent soixante (8760) heures de l'année, ne se font
12 quand même pas manuellement là? Je comprends qu'il
13 y a une informatisation dernière ça?

14 R. Oui, oui, tout à fait. En fait, là, il y a deux
15 façons de voir les choses. Puis quelque part, la
16 DDR-3 de la Régie l'abordait parce qu'on a un petit
17 peu modifié la façon de voir les choses.

18 Dans notre proposition initiale là, ce
19 qu'on avait en tête, puis on l'avait partagé dans
20 la réunion technique, c'était de se dire : O.K. On
21 va essayer de mesurer l'influence d'un projet sur
22 le taux de pertes. Et on s'était dit : faisons-le a
23 posteriori.

24 Alors, je prends l'exemple de Chamouchouan-
25 Montréal, on se disait : Bon, bien, je suis mis en

1 service cette année, mai deux mille dix-neuf
2 (2019), donc à la fin de l'année vingt-vingt
3 (2020), je vais avoir obtenu huit mille sept cent
4 soixante (8760) heures avec la ligne Chamouchouan-
5 Montréal.

6 Donc, on s'était dit : On prend cette
7 photo, huit mille sept cent soixante (8760) heures
8 avec la ligne Chamouchouan-Montréal puis on avait
9 proposé de retirer la ligne, de manière
10 informatique, bien sûr, et d'obtenir huit mille
11 sept cent soixante (8760) photos de réseau sans la
12 ligne Chamouchouan-Montréal.

13 Là, c'est huit mille sept cent soixante
14 (8760) points là, la difficulté qu'on a, c'est que
15 sans la ligne Chamouchouan-Montréal là, ils ne sont
16 pas forcément fiables, ces points-là. On ne sait
17 pas, on ne connaît pas la fiabilité de ces points-
18 là parce que j'ai passé l'hiver avec la ligne,
19 c'est sans doute que j'en avais besoin. Donc, si je
20 l'enlève, suis-je fiable? Ça, c'est la première
21 question. Et la réponse est sans doute : non.

22 (11 h 32)

23 Donc, j'obtiens huit mille sept cent
24 soixante (8760) points qui sont, finalement, qui
25 n'ont pas de sens d'un point de vue exploitation du

1 réseau. C'est des points virtuels qui me permettent
2 de faire un calcul académique, mais qui n'ont
3 aucune attache en tant que fiabilité
4 d'exploitation. Marc-Antoine il pilote le réseau.
5 Donc, si Marc-Antoine il pilote l'hiver prochain
6 sans Chamouchouane de Montréal, il ne va pas
7 prendre les mêmes décisions que s'il a
8 Chamouchouane Montréal. Autrement dit, il ne va pas
9 forcément placer son réseau de la même manière.

10 Donc la difficulté qu'on avait, c'était
11 d'inventer huit mille sept cent soixante (8760)
12 points sans le projet, mais qu'ils soient
13 vraisemblables, qu'ils soient représentatifs de la
14 manière dont j'aurais exploité le réseau sans ce
15 projet. Donc, c'est là où on se cassait la tête,
16 parce que finalement, c'est quasiment impossible à
17 faire.

18 Donc, quelque part, la proposition initiale
19 était un petit peu bancal et c'est là où on disait
20 que c'était non seulement complexe, parce qu'il
21 fallait réinventer quelque chose, puis en plus non
22 probant, parce que dans le fond, aujourd'hui vivre
23 le réseau sans Chamouchouane-Montréal c'est juste
24 pas possible. Ça n'existe pas. Ce n'est plus vrai.

25 Donc, la proposition qu'on a faite en DDR-3

1 était un petit peu différente dans la mesure où on
2 s'est dit : O.K. pour se soustraire à cette
3 problématique de fiabilité virtuelle et puis de
4 quelque part vacuité de la proposition sur la
5 ligne, on s'est dit, faisons les choses à l'envers.
6 Prenons l'année deux mille dix-huit (2018) qui n'a
7 pas Chamouchouane-Montréal et qui est fiable, on a
8 huit mille sept cent soixante (8760) points que
9 Marc-Antoine a vécus et qui sont fiables. Donc,
10 tout va bien. Et là, pour le coup, injectons la
11 ligne dans les huit mille sept cent soixante (8760)
12 points.

13 Là c'est forcément qu'on va être surfiable
14 dans la mesure où j'ai une ligne de plus, on
15 s'entend. Mais au moins on n'a pas à se casser la
16 tête sur le fait que le réseau, il n'a pas de sens.
17 On a un réseau qui forcément va être valide d'un
18 point de vue fiabilité. Replaçons-le en termes de
19 plan de tension etc. et là on va pouvoir mesurer
20 l'écart en fait entre une situation, huit mille
21 sept cent soixante (8760) points vécus sans la
22 ligne, avec huit mille sept cent soixante (8760)
23 points qu'on aurait vécus si on avait eu la ligne.
24 Vous voyez la différence?

25 Donc, ce n'est pas de la postériori, mais

1 c'est de l'a priori juste avant que ça soit de la
2 postérieur. En relisant la DDR-3, je trouvais qu'on
3 s'était trompés de vocable. On avait écrit a
4 posteriori, puis ça reste de l'a priori, mais avec
5 une très fine connaissance du réseau, puisque c'est
6 le réseau l'année d'avant la mise en service. Donc,
7 c'est quand même un bon réseau à la différence du
8 réseau de deux mille quatorze (2014).

9 On s'entend qu'en deux mille quatorze
10 (2014), bien ma vision de deux mille dix-huit
11 (2018) en deux mille quatorze (2014), elle est
12 erronée, mais ma vision de deux mille dix-huit
13 (2018) pour deux mille dix-neuf (2019)... Bien
14 mettons que ma meilleure prévision pour deux mille
15 dix-neuf (2019), c'est deux mille dix-huit, à peu
16 près si on fait ça simple.

17 Donc, notre nouvelle proposition, si on
18 devait aller là, pour quantifier le poids d'un
19 projet à mettre en service, bien ce serait plutôt
20 de prendre l'année de référence juste avant la mise
21 en service, puis faire un calcul de cette nature-
22 là. Ce qui fait qu'on se soustrait à ce bogue
23 méthodologique quelque part dans lequel j'étais en
24 train de créer un réseau inexistant qui finalement
25 était juste générateur de données, mais de données

1 qui n'avaient aucun sens. Donc, ça, ça venait nous
2 embêter beaucoup.

3 Donc, si je devais me référer à une
4 proposition qui pourrait être mise en place si la
5 Régie insiste sur le fait qu'elle en a besoin, ce
6 serait ce qu'on a mis dans la DDR-3. Cependant, je
7 soutiens quand même que si l'objectif de ça c'est
8 de se dire bon bien, l'année prochaine, on va
9 mettre la ligne Chamouchouane en service. O.K. Je
10 m'attends à ce que le taux de pertes baisse. O.K.
11 Mais là le chiffre que je vais vous trouver, il n'a
12 aucun sens.

13 Il n'est pas capable d'encadrer le vrai
14 chiffre que vous allez avoir, parce que le vrai
15 chiffre que vous allez avoir, c'est l'estimateur
16 d'état qui va vous l'encadrer correctement, parce
17 que l'estimateur d'état, la beauté de lui, c'est
18 que, par exemple, cette année, deux mille dix-neuf
19 (2019), janvier, pas de Chamouchouane-Montréal.

20 Méthode originale. On fait les plus les
21 moins, on trouve des résultats. On a l'estimateur
22 d'état qui roule en parallèle. Trente et un (31)
23 mai qu'est-ce qu'on fait? On met la ligne
24 Chamouchouane en service. O.K. L'estimateur d'état
25 dans le SCADA. Le SCADA, c'est le bidule qui mesure

1 tout ce qui se passe sur le réseau et puis qui
2 rassemble ça et qui permet à l'équipe de Marc-
3 Antoine de visualiser son réseau. La ligne
4 Chamouchouane-Montréal, au trente et un (31) mai,
5 elle est en service. Elle fonctionne. On transige
6 dessus. Donc, le SCADA est porteur de cette
7 information de nouvelle ligne. L'estimateur d'état
8 est porteur de cette information-là. François avec
9 ses nouveaux contrôles qu'est-ce qu'il fait? Il
10 mesure ses équations immédiatement. Donc, là, les
11 deux images, l'image originale et l'image
12 contrevalidation sont porteuses de l'information du
13 fait que oups! Il y a un nouvel ouvrage sur le
14 réseau : la ligne Chamouchouane de Montréal.

15 Et donc là, à partir du premier (1er) juin,
16 bien le trente et un (31) mai mettons, les deux
17 outils connaissent cette évolution topologique, en
18 tiennent intrinsèquement comptes et sont tout de
19 suite capables de faire les ajustements, puisque ça
20 vient avec.

21 Donc, à la fin de l'année deux mille dix-
22 neuf (2019), bien qu'est-ce qu'on a? On a eu six
23 mois sans la ligne, parce que la ligne n'existait
24 pas, puis les six mois suivants, bien la ligne est
25 dedans, elle est dans les deux calculs et les deux

1 calculs se contrevalident en vérifiant bien que ça
2 a bien été.

3 (11 h 37)

4 Exemple, c'est pas arrivé, mais c'est un
5 exemple. Marc-Antoine avec son SCADA, il pilote le
6 réseau, tout va bien. Chamouchouane-Montréal
7 transige, lui, il est obligé de le voir, on
8 s'entend. Une ligne sept trente-cinq (735), ça ne
9 passe pas inaperçu là. Donc, dans SCADA, forcément
10 elle est là. Il la voit, puis ça fait déjà des
11 semaines qu'il est prêt à la mettre en service.
12 Tous ses systèmes informatiques sont prêts à la
13 capter. Toutes les stratégies sont prêtes. Lui, il
14 attend juste qu'on pèse sur ON puis qu'elle soit
15 mise en service.

16 François, lui, bien il était dans ses
17 affaires de revalidation de la Régie puis il est en
18 train de faire du passé là puis il n'a pas eu le
19 temps de faire le « day-to-day » deux mille dix-
20 neuf (2019). D'accord. Il est en train de rattraper
21 ses affaires. Résultat, il n'a pas mis ses
22 équations à jour, il récupère son information du
23 mois de juin puis là il voit un bogue. Hein! C'est
24 bizarre, ça ne se comporte pas correctement.

25 Et là on va contre-valider avec

1 l'estimateur d'état et on va s'apercevoir « oui,
2 mais attend, il y a une nouvelle ligne,
3 Chamouchouane-Montréal puis est-ce que tu l'as bien
4 mise dans tes équations, est-ce que machin
5 chouette? »

6 Bon bien là, en fait, lui, il va dire « Ah!
7 Oui, effectivement, il y a un petit bogue, je vais
8 le corriger. » En fait, c'est pas un bon exemple
9 Chamouchouane-Montréal parce qu'en fait, il n'est
10 pas dans tes équations, mais c'est pas grave.

11 C'est pas un bon exemple, je suis désolé.
12 J'aurais dû prendre plutôt un transformateur dans
13 un... C'est un mauvais exemple parce qu'il est dans
14 la boîte noire Chamouchouane-Montréal, il n'avait
15 pas besoin de mettre les équations. Alors, j'ai...
16 j'ai mal choisi mon exemple, je suis désolé.

17 Mettons un transformateur, si j'avais eu un
18 nouveau transformateur dans lequel, ce
19 transformateur, il aurait fallu que, lui, il mette
20 ses équations à jour. Marc-Antoine l'a dans son
21 SCADA et François, il faut qu'il mette ses
22 équations à jour. Chamouchouane, il est dans le
23 boîte noire. Je suis désolé, j'ai erré là, c'est
24 pas un bon exemple. C'est comme pas si mauvais
25 quoi.

1 Donc, c'est ça. Donc, en fait, quel est
2 l'intérêt a posteriori de mesurer l'impact de
3 Chamouchouane-Montréal, mais dans le fond,
4 l'estimateur d'état le capte, la boîte noire le
5 capte et ça se... ça s'autovalide entre eux. Donc,
6 il n'y a pas vraiment d'intérêt de mesurer a
7 posteriori l'impact.

8 Q. [50] Merci. Je vous amène un peu plus loin. Un
9 instant. Effectivement, on est allé maintenant à la
10 page 27. Non, non. Pas dans le même document.
11 Oubliez le document, excusez-moi. Je faisais suite
12 à la question de l'estimateur d'état, je suis
13 désolé. Avec l'estimateur d'état, êtes-vous en
14 mesure de prévoir le taux de pertes pour une ou
15 plusieurs années futures étant donné les
16 changements au réseau et les charges prévues?

17 R. Bien, est-ce que tu me permets de la prendre parce
18 que ça parle de futur, ça parle de futur. La
19 réponse, c'est que c'est non. C'est non. On veut
20 être capable de prendre... Encore une fois, il y a
21 des éléments qui dépendent du Transporteur.

22 Je comprends que, nous, Transporteur, on
23 est capable de placer dans le temps nos
24 investissements et nos mises en service. Ça, c'est
25 une partie de l'explication. Puis comme je vous le

1 disais, si c'est des gros investissements
2 structurants, bien on pense que ça va avoir une
3 influence sur le taux de pertes. Puis tous les
4 autres là, ils ont une influence, mais plutôt
5 faible. Ça, c'est la partie que je maîtrise parce
6 que je place mes mises en service dans le temps.

7 Ce que je ne maîtrise pas, c'est quel va
8 être le plan de charges? Quel va être le volume
9 de... quel va être le régime de vents? Quel va être
10 le régime d'exploitation du Producteur et de ses
11 centrales? Tout ça, c'est des choses que je ne
12 maîtrise pas et qui ont une influence non
13 négligeable sur comment le taux de pertes va
14 évoluer.

15 Donc, la question là, c'est : est-ce que je
16 suis capable avec l'estimateur d'état de faire une
17 prédiction? La réponse, c'est que la prédiction va
18 être aussi bonne que ce que je vais réussir à avoir
19 eu comme idée de mon futur plan de charges et de
20 mon futur plan de production que je n'ai pas. Donc,
21 en fait, la qualité de cette prévision pour des
22 fins d'estimation en absolu d'un taux de pertes, ça
23 ne marchera pas méthodologiquement.

24 Par contre, encore une fois, si je veux
25 essayer d'estimer des écarts de pertes comme je le

1 fais dans mes projets d'investissement, là
2 l'histoire est différente parce que là, le fait de
3 faire une mesure relative entre huit mille sept
4 cent soixante (8760) heures avec un projet, huit
5 mille sept cent soixante (8760) heures avec un
6 autre projet. Quand je les compare entre elles,
7 bien à quelque part je viens annuler les erreurs
8 que je fais sur ma prévision de charges ou mon
9 éolien, j'ai mis les mêmes erreurs des deux côtés.
10 Donc, en fait, ces erreurs-là viennent un petit peu
11 s'annuler.

12 Donc, une prédiction en absolu, puis ça
13 j'avais déjà eu l'occasion d'en parler à deux mille
14 quatorze (2014), les pertes en absolu, c'est
15 extrêmement complexe, les pertes en relatif là, il
16 y a plein d'erreur qui s'en vont.

17 Par exemple, comme disait Jacques, je ne
18 suis pas capable de mesurer les phénomènes
19 inductifs dans les voies de chemin de fer. Mais, si
20 je ne suis pas capable dans mon scénario A ni
21 capable dans mon scénario B, le fait que je fasse
22 la soustraction, bien cette erreur, elle disparaît.
23 La beauté de la chose dans le relatif là, c'est
24 qu'il y a plein de choses que je ne connais pas,
25 mais je les connais nulle part. Et dans le fond,

1 c'est pas grave parce qu'on est en relatif, elles
2 n'ont pas de poids.

3 (11 h 42)

4 Peut-être, Marc-Antoine, tu pourrais
5 compléter.

6 Q. [51] On sait que le Distributeur prévoit une
7 réduction des pertes lorsqu'il a établi sa
8 prévision des besoins en puissance et en énergie.
9 On comprend que vous avez eu des discussions, vous
10 avez appelé en bilatérale, et je reprends
11 l'expression que vous avez utilisée avec le
12 Distributeur à cet égard-là d'ailleurs, vous avez
13 donc répondu que ce travail-là se fait un peu en
14 commun ou vous avez la chance d'échanger du moins à
15 cet égard-là. Mais quelle prévision avez-vous
16 donnée au Distributeur pour les dix prochaines
17 années?

18 R. Bon. On n'a pas donné de prévision pour les dix
19 prochaines années. On lui a expliqué ce qu'on avait
20 évalué dans nos analyses économiques. On lui a fait
21 part de tous les calculs récents qu'on a faits
22 l'année dernière à la Régie, et caetera. Ça lui a
23 permis d'avoir une vision de ce qu'on avait dans
24 les premières années. Et au fur et à mesure, bien,
25 on ira voir à raffiner ces éléments-là. Mais il

1 faut comprendre une chose, c'est que, par rapport
2 au bilan du Distributeur, ce volume de perte là, il
3 est quand même pas si gros que ça. Il est important
4 dans la mesure où on le cumule sur quarante (40)
5 années.

6 Mais les ordres de grandeur du
7 Distributeur, c'est à peu près cent trente-sept
8 térawattheures (137 TWh). Puis, là, on parle de
9 l'ordre du gigawattheures. Donc, il faut aussi
10 prendre ça une pincée de sel. Les ordres de
11 grandeur sont à considérer là-dedans aussi. Donc,
12 de manière bilatérale et constante, les discussions
13 ont lieu avec le Distributeur par rapport à
14 l'opérationnalisation d'une année à l'autre et
15 l'utilisation notamment du bloc patrimonial.

16 Q. **[52]** Vous avez parlé que vous allez avoir ces
17 travaux-là en constance, puis cette discussion-là
18 en constance avec le Distributeur dans le futur.
19 Vous allez raffiner, vous dites, donc l'exercice à
20 chaque fois. Qu'est-ce que vous voulez dire?
21 Qu'est-ce que vous allez faire pour raffiner en
22 cours de route?

23 R. Je n'irais pas spécifiquement sur ce thème-là. Mais
24 je vous amènerais à la DDR-4 de la Régie dans
25 laquelle la Régie s'interrogeait sur la proposition

1 notamment des « bitcoins ». Et on expliquait que,
2 ça, ça fait typiquement partie des discussions.
3 Donc, dans mon lot de discussions avec le
4 Distributeur, c'est tout ça, c'est toute le
5 prévision, qu'est-ce qu'il a mis dans sa prévision,
6 comment l'interpréter, comment la comprendre en
7 termes de puissance et d'énergie. Donc, ça fait
8 partie de mon lot récurrent d'opérationnalisation
9 des discussions.

10 Comment est-ce que je vais effacer les
11 « bitcoins », je les efface, je ne les efface pas,
12 je les émets. Toutes ces discussions-là, ça fait
13 partie de ce grand volume d'interrogations puis
14 d'arrimage qu'on veut avoir avec HQD. Je n'ai pas
15 une réunion spécifique pertes avec lui. Je n'ai pas
16 ça. J'ai une discussion avec lui sur, de quels
17 intrants il a besoin pour que lui fasse une bonne
18 prévision. Et inversement, une fois que je dispose
19 de sa prévision, bien, comment, moi, je
20 l'interprète pour faire une bonne planification de
21 mes investissements. Donc, je ne le pointe pas
22 spécifiquement. Ça fait partie de toute cette
23 discussion.

24 Q. **[53]** Je vous amène maintenant à la DDR numéro 2 de
25 l'AHQ-ARQ à la pièce B-0060 à la page 8. Madame la

1 Greffière me regarde toujours... C'est bon. Alors,
2 la demande 2.10 que je vais vous lire :

3 Veuillez fournir le coefficient de
4 corrélation entre les deux courbes de
5 la figure 1 de la référence (i) qui
6 démontre l'affirmation de la référence
7 (ii) selon laquelle « les pertes par
8 effet Joule sont effectivement
9 corrélées avec la production totale
10 sur le réseau ».

11 À la page 9 un peu plus loin à la ligne 6, vous
12 fournissez une valeur de : $m = 0,1158$, pour la
13 figure 1. Juste une question de compréhension.
14 D'abord, est-ce que la valeur « m » est
15 effectivement le coefficient de corrélation?

16 R. Je vais laisser la parole à François là-dessus.

17 Q. **[54]** Sans problème.

18 R. Parce que ça va être plus facile pour lui de vous
19 répondre.

20 M. FRANÇOIS MIRALLES :

21 R. Donc, je vais revenir à la pièce B-0013 page 10 où
22 on voit en fait la figure 1. Donc, on voit que
23 c'est une courbe classée...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vais juste vous demander une petite seconde pour

1 que je m'y rende.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui. Est-ce que vous voulez qu'on l'affiche?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est parce qu'on a de la difficulté à afficher.

6 Me STEVE CADRIN :

7 C'est pour ça qu'on était en gris.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parce que sinon on perd la diffusion.

10 Me STEVE CADRIN :

11 On va y aller là.

12 (11 h 47)

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Q. **[55]** Vous êtes à quelle pièce, Monsieur Miralles?

15 M. FRANÇOIS MIRALLES :

16 R. Donc, c'est la pièce B-0013.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Q. **[56]** Mais vous nous montrez le tableau, la courbe

19 qui est déjà dans la demande de renseignement que

20 je viens de nommer là, à la page que je venais de

21 vous donner là, où tout le monde était... page 9?

22 Ou page 8? Excusez.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'était la page 9...

25

1 M. BENOÎT DELOURME :

2 R. Je pense que monsieur Miralles fait référence aux
3 pièces initiales, aux dessins initiaux.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Q. [57] J'ai compris, mais c'est parce que vous faites
6 référence au graphique...

7 R. Oui, c'est ça...

8 Q. [58] ... pour pouvoir répondre...

9 R. ... la figure...

10 Q. [59] Mais le graphique est déjà dans la demande de
11 renseignement. C'est pour ça que je vous... C'est
12 pour ça que je vous arrêtais.

13 R. D'accord.

14 Q. [60] Pour ne pas aller dans une autre pièce alors
15 qu'elle est déjà là. À moins que vous me dites
16 qu'il y a d'autres choses à lire dans la page?

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Oui, mais s'il veut aller dans sa pièce..

19 R. Oui, vous pouvez prendre le...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 ... Maître Cadrin, vous n'avez sûrement pas de
22 difficulté avec ça?

23 Me STEVE CADRIN :

24 Je ne sais pas comment ça améliore la chose, mais
25 ça va me faire plaisir, faites ce que vous voulez,

1 il n'y a pas de problème.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Retraced...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 On est rendu à B-0013.

6 Me STEVE CADRIN :

7 B-0013?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Retraced la pièce qui vous convient...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Page 10.

12 M. FRANÇOIS MIRALLES :

13 R. D'accord. En fait, donc, on voit la figure 1, une
14 courbe classée qui permet de visualiser la
15 corrélation entre les deux variables.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Q. **[61]** Oui.

18 R. Donc, dans la corrélation, il y a une notion de
19 coût/variation et il y a une notion d'étalement. Et
20 on voit que la figure 1, par exemple, permet de
21 bien voir ces deux paramètres.

22 Donc, étant donné que la question de l'AHQ-
23 ARQ était imprécise, ils ont demandé la valeur du
24 facteur de corrélation alors qu'il existe plusieurs
25 coefficients de corrélation qui existent, notamment

1 la corrélation de Pearson, la corrélation de
2 Spearman ou la corrélation de distance.

3 Donc, étant donné que la question n'était
4 pas bien spécifiée, nous avons formulé une réponse
5 qui est restée en ligne avec ce qui était dit dans
6 le document B-0013.

7 Donc, la métrique qu'on a rajouté est une
8 métrique qui vient en support de la visualisation
9 des figures 1 à 5. Donc, étant donné une certaine
10 co-variation, la métrique que l'on donne, c'est une
11 métrique sur l'étalement des courbes, des courbes
12 en bleu pâle, qui indiquent que plus la métrique
13 est basse, meilleure est la corrélation.

14 Donc, si on regarde la valeur des métriques
15 M, on voit que ces valeurs permettent de bien
16 supporter les conclusions que l'on a avancées.
17 Donc, par exemple, pour les figures 1 et 2, on
18 observe une forte co-variation des variables. Mais
19 la variable de la figure 2 est mieux corrélée que
20 celle de la figure 1. Donc, on a des valeurs de N,
21 de zéro virgule douze (0,12) et zéro virgule zéro
22 huit (0,08).

23 Donc, ceci mène à la conclusion mentionnée
24 dans la preuve que la production totale et le
25 transit Nord-Sud sont de bons indicateurs, avec un

1 avantage pour le transit Nord-Sud.

2 Pour les figures 3 et 4, même si on observe
3 une certaine co-variation qui est d'ailleurs, il
4 faut bien le noter, non linéaire, la corrélation
5 est moins bonne avec des indicateurs M plus forts.
6 Ce qui mène à la conclusion mentionnée dans la
7 preuve qu'il n'y a aucune corrélation évidente à
8 faire.

9 Pour la figure 5, on observe une meilleure
10 corrélation qu'aux figures 3 et 4, avec
11 l'observation d'une certaine co-variation et avec
12 un indicateur M un peu plus faible, mais pas aussi
13 bon qu'aux figures 1 et 2.

14 Ce qui mène à la conclusion mentionnée dans
15 la preuve, que les pertes dans le réseau de la
16 Gaspésie, sont effectivement corrélées avec le
17 transit entre les postes Lévis et Rivière-du-Loup,
18 mais encore une fois, l'amplitude de la courbe en
19 bleu pâle, indique que plusieurs autres facteurs,
20 qui varient d'une heure à l'autre, ont aussi de
21 l'influence sur les pertes de ce réseau.

22 Maintenant, je voudrais faire un
23 commentaire sur l'usage de la corrélation de
24 Pearson. Donc, la corrélation de Pearson mesure un
25 degré d'association linéaire entre deux variables.

1 Or, on voit que pour les figures 3 à 5, on
2 a une association non linéaire. En fait, non
3 linéaire et non monotone. Donc, appliquée de façon,
4 on va dire directe ou naïve, la corrélation de
5 Pearson, telle que demandée, par la suite, par
6 l'AHQ-ARQ, mènerait à des conclusions non
7 déterminées.

8 (11 h 52)

9 Donc, je voudrais faire une remarque, en
10 fait, c'est qu'il y a une façon différente
11 d'appliquer la corrélation de Pearson qui, en fait,
12 utilise les propriétés du système visuel humain. On
13 peut voir les courbes 3, 4 et 5, comme étant des
14 fonctions linéaires par morceau. Donc, par exemple,
15 pour la courbe de la figure 3, sur la partie
16 gauche, c'est une première fonction linéaire; sur
17 la partie droite, c'est une deuxième fonction
18 linéaire. Et si on calcule les coefficients de
19 corrélation de Pearson, on trouve des valeurs de
20 zéro soixante-cinq (0,65) sur la partie gauche et
21 moins zéro virgule cinquante-trois (0,53) sur la
22 partie droite. Donc, ce qui mène en fait à la même
23 conclusion qu'il n'y a pas de corrélation évidente
24 à faire.

25 J'ai fait d'autres recherches sur la

1 corrélation depuis la précision apportée par
2 l'AHQ-ARQ sur le type de corrélation qu'ils
3 désiraient. Et il y a des nouveaux types de
4 corrélation qui sont apparus à partir des années
5 deux mille (2000). Par exemple, la corrélation de
6 distance à partir de deux mille sept (2007), c'est
7 un papier qui est paru à cette époque-là qui a été
8 cité depuis mille deux cent huit (1208) fois en
9 date du trois (3) décembre deux mille dix-neuf
10 (2019) et qui nous indique des valeurs de zéro
11 virgule trente-trois (0,33) pour la figure 3, donc
12 une corrélation moyenne. Une valeur de zéro virgule
13 vingt-sept (0,27) pour la figure 4, moyenne aussi.
14 Et zéro virgule trente-neuf (0,39) pour la figure
15 5. Donc, c'est une corrélation qui est intéressante
16 parce qu'elle permet de capturer des associations
17 non linéaires entre les variables.

18 Maintenant, je voudrais refaire un
19 commentaire sur la question. Et ça terminera ma
20 réponse. C'est que l'interprétation de la valeur du
21 coefficient de corrélation dépend du domaine. Et
22 c'est quelque chose qui n'est pas bien défini.
23 Donc, quand la question dit « donner le coefficient
24 de corrélation qui prouve », en fait, le mot est
25 mal choisi. C'est plutôt le coefficient de

1 corrélation qui supporte la conclusion. Merci.

2 Q. **[62]** Merci beaucoup. Je vous amène maintenant à la
3 pièce B-0060, qui est la demande de renseignements
4 numéro 2 de l'AHQ-ARQ, page 22. On a un support
5 visuel maintenant qui est arrivé avec nous. On le
6 salue. En tableau 6.2. Je vous fais lecture, dans
7 le fond, de la réponse que nous voyons juste au-
8 dessus.

9 Parmi les erreurs reliées à la famille
10 des équations, voici le nombre de
11 changements au réseau de transport,
12 qui n'avaient pas été pris en compte
13 adéquatement. Ceci inclut les mises en
14 service et les modifications aux
15 producteurs indépendants.

16 Ça, c'est une réponse qui est fournie en date de
17 décembre deux mille dix-huit (2018) pour les fins
18 de la discussion ce que vous voyez dans le tableau
19 R6.2. Vous avez les chiffres pour les années deux
20 mille quinze (2015), deux mille seize (2016) et
21 deux mille dix-sept (2017), alors huit (8), douze
22 (12) et onze (11) respectivement.

23 Maintenant, si on va à la page suivante,
24 tableau 12.1, plus récent. Vous avez le nombre de
25 changements topologiques effectués. Alors, en

1 décembre deux mille dix-huit (2018), on avait les
2 valeurs qu'on a parlé pour les années deux mille
3 quinze (2015) à deux mille dix-sept (2017). Je vous
4 invite à regarder les lignes deux mille quinze
5 (2015) à deux mille dix-sept (2017). On voit que
6 les valeurs de deux mille quinze (2015) à deux
7 mille dix-sept (2017) ont doublé ou à peu près
8 depuis décembre deux mille dix-huit (2018), dans un
9 premier temps. C'est ce qu'on constate
10 visuellement, avec nos yeux, comme vous le disiez
11 tout à l'heure.

12 Qu'est-ce que vous n'aviez pas vu en
13 décembre deux mille dix-huit (2018) sur les
14 changements topologiques de ces trois années qui
15 ont amené ce chiffre-là à bondir autant... ces
16 chiffres-là à bondir autant?

17 M. FRANÇOIS ANCTIL :

18 R. En fait, c'est lors de la revalidation de l'année
19 deux mille dix-huit (2018). En fait, lors de
20 l'audience dernier, monsieur Monette avait
21 mentionné qu'une étape supplémentaire était encore
22 nécessaire pour faire la revalidation des taux de
23 pertes, et c'était de revoir l'année deux mille
24 dix-huit (2018). Donc, de s'assurer que le travail,
25 le point d'ancrage de l'année deux mille dix-sept

1 (2017) qui avait été établi avait été fait
2 correctement. Puis on a fait la même chose avec
3 l'année deux mille dix-huit (2018). Ceci a permis
4 de trouver des corrections.

5 Puis si je peux ajouter, en fait, les
6 corrections qui ont été trouvées suite au dernier
7 dépôt finalement sont de beaucoup moindre ampleur
8 même si le nombre semble assez important et de
9 beaucoup moindre ampleur si on compare les taux de
10 pertes qui ont été déposés annuellement dans le
11 rapport annuel versus ceux qui ont été déposés là,
12 de la dernière audience là, en décembre deux mille
13 dix-huit (2018) jusqu'au dernier dépôt des taux de
14 pertes, finalement.

15 (11 h 57)

16 Donc, l'écart... Malgré le nombre de
17 modifications, l'écart était très mince puis on
18 peut qualifier ça de... je m'excuse de l'anglicisme
19 « fine tuning » ou du...

20 Mme WAHIBA SALHI :

21 R. Raffinement.

22 M. FRANÇOIS ANCTIL :

23 R. Raffinement, finalement.

24 Q. **[63]** Excusez-moi... Est-ce que ces nouveaux
25 changements topologiques là, que vous avez attrapés

1 dans le dernier exercice de validation que monsieur
2 Monette nous annonçait là, lors de la dernière
3 audience là, touchent les mises en service et les
4 modifications aux producteurs indépendants? Un peu
5 comme on l'avait vu là, dans les corrections
6 précédentes? Ou c'est autre chose?

7 R. En fait, si je ne me trompe pas, dans ce tableau-
8 là, c'est uniquement ce qui est référé là, dans le
9 tableau... Dans le tableau 6.2 là, on parle des
10 mises à jour... des mises en service et des
11 producteurs indépendants.

12 Q. **[64]** Oui. Dans le tableau 6.2, vous dites : « On a
13 fait des validations, le chiffre change. La raison
14 pour laquelle il change... Bien, les deux raisons
15 pour lesquelles il change, principalement là, c'est
16 les mises en service et les modifications aux
17 producteurs indépendants. C'est ce que j'en
18 comprenais là? Ou ce n'est pas ça que je dois
19 comprendre de 6.2?

20 R. C'est ce qu'on peut comprendre, oui.

21 Q. **[65]** Et là, quand je vais, maintenant, au tableau
22 12.1, la question que je vous pose : Est-ce que
23 c'est la même nature d'erreur qui vous a amené à
24 corriger les chiffres deux mille quinze (2015) à
25 deux mille dix-sept (2017), qu'on vient de parler à

1 l'instant? Ou c'est autres choses que les mises en
2 service et les modifications aux producteurs
3 indépendants? Et si oui, qu'est-ce que c'est? La
4 nature?

5 R. Pour me répéter un peu sur la réponse que j'ai
6 donnée. En fait, on a voulu bâtir le même tableau
7 qui a été fait en 6.2, mais on a ajouté, justement,
8 les derniers éléments qu'on a trouvés, suite à la
9 revalidation de deux mille dix-huit (2018), qui
10 avaient peu d'impacts en termes de modification de
11 taux de pertes.

12 Q. **[66]** Vous ne connaissez pas la nature de ces
13 éléments-là que vous avez rajoutés. C'est ça que
14 vous me dites? La question est simplement, la
15 nature là, la famille, d'où ils viennent.

16 R. En fait, je veux mentionner que finalement, c'est
17 vraiment la même nature que le tableau 6.2.

18 Q. **[67]** Peut-être une question complémentaire. Au
19 tableau 12.1, on le voit à l'écran, présentement
20 là.

21 Il y a comme une... appelons ça une
22 accélération là, pour les fins de juste simplifier
23 la discussions là, le nombre de changements
24 topologiques effectués, il y en a peu ou... deux...
25 trois... deux... deux... et caetera là, dans les

1 premières années de votre tableau où vous avez tout
2 attrapé là ce qui était comme changements
3 topologiques au complet.

4 Et on voit qu'il y a une forme
5 d'accélération, si je peux dire ça comme ça là, à
6 partir de deux mille douze (2012), par exemple,
7 jusqu'à une certaine apogée, admettons, en deux
8 mille dix-sept (2017).

9 Qu'est-ce qui explique là, cette... Et
10 j'utilise le mot « accélération » là, mais c'est
11 juste pour illustrer le propos, ce n'est pas... je
12 ne veux pas le qualifier là.

13 R. La qualité de la validation, en fait, pour les
14 années qui sont plus proches et...

15 Me STEVE CADRIN :

16 Juste un instant... juste un instant...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Excusez, si...

19 Me STEVE CADRIN :

20 Bien, c'est ça. Est-ce qu'on peut le laisser finir
21 sa réponse avant puis on se parle après, Maître
22 Fréchette? Deux secondes?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 O.K., allez-y.

3 M. FRANÇOIS ANCTIL :

4 R. Évidemment, la qualité des validations est plus
5 importante pour les années les récentes étant donné
6 qu'on avait toutes les données horaires dans nos
7 systèmes.

8 Donc, c'est évidemment beaucoup plus facile
9 de revenir avec l'information qu'on a. Maintenant,
10 c'est sûr que le retour dans le passé peut
11 procurer, justement, une décroissance là, comme on
12 peut l'observer dans le tableau 12.1, finalement.

13 Q. **[68]** C'est donc que vous avez moins d'informations
14 ou moins accès à l'information pour les années plus
15 vieilles. C'est ça que je comprends?

16 (12 h 02)

17 R. Oui.

18 Q. **[69]** Deux mille quatorze (2014), c'est la même
19 chose? Parce que là aussi, il y a comme un... On
20 est plus près. On n'est plus en deux mille cinq
21 (2005) mettons, mais deux mille quatorze (2014), là
22 aussi il y a un déficit informationnel par rapport
23 aux années deux mille quinze (2015), deux mille
24 seize (2016) et deux mille dix-sept (2017), pour
25 les fins de votre exercice de changements

1 topologiques effectués au réseau?

2 M. MARC-ANTOINE ROY :

3 R. Il n'y a pas de particularités pour deux mille
4 quatorze (2014) à proprement parlé, mais tel que
5 mentionné, évidemment, c'est plus simple de
6 revalider les années pour lesquelles on a le plus
7 de données, puis les années les plus proches de
8 nous. Plus on s'éloigne dans le temps, plus la
9 validation devient complexe et fastidieuse.

10 Q. **[70]** Merci. Toujours à B-60, page 24.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Cadrin.

13 Me STEVE CADRIN :

14 J'allais vous dire... Bien j'ai oublié, Maître
15 Fréchette, de vous reparler et je vous parle à la
16 Régie en même temps, vous allez me demander s'il me
17 reste longtemps de questions?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Je lis dans vos pensées. Il me reste cinq minutes.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Q. **[71]** Dépendant des réponses, mais cinq minutes

1 grosso modo. Page 24, Demandes, 14.1. Je vous la
2 lis immédiatement :

3 Veillez fournir une version à jour du
4 tableau de la référence en y ajoutant les
5 années de 2005 à 2011 et 2018 et en
6 corrigeant si nécessaire les valeurs de
7 2012 à 2017.

8 Votre réponse :

9 Voir la réponse à la question 3.1.
10 Complément de réponse à la suite de la
11 décision de la Régie dans le cadre de
12 l'audience du 1er novembre 2019. Le
13 Transporteur tient à réitérer que
14 l'estimation de l'énergie transitée
15 pour les années 2005 à 2011 requiert
16 de nombreux ajustements dans l'outil
17 permettant d'extraire les résultats.
18 Le Transporteur n'est donc pas en
19 mesure de déposer les données
20 d'énergie transitée pour ces années.

21 Vous avez une note de bas de page qui apparaissait.
22 Donc, note 7, on donne une référence à un document.
23 Donc, dans le dossier R-4058-2018. Or dans cette
24 réponse donc 9.3 que l'on voit référencer, si je
25 peux me permettre de le dire comme ça, en bas de

1 page on peut lire ce qui suit :

2 L'estimation des valeurs des années
3 deux mille six à deux mille onze
4 (2006-2011) requiert de nombreux
5 ajustements dans l'outils permettant
6 d'extraire les résultats de l'énergie
7 transitée. Pour ces années, le
8 Transporteur n'est donc pas en
9 mesure de répondre à la demande selon
10 l'échéancier imposé par la Régie.

11 C'était un peu la réponse qui avait été fournie.
12 Alors, on peut comprendre que l'échéancier imposé
13 par la Régie en décembre deux mille dix-huit (2018)
14 était relativement serré, mais onze (11) mois plus
15 tard, pourquoi ne pas avoir les valeurs d'énergie
16 transitées maintenant, corrigées pour les années
17 deux mille cinq à deux mille onze (2005-2011),
18 maintenant que l'échéancier a onze (11) mois de
19 plus?

20 M. MARC-ANTOINE ROY :

21 R. Donc, le Transporteur n'a pas mis d'énergie à aller
22 extraire ces données-là de deux mille cinq (2005) à
23 deux mille onze (2011), puisqu'il ne voyait pas la
24 valeur ajoutée à aller chercher ces informations-là
25 et tel qu'on l'a mentionné, c'est beaucoup

1 d'efforts à mettre. Donc, on n'a pas mis ces
2 énergies-là à aller chercher ces données-là,
3 puisqu'on n'en voyait pas la valeur pour la
4 présente cause tarifaire. On a mis les efforts
5 plutôt sur s'assurer d'avoir un bon taux de pertes
6 pour les années deux mille seize (2016), deux mille
7 dix-sept (2017) et deux mille dix-huit (2018),
8 puisque la cause tarifaire traite de la demande
9 tarifaire deux mille vingt (2020).

10 Q. **[72]** Merci. Je vais vous faire sauter d'un
11 document, document B-0075, qui est la DDR-3 de la
12 Régie. C'est ma dernière ligne de questions. Nous
13 sommes à la page 33, les lignes 7 à 12. Je vous en
14 fais lecture, simplement pour simplifier la
15 référence :

16 Sans que le Transporteur y voit la
17 pertinence, si la Régie désire malgré
18 tout un suivi a posteriori, le
19 Transporteur propose d'indiquer le
20 sens de la variation, hausse ou
21 baisse, de tout impact notable sur le
22 taux de pertes découlant de projets ou
23 de changements aux postes et aux
24 lignes de transport. Dans le cadre du
25 dossier tarifaire de l'année où ces

1 projets ou changements sont intégrés
2 dans la base de tarification.

3 Alors, la question est la suivante. Proposez-vous
4 d'indiquer seulement le sens de la variation ou
5 l'amplitude également?

6 M. BENOÎT DELOURME :

7 R. C'est là où le a posteriori c'était plutôt un a
8 priori juste avant.

9 Q. **[73]** Oui. C'est l'a posteriori d'a priori.

10 R. Parce que si on lit la question, on vous propose de
11 faire une évaluation qualitative dans la cause
12 tarifaire précédent l'année de mise en service.
13 Donc, forcément, je n'ai pas eu le réel, puisque ça
14 va être mis en service. Donc, en fait, notre
15 proposition on va dire « plain vanilla », ce serait
16 du qualitatif. Donc, on identifierait dans le
17 dossier tarifaire les mises en service à venir pour
18 l'année suivante et on vous ferait une évaluation
19 qualitative, plus plus plus, moins moins moins.

20 Maintenant, si... on serait ouvert à le
21 faire pour certains projets très très spécifiques,
22 par exemple, Chamouchouane-Montréal ou Micoua-
23 Saguenay, des projets de cette ampleur-là. Et on le
24 ferait comme je l'ai décrit tout à l'heure, c'est-
25 à-dire que mettons qu'en deux mille dix-huit

1 (2018), on aurait... Je vais prendre Chamouchouane-
2 Montréal comme exemple là.

3 Bien, la nouvelle proposition, ce serait de
4 dire, si vous le souhaitez, si la Régie le souhaite
5 et si elle le trouve pertinent, de dire que, quand
6 j'ai déposé ma cause tarifaire pour deux mille dix-
7 neuf (2019), j'avais mon année complète deux mille
8 dix-huit (2018). Non, c'est pas vrai ça, je ne
9 l'avais pas encore tout à fait.

10 Mais, mettons que j'aurais fait une
11 projection avec l'année complète, la dernière année
12 complète dont je disposais, dix-sept (17) ou dix-
13 huit (18), je ne sais pas exactement, dépendamment
14 de la date à laquelle on dépose la cause tarifaire.
15 J'injecte virtuellement le projet dedans. Je mesure
16 l'écart, l'écart de pertes entre les deux et on
17 produit cette information dans la cause tarifaire
18 pour l'année suivante. Ça, ce serait la proposition
19 quantitative, ciblée pour certains projets bien
20 spécifiques.

21 Q. [74] Si j'ai bien compris votre réponse, c'est ce
22 que vous feriez une fois, et pas pour les années
23 subséquentes de la mise en service dudit projet,
24 exact?

25 R. Là on parle de la... du projet versus rien. On

1 parle de l'influence du projet et d'une estimation
2 de comment on pense que le projet va influencer le
3 taux de pertes pour l'année qui vient, donc c'est
4 le projet par rapport à rien.

5 Q. **[75]** Oui, mais c'est notre a priori, posteriori de
6 tout à l'heure là.

7 R. Oui, exact.

8 Q. **[76]** Et là la question que je vous pose, je vais me
9 projeter dans le futur là. Les années
10 subséquentes...

11 R. Bien, celle-là...

12 Q. **[77]** ... vous nous avez dit tout à l'heure, si je
13 résume bien, que c'était pas faisable parce que ça
14 rend le réseau pas fiable...

15 R. Oui.

16 Q. **[78]** ... de faire cet exercice-là. C'est un
17 exercice théorique que vous considérez inutile...

18 R. Exact. C'est ça.

19 Q. **[79]** ... si j'ai bien compris.

20 R. Dans tous les... mais, en fait, dans les deux cas
21 je trouve ça inutile là, mais c'est correct là.

22 Q. **[80]** Je vais prendre avec égard le rôle de
23 l'inutilité.

24 R. C'est ça.

25 Q. **[81]** Mais, je comprends que si vous dites... si la

1 Régie trouve pertinent de faire l'exercice, c'est
2 l'exercice que vous nous avez expliqué et que vous
3 venez réexpliquer.

4 R. Oui.

5 Q. **[82]** ... que vous pouvez faire une fois.

6 R. Exact.

7 Q. **[83]** L'année de la mise en service et pas le
8 répéter par la suite...

9 R. Non.

10 Q. **[84]** ... parce que vous ne le jugez pas pertinent
11 ou c'est impossible?

12 R. Bien, c'est que si on le fait a posteriori là, donc
13 une fois que j'ai ma ligne qui est dans le vrai
14 réseau...

15 Q. **[85]** Oui.

16 R. ... retirer cette ligne-là, je me retrouve avec un
17 réseau qui n'a pas de sens. Donc, là pour le coup
18 là, j'ai un vrai bogue méthodologique, j'ai un vrai
19 problème méthodologique puis je pense que sortir
20 des chiffres basés sur un réseau qui n'a aucune
21 sens, bien ça n'a aucun sens. Je m'y oppose
22 fermement.

23 Q. **[86]** Donc, je comprends que ça se fait, mais que
24 vous ne jugez pas ça pertinent ou inutile ou non
25 représentatif?

1 R. Bien, c'est... on revient sur l'aspect probant que
2 la Régie nous a demandé de qualifier en DDR-3 et
3 qu'on considère que ça ne l'est pas.

4 Q. **[87]** O.K.

5 R. D'où, moi, j'attache l'utilité au caractère
6 probant. O.K. Parce que c'est pas probant que je ne
7 juge pas ça utile.

8 Q. **[88]** Pour aller dans le sens de cette explication
9 que vous venez de nous donner là. À titre
10 d'exemple, si vous perdez la ligne, la ligne en
11 question, Chamouchouane à titre d'exemple, est-ce
12 que je comprends que votre réseau est
13 instantanément pas fiable?

14 R. Bien, non.

15 Q. **[89]** Parce que vous ne voulez pas faire l'exercice
16 dans le futur en enlevant la ligne là.

17 R. Bon, Marc-Antoine, tu pourras bonifier ma réponse
18 là, mais à l'instant où on perd la ligne, on doit
19 replacer le réseau rapidement pour le remettre
20 fiable. Donc, on va... on se rappelle hein, j'avais
21 déjà expliqué ça dans Micoua-Saguenay, la notion de
22 limite de transit.

23 Q. **[90]** Oui.

24 R. Donc, le moment où je perds ma ligne Chamouchouane-
25 Montréal, ma limite sud, elle vient de baisser. Et

1 donc, je dois replacer tous les transits de mon
2 réseau à l'intérieur de cette nouvelle limite. Et
3 là pour ça, j'ai des délais serrés pour y arriver.

4 Donc, ça là, ce comportement-là, et quel
5 choix je vais faire BCLG-2, Montée-Manic, et
6 caetera, j'ai aucune idée de comment en temps réel
7 ce serait fait. Donc, je ne peux pas vous
8 l'inventer de manière prévisionnelle,
9 théoriquement.

10 Donc, non, le réseau n'est pas fiable parce
11 qu'il est fait pour tenir un N-1, mais il faut
12 immédiatement le replacer pour qu'il soit capable
13 d'en reprendre un autre. Vous comprenez la nuance?

14 Q. **[91]** Mais, le N-1... le N-1, c'est la fiabilité, le
15 critère de fiabilité du réseau là, c'est ce que je
16 vous fait faire là, N-1.

17 R. Exact. N-1...

18 Q. **[92]** Là vous faites des exercices, je comprends,
19 pour garder la fiabilité du réseau, comme vous
20 venez de l'expliquer...

21 R. C'est ça.

22 Q. **[93]** ... avec tout ce que vous avez à votre
23 disposition. Alors, vous...

24 R. Exact. Mais, après ça, quand Marc-Antoine, il
25 pilote le réseau là, l'histoire, elle est

1 différente parce que lui il va perdre
2 Chamouchouane-Montréal...

3 Q. **[94]** Oui.

4 (12 h 12)

5 R. ... mais, là, il faut qu'il se prépare à en perdre
6 une autre, et encore une autre, et encore une
7 autre, et encore une autre. Donc, lui, il faut
8 qu'il soit fiable en tout temps. En fait, quand il
9 a perdu Chamouchouane-Montréal, il va replacer son
10 réseau et, là, il est prêt à reprendre un nouvel
11 événement, si jamais cet événement devait arriver.
12 Donc, il va baisser ses transits pour se repréparer
13 à reprendre un coup.

14 Donc, la vie en exploitation est très
15 différente de la vie en planification. En gros en
16 planification, on regarde deux coups : je perds une
17 ligne puis, après ça, je me prépare à faire le
18 fameux N-1-1500. Donc, je remplace mon réseau quinze
19 cents (1500) puis je suis prêt à en reprendre un
20 autre. Mais Marc-Antoine, lui, il faut qu'il en
21 reprenne un. Puis si jamais la ligne ne revient
22 pas, il faut qu'il en reprenne un autre. S'il y a
23 de nouveau un événement, il faut qu'il en reprenne
24 un troisième, et caetera, et caetera.

25 Mais on s'entend que le réseau est de plus

1 en plus dégradé au fur et à mesure qu'on subit des
2 événements. Donc, c'est cette séquence. Comment
3 placer le réseau derrière quand il va être prêt à
4 en reprendre un second. C'est ça qu'on n'a pas.
5 C'est cette information qu'on n'a pas.

6 Q. [95] Est-ce que vous voulez compléter? Je comprends
7 que c'était complet. D'accord. Je vous remercie
8 pour vos réponses. C'est apprécié. Ça complète les
9 questions d'AHQ-ARQ.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Cadrin. Il est présentement midi et
12 quart (12 h 15). Je pense qu'on va reprendre à
13 treize heures trente (13 h 30). Maître Fréchette?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Peut-être pour planifier un petit peu l'après-midi
16 mes collègues pour le panel 2, puis planifier
17 l'arrivée du panel 1.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Peut-être que mes collègues s'ils pouvaient me
22 donner une petite indication. Il nous reste donc
23 les gens de l'AQCIE-CIFQ puis Brookfield pour cet
24 après-midi. Est-ce qu'on considère quoi...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Moi, j'avais prévu... Bien, vous pouvez venir au
3 micro, Maître Dubé. Moi, j'avais pour l'instant, ce
4 qui avait été indiqué dans la planification,
5 j'avais un dix minutes pour l'AQCIE-CIFQ puis un
6 dix minutes pour BRTM. Est-ce qu'on peut penser que
7 ces estimations-là sont encore bonnes, Maître
8 Pelletier? Maître Dubé aussi?

9 Me NICOLAS DUBÉ :

10 Ça va être moins.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ça va être moins.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Disons une quinzaine de minutes collectivement.

15 Puis plus la Régie?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 La Régie, si j'arrive à me contrôler dans mes
18 questions, on devrait s'en tirer... on peut penser
19 à une trentaine de minutes.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Donc, si disons qu'on revient à treize heures
22 quinze (13 h 15), mes collègues ont fini à treize
23 heures trente (13 h 30); vous, vous avez fini à
24 quatorze heures (14 h)?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Treize heures trente (13 h 30)?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui. Bien, là, il est midi quinze (12 h 15). On
5 revient du lunch à treize heures quinze (13 h 15).

6 Quinze (15) minutes pour mes collègues, c'est
7 treize heures trente (13 h 30). Ah, on revient à
8 treize heures trente (13 h 30)?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 On reviendrait à treize heures trente (13 h 30).

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Treize heures trente (13 h 30). Treize heures
13 quarante-cinq (13 h 45)...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bien, mettez-le quatorze heures trente (14 h 30).

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Ça fait que, là, on arrive à quatorze heures trente
18 (14 h 30) pour finir. Je ne sais pas, là, mais le
19 panel 1 pour une demi-heure. Je vous dis ça comme
20 ça. Vous pouvez peut-être réfléchir à la
21 possibilité de commencer à huit heures et demie
22 (8 h 30). Parce que les gens, se déplacer, la
23 présentation, et caetera. Tandis que, là, ils sont
24 en train de s'atteler. Pas parce que je m'accroche
25 puis je ne comprends pas les messages clairs, ma

1 mère m'en voudrait beaucoup que je ne sois pas un
2 garçon bien élevé, mais je vois le temps qui
3 avance, Madame le Régisseur. Je vous soumetts ça
4 humblement.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous reviens là-dessus.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est bien. Il faudrait que vous me reveniez parce
9 que les gens sont... Si vous pouvez me revenir...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 L'avantage que je vois à ce que vous vous
12 présentiez aujourd'hui, c'est que ça aide aussi
13 l'ensemble des contre-interrogatoires pour le
14 lendemain pour...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Écoutez, la présentation n'a pas été déposée. Les
17 gens se sont affairés ce matin sur d'autres sujets.
18 Probablement qu'il va être deux heures trente
19 (2 h 30) quand on aura complété le panel 2. Puis il
20 y a des gens qui... Il y a monsieur Delourme, par
21 exemple, qui est sur le panel 1; monsieur Roy qui
22 est également sur le panel 1. Je vous soumetts... Ce
23 n'est pas parce que je m'accroche puis que je ne
24 comprends pas les messages clairs. Je veux
25 participer avec vous à une bonne réglementation.

1 Puis en même temps je dois m'assurer que mes
2 témoins sont frais et qu'ils sont aptes à vous
3 répondre, puis qu'ils sont disponibles à vous
4 fournir les meilleures réponses puis les meilleures
5 présentations possibles. Je vous dis que, peut-être
6 que huit heures et demie (8 h 30) demain matin, ce
7 sera un beau compromis. C'est quand même pas pire
8 comme proposition.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 En fait, le but que je voyais, l'avantage que je
11 voyais que le panel 1, qui est le panel, pour
12 reprendre votre expression de ce matin, un peu
13 serpillière sur votre preuve, hein, parce qu'il y
14 avait le panel « taux de pertes » et il y avait le
15 panel « écarts de réception ». Le panel 1 prenait à
16 peu près tout le reste. Bien, évidemment, si vous
17 faisiez votre présentation aujourd'hui, ça
18 permettait à l'ensemble des procureurs des
19 intervenants d'en prendre connaissance et de poser
20 les questions qui... de raffiner leurs propres
21 questions plutôt que d'y arriver à deux minutes
22 près. Alors, c'est votre avantage également que j'y
23 vois.

24 (12 h 17)

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Mais je dois vous dire que le temps joue contre
3 nous. C'est Les Montres Molles de monsieur Dali,
4 Madame la Présidente, c'est que la présentation
5 sera d'une durée plus longue que trente (30)
6 minutes. Alors, je vais vous dire...

7 Encore une fois, je m'en remets à vous, à
8 votre sagesse, mais je suis vraiment étonné qu'on
9 déplace des gens pour trente (30) minutes, ou
10 quarante-cinq (45) minutes, sur une présentation
11 qui ne sera pas complétée.

12 Je dois vous dire qu'en tant que procureur,
13 celui qui est responsable de la preuve en chef,
14 scinder la preuve... scinder des présentations de
15 cette nature-là, ce n'est pas... ça ne m'apparaît
16 pas la meilleure façon ni le meilleur service à
17 rendre à la Régie, mais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bien, écoutez... moi, ça ne me dérange pas.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Peut-être un petit mot, Monsieur Verret me fait
22 signe.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Regardez, on commencera demain, neuf heures (9 h),
25 avec l'ensemble de votre preuve. On pourra

1 permettre une pause, à ce moment-là, aux
2 intervenants, pour travailler leurs questions, s'il
3 y a besoin. Puis au pire, ça va être votre journée
4 de mardi qu'il va y prendre. Ce n'est pas un
5 problème.

6 Si vous avez déjà votre présentation pour
7 permettre le raffinement des questions, ça peut
8 être déposé aujourd'hui, ça sera déjà ça.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Vous savez, toujours avant l'heure du lunch, je
11 suis toujours primesautier, puis c'est peut-être
12 mauvais.

13 Mais ce que je veux vous dire, c'est que si
14 le Panel 1 n'est pas ici, ce matin là, c'est parce
15 qu'on a eu, hier, en fin de journée, en toute,
16 toute fin de journée, des demandes spécifiques de
17 la Régie.

18 Alors, le témoignage des gens du Panel 1 va
19 être en droite ligne avec ce qui a été déposé
20 jusqu'à maintenant, mais il va être agrémenté des
21 éléments qui proviennent d'hier soir.

22 Alors, je peux vous assurer que tous mes
23 collègues, ils n'apprendront pas grand chose sur
24 les éléments ou, en tout cas, peut-être présentés
25 d'une façon différente, mais certainement que les

1 éléments de base, ils les connaissent très bien
2 puis ils vont être en mesure, tout à fait, de
3 procéder de façon... comme il se doit.

4 L'élément qui va être nouveau... parce que
5 même pour moi, il va l'être...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Hum, hum.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est qu'est-ce que vous nous avez demandé hier, en
10 toute fin de journée, puis comment on va y
11 répondre. Et ça, malheureusement, même moi là, même
12 monsieur Verret qui est ici, on ne peut pas vous
13 répondre.

14 Je vous réitère que demain matin, si jamais
15 la préoccupation de la demi-heure (1/2 h) qui nous
16 restait pour la journée, on vous offre d'être
17 présents demain matin, à huit heures et demie
18 (8 h 30). On était très ouvert à ça...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Fréchette...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 ... puis ça vous permettait de rattraper.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... ce que je vous ai offert, c'est qu'on commence
25 demain, neuf heures (9 h), qu'on ne présente pas le

1 Panel 1 aujourd'hui, commencez demain, neuf heures
2 (9 h).

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est bien.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On prendra une pause, si les intervenants le
7 souhaitent...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Parfait.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... pour préparer mieux leurs questions. Si ça
12 glisse, c'est votre mardi qui va y goûter.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Ah... écoutez, je suis confiant. Je suis confiant,
15 je vous le dis, je suis vraiment confiant. Je nous
16 regarde puis on va l'avant puis c'est le fun.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est bon.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Puis pour la présentation, en fin de journée, bien,
21 effectivement, on a compris le message. Un tribunal
22 sans papier, ça sera fait.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est moi qui vous remercie de votre gentillesse,
3 encore une fois...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Treize heures trente (13 h 30).

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 ... avec votre humble procureur.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9

10 _____
(13 h 30)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bonjour. Maître Pelletier.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

14 Mesdames, messieurs, bonjour. Pierre Pelletier pour
15 l'AQCIÉ et le CIFQ. Je dois vous préciser en
16 partant que je ne compte pas partir une mode
17 nouvelle. J'ai fait beaucoup de jaloux parmi mes
18 confrères ce matin. Mais c'était plutôt un problème
19 de bagages trop rapidement faits qu'autre chose.

20 Q. [96] Je n'ai que quelques compléments

21 d'informations à requérir de la part du panel.

22 Premier point, concernant la pièce qui a été

23 produite ce matin, qui est HQT-11, Document 2.2, la
24 présentation. Je vous amène à la page 7. Mes

25 clients aimeraient avoir des précisions sur ce qui

1 est représenté par la boîte claire qu'on trouve à
2 cette page-là. Est-ce que les informations qui sont
3 représentées par la formule « pertes = », bon, est-
4 ce que ça représente les catégories de pertes? Est-
5 ce qu'il y a des catégories de pertes qui peuvent
6 être identifiées par cette méthode-là ou si ce sont
7 simplement des quantités de pertes ou des
8 emplacements où les pertes se produisent? Qu'est-ce
9 qui est représenté exactement? Est-ce qu'on va
10 chercher avec ça les différentes catégories de
11 pertes dont il a été question dans les débats
12 relatifs aux pertes de transport jusqu'à
13 maintenant?

14 M. JACQUES PRÉVOST :

15 R. Je vais tenter de répondre à votre question. Donc,
16 dans l'équation, on voit un premier terme qui est
17 une sommation. On voit le paramètre R qui est la
18 valeur de la résistance d'une ligne ou d'un
19 transformateur, et le paramètre I qui est le
20 courant qui le traverse. Donc, ici, on fait une
21 sommation pour chacune des lignes du réseau de
22 transport et chacun des transformateurs du réseau
23 de transport. Cette portion-là représente les
24 pertes par effet Joule.

25 Dans le deuxième terme, on refait une

1 sommation sur les mêmes équipements, mais pour un
2 terme... pour un paramètre qu'on appelle G qui est
3 en fait une conductance qui engendre des pertes qui
4 sont plutôt fonction de la tension aux bornes de
5 l'équipement. Cette conductance-là, on l'utilise
6 pour représenter les pertes par effet couronne et
7 en partie les pertes Shunt, notamment les pertes
8 Shunt dues aux inductances Shunt. Ne représentent
9 pas toutes les pertes Shunt, parce qu'il y en a
10 certaines qui sont très difficiles à modéliser,
11 mais on représente l'essentiel des pertes Shunt.
12 Est-ce que c'est clair?

13 Q. [97] Oui, c'est clair. Est-ce que, pour ce qui est
14 des pertes par effet Joule et par effet couronne,
15 c'est la totalité de ces pertes-là qui sont
16 calculées?

17 R. Bon. Ces paramètres-là R et G, c'est des paramètres
18 qui sont appelés à varier dans le temps. Ces
19 paramètres-là sont fonction, entre autres, des
20 conditions climatiques. Et on tente dans la mesure
21 du possible, avec les informations à notre
22 dispositions de les représenter le plus
23 adéquatement possible. En ce qui concerne plus
24 particulièrement les pertes par effet couronne,
25 compte tenu qu'on utilise pour déterminer celles-ci

1 des mesures de transit et que ces mesures-là ont un
2 certain niveau d'incertitude, qui est quand même
3 non négligeable en regard du niveau de pertes par
4 effet couronne, il y a une portion des pertes par
5 effet couronne qu'on néglige afin de ne pas...
6 d'essayer de dissocier le bruit des mesures de
7 transit de la réalité, si on peut dire. Je pourrais
8 donner une explication plus technique si vous
9 voulez que j'aie plus en détail.

10 (13 h 35)

11 Q. **[98]** Non, on va se fier sur votre collègue pour ça.
12 On l'a entendu ce matin. Non, ça répond à ma
13 question, Monsieur. Est-ce que c'est en raison du
14 fait que toutes les pertes par effet couronne ou
15 toutes les pertes par effet Shunt ne sont pas
16 captées, que vous avez ajouté un facteur de un
17 virgule zéro cinq (1,05) pour représenter là... Le
18 tableau est tellement petit, mais pour représenter,
19 au tableau de la page 9...

20 R. Hum, hum. Hum, hum.

21 Q. **[99]** ... les taux de la nouvelle méthode.

22 R. Le un virgule cinq (1,5) peut servir, en effet, à
23 escompter une portion des pertes Shunt non
24 représentées, mais il est principalement là pour
25 représenter le fait qu'on ne modélise pas, on ne

1 considère pas la consommation des services
2 auxiliaires dans les installations.

3 Et on ne considère pas, entre autres, des
4 types de pertes qui sont, comme celles que j'ai
5 mentionnées ce matin, soit des pertes, par exemple,
6 par induction ou encore des pertes par courant de
7 fuite.

8 Donc, ces pertes-là sont... Tous ces types
9 de pertes-là sont essentiellement, à peu près,
10 indépendantes du transit. Elles sont à peu près
11 constantes, disons, dans le temps, dans l'année. Et
12 on ne les représente pas, donc on corrige le taux
13 de pertes obtenu par la méthode de validation en le
14 multipliant essentiellement par cinq pour cent
15 (5 %) afin de les prendre en considération.

16 Q. [100] Ça répond. Je vous remercie. Un autre élément
17 sur lequel mes clients aimeraient avoir des
18 précisions, et je pense que c'est plutôt monsieur
19 Delourme que ça concerne.

20 Pour bien comprendre la proposition qui est
21 faite concernant les lignes à sept cent trente-cinq
22 (735 kV), mes clients voudraient s'assurer que la
23 prise en compte des pertes par effet couronne, se
24 fait dès l'analyse initiale lorsqu'il y a
25 utilisation de la formule polynomiale?

1 M. BENOÎT DELOURME :

2 R. Alors, en fait... est-ce que tu peux aller...

3 Oups... Est-ce qu'il serait possible d'aller à la
4 diapositive numéro 17, s'il vous plaît? Merci.

5 Donc, en fait, a priori là, si on parle de
6 ligne 735, on va tomber dans le cas numéro 3. Et
7 donc, d'entrée de jeu, nous, dans le cas numéro 3,
8 on va fournir une analyse économique pour
9 lesquelles les pertes auront été évaluées avec le
10 huit mille sept cent soixante (8760) heures, avec
11 une analyse de sensibilité, avec l'effet couronne.
12 Il y a tout, on mettra tout dedans. Ce sera,
13 d'entrée de jeu, toutes les options.

14 Q. **[101]** Au dépôt du dossier?

15 R. Tout à fait

16 Q. **[102]** Merci. Finalement, concernant l'analyse de
17 sensibilité. On comprend que l'analyse de
18 sensibilité qui est proposée là concerne le facteur
19 de charge uniquement, la quantité de pertes en
20 énergie. Et la question qu'on se posait, de notre
21 côté, c'est : est-ce que vous pouvez envisager de
22 faire également une analyse de sensibilité sur la
23 valeur unitaire des pertes en puissance et en
24 énergie?

25 R. En fait, je m'inspirerais de ce que nous avons

1 proposé dans le dossier Micoua-Saguenay. On avait
2 fait varier à peu près tous ces paramètres-là, que
3 ce soit la puissance à la fine pointe, l'énergie,
4 la valeur des pertes en puissance, la valeur des
5 pertes en énergie. On avait proposé une analyse de
6 sensibilité assez exhaustive. Donc, dans ma tête,
7 c'était quelque chose de similaire à ça qu'on
8 allait proposer.

9 Me PIERRE PELLETTIER :

10 C'est parfait. Je vous remercie, ça répond à toutes
11 mes questions. Je vous remercie, Madame la
12 Présidente.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Pelletier. Maître Dubé?

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

16 Alors, bonjour, Nicolas Dubé, pour BRTM. Je vais
17 être relativement court, une ou deux questions
18 principalement qui vont s'adresser aux gens de
19 l'IREQ.

20 Q. **[103]** Dans votre note technique, on comprend que
21 vous avez identifié deux avenues pour améliorer le
22 calcul du taux de pertes et la validation du taux
23 de pertes.

24 Ma cliente voudrait savoir, pour en arriver
25 à ces deux avenues-là, est-ce que vous avez

1 considéré d'autres méthodes de contre-validation
2 dans d'autres juridictions, selon les meilleures
3 pratiques d'affaires?

4 (13 h 40)

5 M. MARC-ANTOINE ROY :

6 R. Bien, si vous me permettez, je vais prendre la
7 question. En fait, on a dirigé les travaux de
8 l'IREQ, donc il n'y avait pas nécessairement toute
9 la latitude pour décider de quels travaux allaient
10 être effectués.

11 On avait déjà travaillé avec l'IREQ dans le
12 passé sur l'estimateur d'état et l'équipe de
13 monsieur Delourme utilisait déjà certains travaux
14 réalisés par l'équipe de... l'équipe de monsieur
15 Prévost pour faire des analyses, notamment l'effet
16 couronne, des choses comme ça.

17 Donc, on leur a demandé et d'autre part, de
18 notre connaissance de nos réseaux voisins et de nos
19 collègues des réseaux voisins, on savait qu'il y
20 avait deux méthodes principalement utilisées au
21 niveau des pertes, soit l'estimateur d'état, soit
22 le bilan des mesures.

23 Donc, à l'IREQ, ce qu'on a posé comme
24 question : seriez-vous capable de nous donner un
25 estimateur d'état en mesure de contrevalider notre

1 résultat de taux de pertes par le bilan des
2 mesures? C'était la première demande qu'on a faite
3 à l'IREQ. Donc, c'était l'élément sur lequel on
4 s'était engagé l'année passée, de fournir cette
5 méthode de contrevalidation.

6 Le deuxième élément, là on est un petit peu
7 plus général. Notre demande à l'IREQ, c'est qu'on a
8 demandé à l'IREQ, à l'équipe, excuse-moi François,
9 j'ai oublié le nom de ton département « Science de
10 la donnée et calcul haute performance » je crois,
11 sous toute réserve. Peut-être je me suis trompé
12 dans le nom du calcul... du nom de l'unité de
13 François.

14 Mais on a interpellé donc cette équipe-là
15 au sens large en disant... En fait, c'est une
16 équipe qui travaille dans l'analytique puis ce
17 qu'on a demandé, c'est : est-ce que vous avez
18 quelque chose à nous proposer au niveau de
19 l'analytique pour nous aider à détecter des erreurs
20 au niveau du taux de pertes? Qu'est-ce que vous
21 pourriez... pouvez-vous nous guider dans cette
22 optique-là?

23 Ils ont essayé différentes approches puis
24 finalement l'approche de monsieur Miralles était
25 celle qui était la plus porteuse, puis c'est celle-

1 là qu'on a forée davantage qui était celle sur les
2 séries temporelles qu'on a présenté dans le mémoire
3 de l'IREQ.

4 Q. **[104]** Si je comprends bien votre réponse, c'est le
5 Transporteur qui a effectué, je vais appeler ça, le
6 balisage des méthodes...

7 R. C'était pas un balisage, juste pour préciser quand
8 même dans la nomenclature là. C'est plus notre
9 connaissance de nos voisins ou de nos collègues qui
10 travaillent dans ce domaine-là. Comme on les côtoie
11 sur différents comités, on sait un peu qu'est-ce
12 qu'ils utilisent comme méthode. Ça fait qu'on n'a
13 pas fait un balisage pour en parler, mais c'est
14 notre connaissance du domaine qui nous a permis
15 de... qui faisait en sorte qu'on savait qu'il
16 existait deux méthodes principalement utilisées au
17 niveau du calcul des taux de pertes.

18 Q. **[105]** Ça va conclure ma question. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Maître de Repentigny.

21 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

22 Q. **[106]** Bonjour. Alexandre de Repentigny pour la
23 Régie. Alors, ma première question va porter sur la
24 contrevalidation par la méthode de simulation des
25 années deux mille seize (2016) et deux mille dix-

1 sept (2017).

2 Alors, en réponse à la DDR-3 de la Régie,
3 vous avez indiqué que les résultats de la méthode
4 pourraient être fournis par l'IREQ pour ces années-
5 là, mais vous avez émis certaines réserves là quant
6 à la qualité de l'analyse qui découlerait de cette
7 contrevérification-là.

8 Vous en avez parlé un petit peu ce matin,
9 mais je vous réfère plus spécifiquement à votre
10 réponse à la question 4.2.1 de la DDR-3 de la
11 Régie. On peut l'afficher, c'est la pièce B-0066, à
12 la page 18, c'était à la ligne 11, le Transporteur
13 indiquait :

14 Par contre, le Transporteur tient à
15 rappeler que bien qu'il possède les
16 données horaires du total du BISI, les
17 valeurs horaires des éléments qui le
18 constituent ne sont pas disponibles au
19 SSEP pour une période de plus de deux
20 ans. Ces données ne sont donc plus
21 disponibles pour les années précédant
22 2018. Ainsi, si l'exercice détecte des
23 écarts, il serait alors impossible
24 d'analyser pour valider si la source
25 des écarts provient réellement du

1 BISI.
2 Maintenant, je vous réfère également, ça ne sera
3 pas nécessairement de prendre la pièce, c'est dans
4 le cadre du R-4058-2018, c'était le dossier
5 tarifaire précédent, c'est à la pièce B-0094, à la
6 page 6, le Transporteur avait déposé un complément
7 de preuve relatif au taux de pertes de transport
8 moyen pour l'année deux mille dix-neuf (2019) et il
9 expliquait que le système de support à
10 l'exploitation provinciale ne peut conserver que
11 deux années de données historiques en raison de ses
12 limitations matérielles et logiciels, comme vous le
13 mentionnez dans notre dossier.

14 Mais, vous soumettiez également avoir
15 rechargé, pour effectuer votre revue, des extraits
16 de données des exercices précédents pour fins de
17 consultation.

18 (13 h 46)

19 Alors, ce qu'on voulait savoir c'est peut-
20 être d'expliquer un petit peu plus, de façon plus
21 élaborée pourquoi les données ne sont pas
22 disponibles. Des éléments qui constituent le BISI.
23 Pourquoi ils ne sont pas disponibles au SSEP pour
24 les années précédant deux mille dix-huit (2018) et
25 précisez si vous avez effectué des sauvegardes de

1 ces données-là?

2 M. MARC-ANTOINE ROY :

3 R. Pourriez-vous juste me repréciser la dernière
4 partie de votre question. Je pense que dans le
5 courant, j'ai oublié la dernière partie de votre
6 question.

7 Q. **[107]** Oui. Vous nous avez indiqué que les valeurs
8 horaires des éléments qui constituent le BISI ne
9 sont pas disponibles au SSEP pour une période de
10 plus de deux ans. Ces données ne sont donc plus
11 disponibles pour les années précédant deux mille
12 dix-huit (2018). Ce qu'on voulait savoir, c'est si
13 ces données-là ont été sauvegardées pour les années
14 qui précèdent deux mille dix-huit (2018), puis si
15 vous pourriez les recharger pour les consulter,
16 puis peut-être détecter les sources d'erreurs avec
17 le BISI. C'est ça notre question.

18 R. Donc, les données constituant le BISI, donc, le
19 détail du BISI, effectivement, comme je l'ai
20 mentionné tout à l'heure, on ne conserve qu'un
21 historique de deux ans au SSEP. Néanmoins, il
22 existe toujours cette historique-là dans des
23 systèmes anciens quand même qui sont difficilement
24 consultables. On parle de systèmes « mainframe ».
25 Donc, on pourrait avoir accès à ces données-là et

1 on avait évalué si je me souviens bien, je vais
2 parler de mémoire de la demande tarifaire l'année
3 dernière, mais on avait évalué la possibilité de
4 faire recharger ces données-là dans le SSEP pour
5 pouvoir justement les analyser.

6 Les gens du département de l'informatique
7 nous avaient fortement déconseillé de ça, parce
8 qu'ils craignaient, si mon souvenir est bon, encore
9 je m'exprime de mémoire, que ça corrompt gravement
10 la base de données du SSEP. Donc, c'était pour ça
11 que suite à leur avis, on avait décidé d'abandonner
12 cette traque-là de recharger les données du détail
13 du BISI et du SSEP.

14 Q. **[108]** Donc, les données sont disponibles. Vous
15 pourriez les recharger, mais ça pourrait corrompe
16 le système. C'est ce que je comprends?

17 R. Exact.

18 Q. **[109]** Mais en quoi ça pourrait le corrompe? Je ne
19 sais pas. Est-ce que vous pouvez élaborer un petit
20 peu?

21 R. Bien, en fait, c'est des experts du côté de TI qui
22 nous ont recommandé de ne pas recharger cette base
23 de données-là, que ça pouvait être néfaste, puis
24 comme je vous l'ai dit, je parle un peu de mémoire,
25 c'était plus mon collègue, monsieur Monette, qui

1 avait fait cette requête-là. Ça fait qu'on s'en est
2 remis à l'avis du département de TI et de ne pas
3 recharger ces données-là.

4 Q. **[110]** Merci. Dans l'éventualité où la Régie vous
5 demandait de fournir les résultats de la
6 contrevalidation des taux calculés par la méthode
7 officielle à l'aide de la méthode de simulation
8 pour deux mille seize (2016) et deux mille dix-sept
9 (2017), pensez-vous que les taux pourraient varier,
10 puis si oui de combien?

11 R. Bien, c'est une question hypothétique. C'est
12 difficile à répondre. Comme on l'a dit, on est
13 confiants de la revalidation qu'on a faite de deux
14 mille seize (2016) et deux mille dix-sept (2017).
15 Lorsqu'on a fait la contrevalidation deux mille
16 dix-huit (2018), les taux n'ont pas bougé suite à
17 la contre-validation deux mille dix-huit (2018).
18 Lorsqu'on a fait la validation horaire de deux
19 mille dix-sept (2017), les taux n'ont pas bougé
20 suite à la validation horaire de deux mille dix-
21 sept (2017). Est-ce que la contrevalidation
22 maintenant, de façon hypothétique, amènerait des
23 corrections? Bien en fait, en regard aux années
24 deux mille dix-huit (2018), ça semble prometteur,
25 mais je ne peux pas engager sur une voie

1 hypothétique. Je n'ai pas la réponse à cette
2 question.

3 Q. **[111]** Ma prochaine question va porter sur la
4 contrevalidation du taux de pertes pour deux mille
5 dix-neuf (2019). Alors, dans le cadre du dossier
6 tarifaire de l'année précédente, le Transporteur
7 avait déposé le vingt-six (26) avril deux mille
8 dix-neuf (2019), les taux de pertes révisés des
9 années deux mille quatorze à deux mille dix-sept
10 (2014-2017), résultant de l'exercice de
11 revalidation de l'année deux mille dix-huit (2018).
12 C'était à la pièce B-0233, à la page 3.

13 Puis on peut constater, ce n'est pas
14 nécessaire de prendre la pièce et de l'afficher,
15 mais on peut constater que l'exercice de révision
16 de l'année deux mille dix-huit (2018) a eu des
17 répercussions sur les taux de pertes des années
18 précédentes. Alors, en ce qui concerne la
19 contrevalidation du taux de pertes de l'année deux
20 mille dix-neuf (2019), quelle est la probabilité,
21 selon vous, que cette contrevalidation ait des
22 répercussions sur les taux de pertes des années
23 précédentes?

24 R. Premièrement, on rappelle que depuis, on a renforcé
25 le processus de la méthode actuelle en achat des

1 méthodes de contrôle, puis ces méthodes de
2 contrôle-là se feront tout au courant de l'année.
3 Donc, les corrections, en ce moment, on en fait au
4 fur et à mesure que l'année avance. Au niveau de
5 deux mille dix-neuf (2019), on revalide les données
6 de deux mille dix-neuf (2019). Donc, ça nous rend
7 confiants que la contrevalidation ne devrait pas
8 nous apprendre des éléments supplémentaires. Encore
9 là, on garde le contrevalidation pour ce qu'elle
10 est, c'est-à-dire essentiellement, on contrevalide
11 pour s'assurer que toutes les méthodes de contrôle,
12 c'est le dernier filet pour s'assurer que toutes
13 les méthodes de contrôle qu'on a mises en place
14 soient efficaces. On espère que... On croit que
15 toutes les méthodes de contrôle d'économie en place
16 vont être efficaces.

17 (13 h 51)

18 Donc, théoriquement, la méthode de
19 contrevalidation ne devrait rien nous apprendre,
20 mais elle est là, encore là, pour, justement, être
21 le dernier garde-fou pour s'assurer que notre taux
22 de pertes soit bon.

23 Q. **[112]** Merci. Maintenant, c'était à la pièce B-0066,
24 à la page 18, c'est en réponse à la question 4.2.1
25 de la DDR-3 de la Régie. Je vais vous lire

1 l'extrait en question là, mais c'était quant au
2 temps requis pour faire un exercice de
3 contrevalidation. Alors :

4 Le Transporteur considère qu'il serait
5 préférable d'employer les ressources
6 disponibles pour la validation de
7 l'année deux mille dix-neuf (2019). La
8 décision de contrevalider deux mille
9 seize (2016) et deux mille dix-sept
10 (2017) compromettrait en effet la
11 capacité du Transporteur et de l'IREQ
12 à contrevalider le taux de pertes de
13 deux mille dix-neuf (2019) avec la
14 méthode de simulation basée sur
15 l'estimateur d'état avant le mois
16 d'avril deux mille vingt (2020).

17 Alors, on voulait savoir si vous seriez en mesure
18 de fournir le résultat de la contrevalidation pour
19 le début du mois de mars, afin de pouvoir en tenir
20 compte dans la décision qui va être rendue sur le
21 dossier?

22 R. De quelle contrevalidation vous faites référence?
23 Pouvez-vous préciser votre question?

24 Q. **[113]** De l'année deux mille dix-neuf (2019).

25 R. Si on va être en mesure de fournir la

1 contrevalidation...

2 Q. **[114]** Oui.

3 R. ... de l'année deux mille dix-neuf (2019)?

4 Q. **[115]** Avant le début du mois de mars? Dans votre
5 réponse, vous parliez de : « Ça devrait être fait
6 avant le mois d'avril deux mille vingt (2020). »
7 Mais là, on voulait avoir une précision pour le
8 début du mois de mars.

9 Mme WAHIBA SALHI :

10 R. Juste pour voir si nous comprenons bien la question
11 là, pour le besoin de la Régie d'avoir la
12 contrevalidation de deux mille dix-neuf (2019), au
13 début du mois de mars.

14 Comme on vous l'a dit, en présentation pour
15 l'année vingt-vingt (2020), ce sur quoi la Régie va
16 se prononcer, c'est sur le taux prévu pour vingt-
17 vingt (2020) qui est, lui, basé sur deux mille
18 seize (2016), deux mille dix-sept (2017), deux
19 mille dix-huit (2018).

20 Q. **[116]** Oui, mais si jamais il devait y avoir des
21 répercussions suite à la contrevalidation de deux
22 mille dix-neuf (2019), on aimerait avoir le
23 résultat pour voir, dans le fond, si on devrait en
24 tenir compte pour la fixation du taux de pertes de
25 deux mille vingt (2020).

1 M. MARC-ANTOINE ROY :

2 R. En fait, dans notre priorité, on désirait apporter
3 des améliorations aux modèles que l'IREQ utilise,
4 qu'on a utilisés pour l'année deux mille dix-huit
5 (2018). Donc, c'était la première chose qu'on avait
6 priorisé pour l'année deux mille dix-neuf (2019).

7 Maintenant, si la Régie souhaite avoir
8 cette contrevalidation-là avant le mois de mars,
9 bien, ça nous demanderait de reprioriser cet
10 élément-là et de prioriser davantage la
11 contrevalidation deux mille dix-neuf (2019) pour
12 pouvoir être en mesure de vous la fournir et donc,
13 de déprioriser l'amélioration des modèles et de la
14 remettre après cette contrevalidation-là. Ça serait
15 l'impact, mais ça serait de l'ordre du possible.

16 Q. **[117]** Parfait, merci. Pour ma prochaine question,
17 vous demandez, dans le présent dossier, un taux de
18 pertes de transport pour l'année deux mille vingt
19 (2020) de cinq point trois pour cent (5,3 %). Lors
20 du dossier tarifaire précédent, on vous avait
21 demandé, dans le cadre des audiences, votre degré
22 de confiance par rapport au processus de calcul du
23 taux de pertes.

24 C'est un peu la même question, on aimerait
25 savoir, en ce moment, considérant les démarches qui

1 ont été complétées depuis le dernier dossier
2 tarifaire, est-ce que vous pouvez préciser votre
3 degré de confiance là, sur le processus de calcul
4 du taux de pertes?

5 R. Bien, considérant l'ensemble des éléments qui vous
6 a été présenté aujourd'hui, qu'on a fait une
7 validation rigoureuse de deux mille seize (2016),
8 dix-sept (2017) et dix-huit (2018), qu'on a
9 contrevalidé deux mille dix-huit (2018), on est
10 très confiant du taux de pertes qu'on affiche.

11 Maintenant, monsieur Prévost, je pense,
12 vous a présenté les incertitudes qu'il y a sur les
13 taux de pertes. Donc, on est à l'intérieur des
14 incertitudes. On est à l'intérieur de la borne que
15 l'estimateur d'état nous donne comme guide, et on
16 est à des taux de pertes qui sont dans des taux qui
17 semblent excellents.

18 Plus, on a fait, comme je l'ai mentionné,
19 toutes les contrevalidations et les revalidations
20 pour ces années deux mille seize (2016), dix-sept
21 (2017) et dix-huit (2018). Donc, on est très
22 confiant de ce taux-là.

23 (13 h 57)

24 Q. **[118]** Merci. Maintenant, ma prochaine question va
25 s'adresser plutôt aux gens... aux témoins de

1 l'IREQ, puis c'est en lien avec la question qui
2 était posée tantôt par BRTM. Alors, on aimerait ça
3 que vous nous expliquiez un peu plus la pratique
4 des transporteurs dans les autres juridictions,
5 voir s'il y a d'autres méthodes qui sont utilisées.
6 Vous avez parlé tantôt de l'estimateur d'état et le
7 bilan des mesures, puis peut-être voir est-ce qu'il
8 y a d'autres méthodes qui sont utilisées par les
9 transporteurs des autres juridiction, puis en quoi
10 la méthode du Distributeur se compare un peu à
11 celle de ces autres transporteurs-là?

12 M. JACQUES PRÉVOST :

13 R. En fait, les contacts ont été établis à travers
14 TransÉnergie pour demander un peu comment les
15 autres transporteurs des réseaux voisins, disons,
16 des réseaux avec qui on a des échanges, qu'est-ce
17 qu'ils utilisent comme méthodologie.

18 M. MARC-ANTOINE ROY :

19 R. Comme je l'ai dit tantôt, on n'a pas fait de
20 balisage à proprement parlé. On a utilisé nos
21 contacts. On siège sur des comités NERC avec
22 différents groupes, soit de l'Amérique du Nord. On
23 a des relations un peu particulières avec EDF, puis
24 différents autres réseaux. Donc on a davantage
25 utilisé notre réseau informel pour s'enquérir,

1 parce qu'on voulait quand même voir est-ce qu'on
2 avait un angle mort à toute notre démarche ou à
3 tout notre résultat ou à tout notre raisonnement.
4 Qu'est-ce qu'on pouvait voir? Puis dans les
5 quelques personnes qu'on a consultées, il existait
6 deux méthodes principalement. C'était soit la
7 méthode de bilan des mesures qui est celle qui est
8 utilisée par le Transporteur comme méthode
9 officielle qui comporte toutes les forces et
10 faiblesses que monsieur Prévost a présenté tout à
11 l'heure et l'autre méthode qui est très répandue,
12 même je dirais qui est en voie de supplanter la
13 méthode bilan des mesures, c'est la méthode par
14 l'estimateur d'état.

15 Nous, je ne dis pas qu'il n'en existe pas
16 de nulle part ailleurs dans le monde, mais nous,
17 nous n'avons pas vu d'autres méthodes dans nos
18 contacts que nous avons faits avec les réseaux
19 voisins et avec les autres collègues qu'on a
20 ailleurs dans le monde. Je ne sais pas si ma
21 réponse était claire?

22 Q. **[119]** Oui. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[120]** Je m'excuse, Maître De Repentigny, c'est
25 juste parce que je suis curieuse. Monsieur

1 Miralles, c'est juste parce qu'on vous demandé
2 spécifiquement de faire une recherche. J'imagine
3 que... Vous êtes un docteur, la recherche ne vous
4 fait pas peur. Vous avez dû regarder ailleurs ou
5 pas arriver et réinventer la roue peut-être si ça
6 existait déjà. Avez-vous fait, vous, des recherches
7 dans vos travaux?

8 M. FRANÇOIS MIRALLES :

9 R. Les recherches que j'ai faites en relation avec le
10 dossier qui nous occupe aujourd'hui concernent le
11 facteur de corrélation. Je mène d'autres recherches
12 à l'Institut, mais qui n'ont pas rapport avec le
13 dossier aujourd'hui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci.

16 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

17 Q. **[121]** Parfait. Maintenant pour ma prochaine
18 question, je vais vous référer à la pièce B-0066, à
19 la page 21. C'est la réponse à la question 4.2.1 de
20 la DDR-3 de la Régie. Le Transporteur indique :

21 Le Transporteur ne voit pas le
22 transfert de l'outil sur ses serveurs
23 comme un enjeu. Il n'est toutefois pas
24 en mesure pour le moment de confirmer
25 quand ce transfert se fera...

1 Mme WAHIBA SALHI :

2 Excusez-nous, Maître De Repentigny, je pense qu'on
3 n'est pas encore arrivés au document.

4 Q. [122] Je pensais qu'on l'avait.

5 R. Moi, j'ai la pièce B-0075. Donc, je pense que le
6 numéro de page ne coïncide pas tout à fait.

7 Q C'est la pièce B-0066, page 21.

8 R. Ça a été révisé.

9 Q. [123] C'est HQT-10, document 1.3.

10 R. O.K. Parfait. Merci.

11 Q. [124] Le Transporteur indique :

12 De plus, le Transporteur ne voit pas le
13 transfert de l'outil sur ses serveurs comme
14 un enjeu. Il n'est toutefois pas en mesure
15 pour le moment de confirmer quand ce
16 transfert se fera, mais il assure que
17 d'ici-là, l'outil continuera d'être
18 supporté par l'IREQ.

19 Est-ce que vous seriez en mesure de préciser lors
20 du prochain dossier tarifaire quand le Transporteur
21 envisage procéder à l'intégration de la méthode de
22 simulation sur ses propres serveurs?

23 M. MARC-ANTOINE ROY :

24 R. Oui. On serait en mesure de fournir un échéancier
25 plus détaillé de quand on sera en mesure d'intégrer

1 ce serveur-là sur nos propres serveurs.

2 Q. **[125]** Merci. Pour fins de compréhension, est-ce que
3 le fait d'avoir la méthode de simulation sur les
4 serveurs de l'IREQ vous pose des problématiques
5 dans votre planification et exploitation du réseau
6 de transport?

7 R. Non. Aucunement. En fait, ça va juste nous rendre
8 davantage autonomes d'avoir l'estimateur d'état
9 chez nous. Pour l'instant on doit passer par les
10 ressources de l'IREQ pour qu'ils fassent la
11 simulation, nous donnent les résultats pour qu'on
12 puisse les comparer avec nos données. Lorsque
13 l'instance va être chez nous, on va pouvoir faire
14 nous-même les simulations et pouvoir comparer nos
15 résultats.

16 Q. **[126]** Mais le fait que ça soit sur les serveurs de
17 l'IREQ, ça ne vous pose pas de problèmes pour
18 l'instant?

19 R. Non.

20 Q. **[127]** Il n'y a pas de problèmes d'accessibilité en
21 termes de temps non plus?

22 R. Non.

23 (14 h 02)

24 Q. **[128]** Ça va mettre fin à mes questions. Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci.

3 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[129]** Deux commentaires. Ce n'est même pas des
6 questions. En fait c'est peut-être pour répondre
7 aux vôtres, Monsieur Delourme. Je vous amènerais à
8 la page 11 de votre diapo de ce matin. C'est la
9 B-0099. C'est HQT-11, Document 2.2. Et dans votre
10 diapo, vous dites : Pourquoi poursuivre, est-ce que
11 c'est pour garantir la robustesse du taux de
12 pertes? Le commentaire est le suivant. Je vous
13 dirais que c'est plus pour regagner la confiance
14 des clients et du régulateur. Vous vous souviendrez
15 que lorsqu'on vous a demandé l'étude, on ne
16 remettait pas en cause le taux de pertes.

17 On vous demandait d'expliquer la hausse du
18 taux de pertes, mais on se fiait, si vous voulez,
19 sur l'expertise et les mesures du Transporteur. Et
20 on a été surpris probablement autant que vous des
21 résultats que l'étude a porté. Alors, évidemment,
22 il y a une confiance à regagner. Et si on vous
23 demande de garantir cette robustesse-là ou qu'on
24 vous pose les questions, bien, c'est pour essayer
25 de regagner la confiance qu'il y avait auparavant.

1 Allez-y si vous avez des commentaires. C'est une
2 discussion.

3 M. BENOÎT DELOURME :

4 R. Bien, j'ai une question... Fondamentalement, est-ce
5 que l'estimateur d'état et son utilisation dans ce
6 qu'on fait, est-ce que ça vous convainc? Parce que,
7 pour nous, c'est le meilleur outil. C'est ça qui
8 devrait vous garantir que oui.

9 Q. **[130]** Je ne vous dirai pas ça aujourd'hui. Vous
10 aurez le plaisir de me lire au mois de mars.

11 R. Parfait. Excellent. C'est bien.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Vous m'excuserez, Madame la Présidente, j'essaie de
14 leur expliquer comment ça marche, mais c'est
15 difficile. Il y en a que ça rentre plus facilement
16 que d'autres, je tiens à vous le dire. C'est pour
17 ça que quand ils vont avoir fini leur journée, il
18 faut que je les recadre un petit peu pour demain.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[131]** Mais en fait l'explication, mais elle est là
21 l'explication. C'est de regagner la confiance qu'il
22 y avait. Voilà! Et vous me lirez au mois de mars.
23 Et l'autre commentaire est sur le même principe,
24 c'est à la page 15 de votre diapo. Et c'était sur
25 le suivi a posteriori. Vous vous demandiez encore

1 une fois, mais à quoi ça sert un peu. Évidemment,
2 ça ne remet pas en cause le projet qui a été
3 approuvé. On ne démantèlera pas une ligne parce que
4 le taux de perte n'est pas celui qui avait été
5 prévu au départ. Ça va coûter plus cher en plus,
6 puis ça ne servira pas à rien.

7 Le but, et je vais essayer de prendre un
8 langage d'ingénieur, c'est d'avoir des redondances
9 et des meilleures pratiques. Alors, c'est pour
10 apprendre et, lors des prochains investissements,
11 voir s'il n'y a pas une façon d'apprendre du
12 dossier précédent aux fins de mieux évaluer les
13 prochains projets. Alors, le but n'est pas, n'en
14 est pas un de valider ce qui a été fait dans le
15 sens de revoir la rentabilité. Il est fait, il est
16 construit. On va vivre avec. Mais ça nous permet
17 d'apprendre et de faire des meilleures pratiques
18 pour les prochains investissements.

19 Évidemment, là, vous proposez des solutions
20 avec vos cas 1, 2, 3 qui vont participer,
21 effectivement, à une meilleure connaissance lors
22 des prochains dossiers. Si vous les déposez au
23 départ, bien, évidemment, on verra à ce moment-là
24 si le suivi a posteriori est toujours utile, puis
25 on verra. Mais c'est le but, quand ça avait été

1 demandé les premières fois, c'est vraiment dans un
2 but d'apprentissage de la part de tous. C'est des
3 réponses à des questions formulées. Je n'en donne
4 pas souvent en dehors des décisions, mais les
5 voilà. Et c'était tout. Je n'en ai même pas
6 d'autres.

7 Alors, comme le panel 1 est demain, je
8 pense qu'on va ajourner pour aujourd'hui. Avez-vous
9 des questions, commentaires? Il n'y a même pas
10 d'engagement. Je ne peux même pas vous demander les
11 délais.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est ça le MRI, la beauté du MRI. On progresse.
14 Puis vous voyez, quand même, c'est un sujet
15 qu'on... tous les gens ont été très véloces. Vous
16 vous doutez bien que, sur la confiance, vous allez
17 m'entendre à la toute fin. Mais je peux vous dire
18 que les efforts, les gens les ont faits. On vous en
19 a fait la démonstration.

20 Ce que je veux vous revenir, c'est, je n'ai
21 pas de date encore. Vous m'aviez fait une
22 suggestion pour le photovoltaïque. Sur l'heure du
23 midi, je n'avais pas encore si c'était possible.
24 Mais je vais vous revenir sans problème. Et puis
25 évidemment, j'ai discuté avec les gens pour peut-

1 être, s'il y avait une possibilité d'intégrer une
2 portion des réponses par rapport à la question
3 d'hier dans la présentation qu'on va vous déposer.
4 On ne pense pas que ça va être possible. Ça va être
5 verbalement. Et si jamais il y avait un support,
6 peut-être qu'on l'aura sous forme papier
7 traditionnel, malheureusement.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Et vous me voyez ravie que le Transporteur
10 voit toute la beauté du MRI.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Ah, bien non, mais tout à fait, on y participe
13 activement. On est là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Madame la Greffière est très gentille avec moi et
16 elle m'a fait... qui je pouvais libérer et qui je
17 ne pouvais pas. Alors madame Salhi...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Moi aussi je m'étais fait une note.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... et monsieur Delourme.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui, c'est les deux qui doivent revenir. Puis
24 monsieur Roy également.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Monsieur Roy?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui. C'est ça. Alors, monsieur Anctil et nos amis
5 de l'IREQ.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Monsieur Anctil, monsieur Prévost et monsieur
8 Miralles...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Exactement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... vous êtes maintenant libérés. Alors je vous
13 remercie beaucoup.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Vous voyez, on était deux. Moi aussi je m'étais
16 fait une note. Merci, Madame Lebuis.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne
19 journée. On se revoit demain à neuf heures (9 h).

20 AJOURNEMENT

21

22

23

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7

14